

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Pierre André, président
M. Jean-François Longpré, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN
DANS LA MRC DU HAUT-RICHELIEU PAR VENTERRE NRG INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 8 mars 2011 à 19 h
Centre Communautaire de Saint-Valentin
790, chemin de la 4e Ligne
Saint-Valentin

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 8 MARS 2011 | 1 |
| MOT DU PRÉSIDENT | 1 |
| LECTURE DES REQUÊTES | 8 |
| PRÉSENTATION DU PROMOTEUR..... | 31 |
| PÉRIODE DE QUESTIONS : | |
| M. ANDRÉ LAFRANCE | 38 |
| M. SERGE DESBOIS | 43 |
| Mme BRIGITTE SCHOEMANS | 46 |
| Mme LISE TROTTIER | 51 |
| Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD | 60 |
| Mme CAROLE DOUCET | 65 |
| Mme MARIETTE BROUILLARD | 73 |
| M. JEAN-LOUIS FLEURY | 78 |
| M. DANIEL ROUTHIER..... | 86 |
| Mme NANCY HUCHETTE | 93 |
| Mme JOCELYNE ARREAL | 96 |
| M. DANIEL PONTON | 100 |
| M. ALAIN GAUCHER | 107 |
| M. GABRIEL SURPRENANT | 113 |
| M. MAURICE BOISSY | 118 |
| Mme ISABELLE DEMERS..... | 129 |

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audiences publiques sur le *Projet de parc éolien de Saint-Valentin dans la MRC du Haut-Richelieu par Venterre NRG inc.*

10 Je souhaite également la bienvenue à toutes les personnes qui nous écoutent, puisque nous sommes Web diffusés. Il est possible de nous écouter sur Internet via le site du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

15 Je m'appelle Pierre André, je présiderai cette commission d'enquête et d'audience publique et je serai assisté du commissaire, Jean-François Longpré.

20 Je vais maintenant vous lire la lettre que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a reçue du ministre en date du 16 décembre 2010, adressée au président du BAPE, monsieur Pierre Renaud :

25 *En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le Projet de parc éolien de Saint-Valentin par Venterre NRG inc. et de me faire rapport de ses constatations, ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.*

30 Et c'est signé : monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

35 Le mandat de la commission d'enquête, d'une durée maximale de quatre mois, a débuté le 21 février 2011. Le rapport sera remis au ministre, au plus tard, le 20 juin 2011.

40 Notre mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet et d'éclairer le ministre sur les principaux enjeux qu'il soulève. En outre, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information et recueillir l'opinion et les suggestions des personnes intéressées.

Notez qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal. Son rôle n'est pas de prendre une décision, mais d'éclairer le ministre.

Soulignons au passage que le projet fait l'objet, en même temps, d'une analyse environnementale conduite par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des

Parcs. Le rapport de cette analyse s'ajoute à celui de la commission, pour éclairer le ministre dans sa recommandation au Conseil des ministres, qui lui, le Conseil des ministres, rendra la décision.

45 Pour arriver à ses fins, la commission examinera le projet dans une perspective de développement durable. Dans le cadre de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est doté d'un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer, dans leur analyse, l'ensemble des 16 principes de la Loi. De plus, nous appliquerons la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs, qui englobe les aspects biophysiques, sociaux et économiques.

50 Vous devez savoir qu'une audience publique, comme celle que nous démarrons ce soir, est divisée en deux parties : une pour s'informer, une autre pour donner son opinion. La première partie de l'audience, qui est l'objet de cette rencontre et des séances qui suivront cette semaine, au besoin, vise à compléter l'information sur le projet. Elle donne la possibilité à la commission, ainsi
55 qu'à toutes les personnes qui le désirent, de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur ou des personnes-ressources. Elle permet ainsi de mieux cerner les enjeux du projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

60 Cette première partie n'est pas le lieu pour donner votre opinion, mais bien celui pour poser des questions. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas savoir ce que vous pensez du projet, mais plutôt que nous voulons l'entendre seulement le 4 avril, alors que nous débuterons la deuxième partie de l'audience.

65 Ce soir-là, celui du 4 avril, les citoyens occuperont toute la place. Il n'y aura pas, en avant, des personnes-ressources ou le promoteur. Ceux ou celles qui désirent s'exprimer pourront alors déposer un mémoire, venir, si elles le souhaitent, le présenter en audience ou même, simplement, venir donner verbalement leur position devant la commission.

70 Après votre présentation, nous échangerons quelques minutes avec vous, afin de nous assurer de bien comprendre vos propos.

75 Si vous comptez déposer un mémoire ou rencontrer la commission pour témoigner, je vous invite à nous aviser le plus tôt possible – ce soir même ou au plus tard le 21 mars. C'est la coordonnatrice du secrétariat, madame Gélinas, que vous devez aviser à cet effet. Cela va faciliter notre planification logistique.

80 De plus, afin de nous permettre de faire une lecture attentive de votre mémoire, vous devez nous le faire parvenir au plus tard le jeudi 31 mars; si cela s'avérait impossible, communiquez avec madame Gélinas, s'il vous plaît, et nous verrons ce que nous pouvons faire.

85 Au terme de ces deux parties de l'audience, la commission n'a pas terminé son enquête. Elle complétera son questionnement et son analyse, ce qui l'amènera, assurément, à adresser de nouvelles questions au promoteur et aux personnes-ressources, et exiger le dépôt de nouveaux documents.

90 Lorsqu'elle adresse de telles demandes, la commission compte recevoir réponse dans un délai de 24 à 48 heures. Les renseignements obtenus seront rendus publics dans les meilleurs délais, dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle, et dans le site Web du BAPE où se retrouvent, d'ailleurs, tous les documents relatifs au dossier.

95 Ainsi, toutes les personnes qui le désirent, ont et auront accès à toute l'information dont dispose la commission pour son analyse.

Par ailleurs, sachez que ce qui est dit en audience est enregistré et retranscrit par écrit. La sténotypiste est située juste devant moi, un peu vers la gauche. Les transcriptions seront disponibles dans ces mêmes lieux, environ une semaine après la fin de chacune des parties de l'audience publique.

100 Pour l'aider dans son travail d'enquête et d'audience, la commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

105 Mon collègue et moi, nous sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Notamment, la commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve. Elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et favorisant leur participation pleine et entière.

110 Ainsi, afin d'assurer la sérénité des débats, je ne tolérerai aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes ou de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

Voici maintenant une aperçue du déroulement de la soirée, selon les règles de procédure du Bureau.

115 Après avoir présenté les membres de mon équipe, celle du promoteur et les personnes-ressources, les requérants – ce sont les personnes qui ont adressé une demande d'audience publique au ministre – seront invités à venir résumer, très sommairement, les motifs de leur requête. Certaines de ces personnes, à la demande de la commission, ont décliné l'invitation, de façon à ce que nous ayons plus de temps pour le questionnement.

120

125 Alors, quand je vais appeler les requérants, je vais les appeler dans l'ordre de réception des requêtes. Et si une personne a accepté que je mentionne son nom, mais de ne pas venir présenter la requête, j'en ferai mention. Toutes les personnes, par ailleurs, concernées, recevront copie de ces requêtes et les copies des requêtes vont également être mises et disponibles sur le site Web du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et dans les centres de documentation.

130 J'inviterai ensuite le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes du projet. Après leur présentation, je vous indiquerai que le registre est ouvert et nous prendrons une pause de 15 minutes. C'est pendant la pause que toutes les personnes qui souhaitent poser des questions à la commission pourront se présenter au registre, à l'arrière, inscrire leur nom dans ce registre, et nous les appellerons à tour de rôle pour qu'elles puissent venir adresser leurs questions.

135 Au retour de la pause, j'appellerai donc ces personnes. Elles viendront poser leurs questions, en se présentant à la table devant moi, et chaque personne aura le droit à deux questions seulement, par apparition à la table, en évitant tous les préambules, sauf ceux qui sont utiles à la compréhension de la question. Celles qui souhaiteraient poser d'autres questions n'auront qu'à se réinscrire au registre.

140 C'est une façon de procéder pour maximiser la participation. Et on sait que plusieurs d'entre vous avez probablement les mêmes questions, donc ça permet à la majorité d'entre vous de pouvoir s'exprimer.

145 Toutes les questions, comme les réponses, d'ailleurs, devront m'être adressées à moi. Je les dirigerai vers les personnes concernées.

Bien entendu, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps, auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur, pour obtenir de l'information supplémentaire ou pour approfondir notre questionnement.

150 Les questions qui ne peuvent être répondues sur le champ, parce qu'elles nécessitent une recherche ou un développement, devront être traitées dans un délai de 24 heures, afin que les renseignements demandés soient rendus publics pendant la première partie de l'audience.

155 Il peut arriver que la commission demande une information considérée confidentielle par la personne qui doit la déposer. Ce participant doit m'en faire part au moment même de la demande. Si la confidentialité est alléguée et en cours d'audience, il me fera alors plaisir d'expliquer la procédure qui sera suivie pour traiter cette information.

160 Un participant qui désire donner une information ou déposer un document, mais qui a des doutes quant à sa nature confidentielle, peut s'adresser à la coordonnatrice, madame Gélinas, qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

Vous pouvez aussi seulement nous communiquer une référence à un document. La commission en examinera alors le contenu, comme elle le fait pour tous les documents déposés.

165 Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une Déclaration de services aux citoyens. Il met à la disposition des participants une documentation que vous pouvez prendre ou consulter à l'arrière de la salle. Le BAPE vous propose également de remplir un court questionnaire, afin d'évaluer la qualité de ses services. Nous vous prions donc de bien vouloir le remplir avant votre départ et de le remettre au personnel du Bureau.

170
175 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission. À ma gauche, passé monsieur Longpré, se trouve monsieur Jasmin Bergeron et monsieur Yvan Tremblay qui agiront comme analystes pour la commission. Ce sont les personnes qui assistent la commission dans la recherche et l'analyse de la documentation.

Monsieur Bergeron et monsieur Tremblay seront accompagnés de madame Sylvie Mondor, qui ne peut pas être des nôtres cette semaine. Nous comptons également sur madame Sylvie Mondor – je viens de vous la nommer, je passe la ligne.

180 À l'arrière, la conseillère en communication, madame Julie Olivier, et la coordonnatrice, madame Monique Gélinas, assistées de madame Marie-Josée Harvey. Madame Yolande Teasdale assure le travail de sténotypiste et messieurs Daniel Moisan et Richard Grenier s'occupent de l'aménagement de la salle et de la sonorisation.

185 J'invite maintenant la porte-parole du promoteur, madame Julie Turgeon, à nous présenter son équipe. Madame Turgeon.

Mme JULIE TURGEON :

190 Oui. Merci, Monsieur le président. Donc, bien en fait, moi-même, Julie Turgeon, je suis au développement des projets éoliens pour TransAlta. J'ai, à ma gauche, Jason Edworthy, qui s'occupe de la relation avec les communautés chez TransAlta également; Francis Pelletier, qui est spécialiste en énergie éolienne; François Tremblay, qui est coordonnateur de l'étude d'impact pour GL Garrad Hassan; à l'arrière de moi, à la gauche, c'est David Soares qui va s'occuper de la technique de notre côté; André Frenet qui est urbaniste pour l'entreprise Planac; et comme autres personnes-ressources, il y a Michel La Haye, ici, à l'avant, qui est biologiste; Hugo Robitaille, qui est biologiste également; monsieur Réjean Racine, qui est agronome pour le groupe UDA et Scott Hossie qui s'occupe des services environnementaux chez TransAlta.

LE PRÉSIDENT :

205 Merci, Madame Turgeon. Maintenant, permettez-moi de vous présenter les personnes-ressources; comme elles sont nombreuses, je pourrais même leur demander de se présenter. Donc, je commencerai par monsieur Talbot, simplement dire qui vous représentez, s'il vous plaît.

M. DENIS TALBOT :

210 Bonsoir, Monsieur le président, Monsieur le commissaire. Denis Talbot, je travaille à la Direction des évaluations environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. J'agirai, pendant l'audience, à titre de porte-parole. Je vous signale également que nous aurons la présence de monsieur Mario Dessureault, demain après-midi. Mario Dessureault, qui est le spécialiste du MDDEP en ce qui concerne les questions de climat sonore. 215 Donc, s'il y a des questions plus spécifiques, Mario ne sera disponible que pendant cette période-là.

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

220 Bonjour, mon nom est Kateri Lescop-Sinclair pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Je suis coordonnatrice des avis concernant les études d'impact sur l'environnement, concernant aussi les questions de forêt, faune, mines et territoire.

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

225 Bonjour, Monsieur le président. Mon nom est Éric Chaîné, je suis chef approvisionnement énergétique à la division Hydro-Québec Distribution et je suis disponible pour répondre à vos questions.

LE PRÉSIDENT :

230 Merci. Bienvenue.

Mme MÉLISSA NORMANDIN :

235 Oui, bonsoir. Méliсса Normandin, conseillère en aménagement à la Direction régionale de Sainte-Martine pour le MAPAQ. Je tiens à mentionner, je ne suis pas agronome, mais géographe de formation. Merci.

LE PRÉSIDENT :

240 Merci.

Mme ISABELLE TARDIF :

Oui, bonjour, Isabelle Tardif de la Direction de Santé publique de la Montérégie. J'agirai
245 comme représentante du ministère de la Santé, ce soir.

Mme MARIE LILI LENOIR :

Bonsoir. Marie Lili Lenoir, directrice générale de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-
250 Noix.

M. SERGE GIBEAU :

Bonsoir. Serge Gibeau, directeur général de la municipalité de Saint-Valentin.
255

Mme CAROLINE ROBERGE :

Oui, bonsoir. Caroline Roberge, je travaille pour la MRC du Haut-Richelieu, je suis
260 aménagiste.

M. FRANÇOIS CÔTÉ :

Bonsoir. François Côté, directeur du partenariat et de l'intervention régionale au ministère du
265 Tourisme.

LE PRÉSIDENT :

Merci à toutes ces personnes pour la présentation. J'ajouterai que nous avons possibilité de
270 contact téléphonique avec Environnement Canada. Nous avons aussi possibilité de poser des
questions par écrit ou au besoin avec la MRC des Jardins-de-Napierville et avec le ministère des
Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire.

Donc, toutes ces personnes sont là pour aider la commission, pour vous aider à avoir des
275 réponses à vos questions.

Le ministre a transmis au BAPE, 43 demandes d'audience publique liées à ce projet. Je vais
280 maintenant inviter les requérants à se présenter à tour de rôle, ici, à la table, et à exposer les motifs
de leur requête. C'est ceux qui sont inscrits sur la lettre et c'est très bref, s'il vous plaît, pour que
nous ayons le maximum de temps pour adresser des questions durant la soirée.

Je rappelle simplement, que l'objet de la requête c'était de faire enclencher la procédure
d'audience publique. Donc, dans ce sens, les requêtes ont déjà eu l'impact qu'elles visaient.

285 Donc, ce serait bien de vous concentrer dans le temps. Et si jamais vous dépassez deux minutes dans votre présentation, j'interviendrai pour vous signaler d'aller le plus directement au but, possible, de façon à ce que nous puissions enclencher la période de questions.

290 La première demande d'audience que nous avons reçue a été par Venterre. Mais avant de vous donner la parole à Venterre NRG, j'inviterais monsieur Martin Boivin à bien vouloir avancer, se présenter à la table. Et je souligne également que madame Sylvie Marceau et Camping Grégoire ont accepté de déposer leur requête sans la présenter.

295 Est-ce que le responsable de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu est ici? Donc, si vous pouvez déjà avancer à la table, j'apprécierais. Et je demanderais à madame Turgeon de nous donner les motifs de la requête qui a été adressée au ministre.

Mme JULIE TURGEON :

300 Merci, Monsieur le président. Je vais lire la lettre qui a été envoyée au ministre Arcand, le 30 novembre 2010.

LE PRÉSIDENT :

En vous limitant simplement aux motifs, s'il vous plaît.

305 * * * * *

LECTURE DES REQUÊTES

310 **Mme JULIE TURGEON :**

Oui. Bon, bien, je vais lire... en fait, je vais la résumer :

315 *Venterre désire demander de façon officielle la tenue d'audiences publiques dans le cadre de son projet éolien. Nous espérons que la mise en place de ce processus gouvernemental permettra une fois de plus d'offrir aux populations de Saint-Valentin, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Cyprien – et les environs – la possibilité de recevoir toute l'information relative à notre projet.*

LE PRÉSIDENT :

320 Merci beaucoup, Madame Turgeon. Donc, je vais demander maintenant à monsieur Martin Boivin de me résumer sa requête. Monsieur Boivin.

M. MARTIN BOIVIN :

325 Allo! Bonsoir! Pour ceux qui me connaissent, je ne suis pas le genre à venir devant le monde
comme ça. Ça fait que je vais essayer de parler avec mon cœur. Puis la raison que je suis ici, c'est
que je connais la valeur des terres agricoles de la région. Ça fait 30 ans que je suis dans la région.
J'ai toujours travaillé dans le domaine agricole. Je suis représentant ou acheteur dans les
330 semences. Puis je trouve que les éoliennes n'ont pas d'affaire dans des régions où est-ce que
l'agriculture vaut de 400 \$ à 1 000 \$ de l'acre, tandis qu'on pourrait aller dans des régions où est-ce
que ce n'est pas agricole, que c'est plus... puis en plus de tout apporter le trouble que ça amène.

C'est tout ce que j'ai à dire. Ce n'est pas très explicite, mais ça vient du cœur.

LE PRÉSIDENT :

335 Merci, Monsieur Boivin. Donc, la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, puis en même
temps, j'invite monsieur Jean-Louis Fleury à bien vouloir avancer vers la table. Vous me dites votre
340 nom, Madame Madison, s'il vous plaît.

Mme CHRISTINE MADISON :

345 Bonsoir, Monsieur André. Je suis Christine Madison. J'agis en tant que pro-maire de la
municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu. Je vais tout simplement vous lire la résolution qui a été
passée au 1er décembre à Saint-Blaise; alors :

*Considérant que pour la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, l'implantation d'éoliennes
à Saint-Valentin a des impacts directs et indirects;*

350 *Considérant que l'implantation des éoliennes à Saint-Valentin ouvre les portes à de futurs
projets d'expansion de parcs éoliens;*

355 *Considérant que selon les paramètres d'Hydro-Québec et la politique du développement
durable, les projets d'éoliennes doivent recevoir l'acceptabilité sociale;*

*Considérant que le promoteur du projet, TransAlta, n'a pas encore soumis de carte finale des
implantations d'éoliennes démontrant leur position exacte;*

360 *Considérant que les limites d'étude d'un territoire visé par un projet d'éoliennes devraient
inclure les territoires avoisinants subissant des impacts directs et indirects;*

*Considérant que l'acceptabilité sociale d'un projet devrait faire l'objet de consultations auprès
des populations subissant des impacts directs ou indirects;*

365 Il a été proposé que la Municipalité demande au BAPE la tenue d'une audience publique;
que la Municipalité de Saint-Blaise voulait faire savoir qu'elle considérait que toute consultation sur
le sujet de ce projet, qui a eu lieu sans sa participation, devrait être déclarée non valable, pour les
fins de détermination de l'acceptabilité sociale; que la Municipalité de Saint-Blaise demande que sa
370 population soit consultée, afin de juger de l'acceptabilité sociale du projet d'éoliennes de Saint-
Valentin.

Merci.

LE PRÉSIDENT :

375 Merci, Madame Madison. Monsieur Fleury, vous pouvez simplement vous asseoir. Et
j'appelle la personne suivante qui est madame Astrid Tetteroo.

Alors, Monsieur Fleury, pouvez-vous résumer, s'il vous plaît, les motifs de votre requête?

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

380 Alors, bonjour, Monsieur le président. Bonjour, Monsieur le commissaire. Je pense que le
BAPE demandait d'abord d'expliquer pourquoi on demande une audience.

385 Donc, l'audience, moi, je l'ai demandée parce qu'on va mettre deux éoliennes sous mes
fenêtres. Deux, enfin on projette d'en mettre deux, deux éoliennes que je n'ai jamais souhaitées.

390 Je suis un ancien cadre d'Hydro-Québec et quand le projet est venu en 2006, j'étais à ce
moment-là membre du CCU, Comité de consultation de l'urbanisme de Saint-Valentin, et j'ai fait
part à la Municipalité, j'ai fait part à mes collègues que j'avais des raisons d'être tout à fait
préoccupé par un projet comme ça dans une campagne comme la nôtre, résidentielle et agricole.
Eh, ma foi, bien, on ne m'a pas écouté. Alors, j'ai décidé de démissionner, mais sans faire de
fracas, parce que, après tout, s'il n'y a pas d'éolienne devant chez moi, bien, bonne chance à ceux
395 qui en auront.

400 Sauf que sans que j'aie jamais été consulté ou quoi, bien, maintenant, il est question qu'il y
en ait des éoliennes devant chez nous. Donc, je demande cette audience pour vous faire part du
problème que j'ai avec les communications qui ont été faites autour de ce projet-là; en fait, qui
n'ont pas été faites autour du projet.

405 Je voudrais juste terminer, Monsieur le commissaire, en vous signalant qu'on a été très poli
avec le promoteur dans ce village-là. On n'a pas fait parler de nous. On est venu, même, assister
aux quelques rares rencontres qu'il a tenues, et j'ai peur que ça ait été interprété comme de la
docilité ou comme le fait qu'on était des «suiveux» puis qu'on pourrait nous passer n'importe quoi.

410 J'ajoute que c'est faux. On avait un maire qui s'était engagé pour le projet. On n'a pas revoté pour lui, ça veut dire quelque chose. C'était un excellent maire, je suis content de le dire ici, là, et malgré tout, on a changé notre maire en espérant que le projet changerait aussi. Mais finalement, la seule possibilité qu'on a eue et qu'on a aujourd'hui de faire valoir notre position, c'est devant vous.

Donc, c'est avec beaucoup d'espoir qu'on est là, beaucoup de gens ici.

415 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Fleury. Madame Astrid Tetteroo. Et j'invite madame Lisette Pelletier – je ne sais pas si vous êtes deux ou qui viendra présenter – avec monsieur Robert Dupuis, je pense? Parfait. Allez-y, Madame Tetteroo.

420 **Mme ASTRID TETTEROO :**

Bonjour, Monsieur le président.

425 *Il y a 25 ans bientôt, nous avons acheté une petite ferme à Saint-Valentin, mon mari et moi, qui venons de la Hollande. Alors, j'ai grandi avec beaucoup d'éoliennes autour de nous. Nous savons c'est quoi, et c'est pourquoi nous avons été contre le projet dès le début.*

430 *Aujourd'hui, nous sommes bénis avec six enfants en bonne santé et dynamiques. Nous traitons 56 vaches laitières et nous participons, le mieux possible, à la vie sociale de notre région et du Québec. Nous nous estimons très chanceux et comblés parce que nous travaillons avec beaucoup de passion pour l'agriculture.*

435 *Comme les vaches ont besoin de notre présence sept jours par semaine, nous ne pouvons pas prendre des vacances; mais quand il reste un petit moment pour nous reposer, nous jouissons de nos fleurs, dans les aménagements un peu partout sur notre terrain.*

440 *Nous avons construit la maison et orienté les terrasses de façon à voir le lever et le coucher du soleil. Et tous les jours, nous apprécions la vue gracieuse des champs fertiles qui mènent vers la rivière Richelieu, avec les Appalaches en arrière-plan. Pendant les derniers 20 ans, nous avons planté 5 200 arbres le long de nos terres et le paysage qui nous entoure nous donne le repos, physiquement, mais encore plus important, mentalement.*

445 *Nous avons maintenant 60 hectares de terres agricoles en classe 2. Et nous avons l'intention de passer cet héritage précieux à nos enfants dans un futur proche.*

450 Depuis que notre voisin a signé un contrat avec TCI pour le projet éolien de Saint-Valentin, tout a changé. Nous serons à une distance à peine de 750 mètres d'au moins trois éoliennes et nous craignons les effets négatifs de ces engins sur notre qualité de vie, la valeur de notre propriété et sur notre troupeau laitier. La présence des éoliennes de notre voisin pourrait même nous limiter dans l'expansion de notre entreprise.

455 C'est pourquoi je souhaite, absolument faire la demande d'une audience publique pour mieux exprimer nos inquiétudes et l'opposition que j'ai concernant ce projet éolien industriel – depuis le début – en zone habitée, dans les meilleures terres agricoles du Québec.

Merci de votre attention.

460 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Tetteroo. J'invite maintenant madame Lisette Pelletier et monsieur Robert Dupuis. Et j'invite le représentant de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix de s'approcher.

465 Est-ce que vous allez présenter seul ou madame va venir avec vous?

M. ROBERT DUPUIS :

Seul.

470 **LE PRÉSIDENT :**

Seul, les deux mémoires, les deux raisons. Parfait. Allez-y, je vous en prie, Monsieur.

475 **M. ROBERT DUPUIS :**

Bonsoir, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

480 Bonsoir.

M. ROBERT DUPUIS :

485 Nous, on fait partie de ceux qui ne cultivent pas dans le secteur. Par contre, on a plusieurs propriétés à revenus et on travaille tous les deux dans le domaine de l'immobilier. Alors, ce qui nous concerne, évidemment, c'est notre valeur immobilière. Vu que la tension, surtout apportée par

les éoliennes, est négative. Ça fait que c'est une des seules raisons pourquoi on est ici. Parce qu'on croit sincèrement que la valeur immobilière de toutes nos propriétés va être affectée.

490 Nous aussi, on prévoit avoir trois ou quatre éoliennes dans notre cour, très près. On ne sait pas par où les chemins d'accès de maintenance vont être situés, à quelle distance de chez moi. Alors, c'est pour cette raison-là qu'on est ici.

LE PRÉSIDENT :

495 Merci, Monsieur Dupuis. La Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Monsieur le maire.

M. GÉRARD DUTIL :

500 La Municipalité de Saint-Paul est à proximité de la Municipalité de Saint-Valentin, bien entendu. Nous sommes affectés par l'implantation d'éoliennes dans cette municipalité-ci, et nous nous en objectons.

505 Au tout début, nous ne croyions pas qu'on aurait des éoliennes sur notre territoire, mais éventuellement le projet a démontré qu'il y en aurait. Et maintenant, il y en aurait quatre sur notre territoire. Alors, évidemment, nous nous objectons à ces quatre éoliennes-là.

510 Quoiqu'on ait dit dans certains documents qu'on avait accepté, qu'il y avait une entente verbale avec nous, c'est tout à fait faux. Il n'y a jamais eu d'entente et il n'y a jamais eu de permis d'émis pour ces éoliennes-là.

515 Alors, la raison pour laquelle on ne veut pas d'éoliennes, dans un premier temps, la Municipalité de Saint-Paul, comme toute la région ici, nous avons les meilleures terres au Québec, les meilleures terres agricoles au Québec. Je pense qu'on doit préserver cette ressource que nous avons. C'est notre patrimoine et on ne voudrait pas que notre patrimoine devienne un développement industriel, comme les éoliennes vont faire présentement.

520 Alors, c'est la raison pour laquelle on s'objecte à l'installation d'éoliennes à Saint-Paul et c'est pour ça qu'on veut être entendus par le BAPE. On a beaucoup d'informations à vous transmettre. On aura des questions à vous poser, et à ce moment-là, on pourra échanger sur le sujet et mieux comprendre pourquoi on ne veut pas cette installation d'éoliennes ici.

Merci, Monsieur le président.

525 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Dutil. Il y a, madame Rollande Blais et monsieur Daniel Reid ont préparé également, ont déposé également une requête, ils ne la présenteront pas. Donc, je les remercie de nous laisser ce temps disponible, et je rappelle que ces requêtes vont quand même être déposées, au même titre que toutes les autres requêtes.

530 Est-ce que monsieur Gilles Potvin est ici? Est-ce que madame Louise Gagnon est ici? Oui, Madame Gagnon, je vous en prie. Et j'invite monsieur Wim Ammerlaan à s'approcher de la table, s'il vous plaît.

535 Bonsoir, Madame Gagnon.

Mme LOUISE GAGNON :

540 Bonsoir, Monsieur le président. Alors, pour gagner un peu de temps, je vais vous faire un bref résumé. J'ai essentiellement fait une requête, parce que je considérais que l'étude d'impact présentait des données fragmentaires sur les biens culturels de la Municipalité de Saint-Valentin et elle comportait seulement un inventaire sur les biens culturels classés par le ministère des Affaires culturelles.

545 Et moi, personnellement, j'ai la conviction que le projet ne répond pas aux principes du développement durable, particulièrement en ce qui concerne le critère (k) sur la protection du patrimoine culturel.

Merci beaucoup.

550 **LE PRÉSIDENT :**

555 Merci, Madame Gagnon. Monsieur Ammerlaan, je vous en prie. Et j'invite madame Mariette Brouillard et autres, s'ils sont présents, d'approcher de la table également. Madame, est-ce que vous êtes avec monsieur. Ah, vous êtes monsieur Potvin. Excusez-moi, je ne vous ai pas entendu tout à l'heure. Je vous en prie, assoyez-vous. Bonsoir, Monsieur Potvin.

M. GILLES POTVIN :

560 Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

565 Bonsoir, Monsieur Potvin.

M. GILLES POTVIN :

570 Moi, je suis cultivateur de Saint-Valentin. On en cultive une superficie de deux mille arpents. Puis on a signé contre ça, puis on ne voit pas pourquoi qu'ils bâtissent ça dans des belles terres comme qu'on a, qu'on garde, puis on a travaillé des années pour tout arranger ça comme il faut. Puis là, on va être pris avec les lignes électriques qu'ils vont nous obliger à les avoir sur nos terres.

575 C'est ça qu'on... ça n'a pas de sens. On n'en veut pas puis ils nous obligent à les avoir. C'est quoi qui est le trouble de ça? Il faut détruire les terres? Je ne le sais pas.

 Ça fait que c'est ça que je voulais vous dire.

LE PRÉSIDENT :

580 C'est pour ça que vous avez fait une demande d'audience. Merci, Monsieur. Merci beaucoup. Donc, monsieur Wim Ammerlaan. Je crois que c'est madame Ammerlaan.

Mme ASTRID TETTEROO AMMERLAAN :

585 Mon mari sera ici un peu plus tard, une vache est en train de vêler.

LE PRÉSIDENT :

590 Excellente raison. Allez-y, Madame.

Mme ASTRID TETTEROO AMMERLAAN :

595 *Monsieur Arcand,*

Je veux faire ma demande d'une audience publique du BAPE concernant le projet éolien de Saint-Valentin.

600 *Je m'appelle Wim Ammerlaan, j'ai 57 ans et je suis résidant du village de Saint-Valentin depuis 25 ans. Je suis propriétaire d'une ferme laitière, et quand un de mes enfants prendra la relève, j'espère vivre ma retraite ici, en campagne, dans un milieu de qualité et de tranquillité.*

605 *Je serais à peine à 750 mètres des éoliennes de mon voisin, avec qui j'ai toujours eu une très bonne relation.*

610 *Outre mes objections comme agriculteur à la construction des équipements industriels sur les meilleures terres agricoles du Québec, je crains énormément pour ma santé. Je souffre, depuis 10 ans, d'acouphène et de problèmes d'équilibre, et j'ai constaté, après des lectures publiées à Groningen, aux Pays-Bas, mon pays d'origine, que la présence des éoliennes peut sérieusement empirer ces symptômes.*

Alors, j'aimerais faire entendre mes craintes et mon opposition au projet éolien de Saint-Valentin, lors de la séance du BAPE.

615 Merci.

LE PRÉSIDENT :

620 Merci, Madame Ammerlaan. Est-ce que madame Mariette Brouillard et autres...

Mme MARIETTE BROUILLARD :

Je représente les « et autres » aussi.

625 **LE PRÉSIDENT :**

Et autres? Parfait. Bonsoir, Madame.

Mme MARIETTE BROUILLARD :

630 Bonsoir! Donc, Mariette Brouillard de Saint-Valentin. Nous avons une belle demeure ici à Saint-Valentin. Donc, l'aspect valeur immobilière nous inquiète énormément aussi.

635 Donc, nous avons demandé l'audience publique, par la force des choses, car nous sommes très inquiets de la façon de faire à Saint-Valentin depuis plusieurs années. Un parc éolien n'est pas une simple affaire. Et nous, les citoyens, nous n'avons pas été consultés adéquatement du sérieux de ce projet. Nos terres agricoles sont très importantes ici et que dire de notre qualité de vie.

640 Merci.

LE PRÉSIDENT :

645 Merci, Madame. J'invite maintenant, monsieur Alain Grégoire et monsieur Gerhard Schirmacher.

Vous êtes monsieur Grégoire?

M. ALAIN GRÉGOIRE :

Oui.

650

LE PRÉSIDENT :

Si monsieur Schirmacher est là, s'il veut juste simplement s'approcher de la table? Je vous en prie, Monsieur Grégoire, allez-y.

655

M. ALAIN GRÉGOIRE :

Bonjour, Monsieur le président. Ma requête d'audience publique consiste à démontrer les ressemblances et les différences de deux projets éoliens situés dans la région de la Montérégie Ouest. Il s'agit des projets éoliens Kruger dans la région de Saint-Rémi, et des projets TCI Venterre dans la région de Napierville.

660

Les deux projets ont comme point de distribution de leur électricité, les centres de distribution d'Hydro-Québec. Il s'agit des centres de distribution de Napierville et de Saint-Rémi. Les deux promoteurs, au départ, avaient des projets d'installation d'éoliennes dans plusieurs municipalités.

665

Après ces quelques ressemblances, regardons maintenant les différences. La première différence, c'est que dans le cas de Kruger, les municipalités approchées par le promoteur ont accepté le projet éolien. Alors, que dans le cas de TCI Venterre, seulement Saint-Valentin a accepté les éoliennes sur son territoire.

670

La deuxième différence est que dans le cas de Kruger, l'électricité est livrée à Hydro-Québec par câbles souterrains, négocié avec les agriculteurs. Alors, que dans le cas de TCI Venterre, c'est Hydro-Québec qui s'occupe de venir chercher l'électricité à Saint-Valentin en implantant une ligne aérienne à haute tension de 120 kV.

675

Face à cette situation, il y a des questions qui sont restées sans réponse. Première question : pourquoi Kruger livre son électricité à Hydro-Québec par câbles souterrains, alors que dans le cas de TCI Venterre TransAlta, c'est Hydro-Québec qui vient chercher l'électricité à Saint-Valentin et s'occupe de l'implantation de la ligne à haute tension?

680

Deuxième question : pourquoi le promoteur éolien TCI Venterre n'a pas eu l'obligation de divulguer officiellement, lors de ses séances d'information publique, la présence de lignes à haute tension et de pylônes, qui seront éventuellement installés par Hydro-Québec entre le poste élévateur du projet et le réseau de distribution d'Hydro-Québec situé à Napierville?

685

En terminant, il y a aussi dans ma requête d'audience publique, une question qui était posée au syndicat de base de l'UPA, secteur de Napierville, concernant le suivi d'une lettre ouverte parue dans les journaux de la région.

690

J'en ai discuté avec le président du syndicat de l'UPA de Napierville, qui m'a confirmé que le syndicat fera un mémoire qui sera déposé au BAPE, et que, dans ce mémoire, le syndicat rendra publiques les décisions prises concernant le projet du parc éolien de Saint-Valentin.

695

J'ai terminé mon résumé, merci, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

700

Merci, Monsieur Grégoire. Monsieur Schirmacher? Et j'invite madame Raymonde Blanchette – non, madame Raymonde Blanchette et l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield ont accepté de ne pas présenter leur requête, et elle sera déposée, au même titre que les autres.

Monsieur Schrimacher, allez-y, je vous en prie.

705

M. GERHARD SCHIRMACHER :

Merci. Bonsoir, Monsieur André, merci d'accepter l'audience publique. Je vais faire un bref survol de ma requête.

710

LE PRÉSIDENT :

C'est le ministre qui a accepté.

715

M. GERHARD SCHIRMACHER :

Désolé.

LE PRÉSIDENT :

720

Ce n'est pas un problème. Allez-y, je vous en prie.

M. GERHARD SCHIRMACHER :

725

Je vais faire un bref survol de ma requête pour économiser et sauver un peu de temps. Enfin, je déplore le fait qu'on utilise une ressource non renouvelable, rare et d'aussi haute qualité qu'on peut trouver, ici, à Saint-Valentin et à Saint-Paul, pour développer une industrie éolienne, une

industrie d'énergie éolienne, ici, au Québec. Une énergie qu'on peut trouver n'importe où sur le territoire québécois.

730 Aussi, je déplore aussi le fait qu'on vient diviser notre communauté, on vient diviser notre milieu agricole, lorsqu'il y a toujours eu solidarité et entraide entre les agriculteurs, qui maintenant, s'est détériorée au cours des dernières années.

735 Alors, c'est pour ça que je déplore le fait que le projet éolien de Saint-Valentin s'implante dans nos communautés. Merci.

LE PRÉSIDENT :

740 Merci beaucoup, Monsieur Schirmacher. J'invite maintenant, les membres fondateurs du comité Don Quichotte, et j'invite aussi la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville de s'approcher de la table. Mais d'abord, les membres fondateurs du comité Don Quichotte.

Mme LOUISE GAGNON :

745 Rebonsoir, Monsieur le président. Alors, je vais tout simplement vous faire la lecture de notre lettre :

750 *Suite à la séance d'information du BAPE qui a eu lieu le 8 décembre dernier dans notre municipalité, nous faisons parvenir cette demande au nom du comité Don Quichotte, afin que vous puissiez autoriser un mandat d'enquête et d'audience publique pour le projet éolien de Saint-Valentin.*

755 *Le comité Don Quichotte a été créé suite à la démission en bloc des membres du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Valentin, le 17 septembre dernier. Trois des quatre membres démissionnaires ont décidé d'informer la population au sujet du projet éolien, car cette dernière n'avait pas reçu de nouvelles du promoteur ou de la Municipalité de Saint-Valentin, depuis juin 2008. Comme le Conseil municipal n'avait pas jugé bon de retenir les recommandations du CCU, nous voulions vérifier l'acceptabilité sociale de ce projet, car il a connu des modifications importantes au cours de la dernière année.*

760 *Le comité Don Quichotte représente donc maintenant un groupe de citoyennes et de citoyens de Saint-Valentin opposés à l'implantation d'éoliennes industrielles en zone habitée et sur les meilleures terres agricoles. À ce jour, le comité a recueilli, sur une pétition, les signatures de 58 % des électrices et des électeurs de Saint-Valentin qui refusent la présence d'éoliennes sur le territoire de Saint-Valentin.*

765

770 *Outre cette pétition, que nous aimerions bien remettre au BAPE lors des audiences, le comité a reçu l'appui, par résolution de leur conseil, de la totalité des municipalités limitrophes, soit Lacolle, Saint-Blaise, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.*

Nous désirons avoir la possibilité de nous exprimer sur la façon dont nous avons été consultés et informés par le promoteur Air Énergie TCI et par le Conseil municipal de Saint-Valentin, ainsi que sur la nécessité de procéder à un référendum dans notre communauté.

775 *Au cours des audiences, nous aimerions avoir des précisions sur l'ancien maire de Saint-Valentin, monsieur Yvon Landry, vis-à-vis ses intentions et ses démarches en ce qui a trait au projet éolien. Ainsi, nous considérons que nos élus municipaux ont abandonné leur rôle de représentants de la population depuis qu'ils ont signé le protocole d'entente les engageant contractuellement à représenter les intérêts d'Air Énergie TCI.*

780 *Alors, j'espère que vous pourrez recevoir favorablement notre demande d'enquête et d'audience publique, car ce projet est loin de bénéficier de l'acceptabilité sociale, tant par la majorité des électeurs de Saint-Valentin que par les élus des municipalités voisines. Le Conseil municipal de Saint-Valentin a fait preuve d'un manque de solidarité régionale dans ce dossier et son comportement ne reflétait pas les intentions de la population.*

785
Merci, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

790
Merci, Madame. Juste pour les fins de la transcription, vous voulez simplement vous identifier.

Mme LOUISE GAGNON :

795
Louise Gagnon, Astrid Ammerlaan et Gerhard Schimarcher.

LE PRÉSIDENT :

800
Merci beaucoup. J'invite maintenant la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et j'invite la Municipalité de Lacolle à s'approcher de la table. Bonsoir, Monsieur.

M. ANDRÉ TREMBLAY :

805
Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Votre nom?

810

M. ANDRÉ TREMBLAY :

André Tremblay, maire de Saint-Cyprien, municipalité voisine. Bien, c'est certain que nous autres on a plusieurs... on a fait un mémoire qui est quand même assez clair. On nous impose des pylônes électriques sur notre municipalité. Puis, en premier lieu, on veut implanter des éoliennes à Saint-Valentin, sans avoir communiqué avec les paroisses, les municipalités voisines. Donc, on trouve ça inconcevable. Ça fait que ça va nous faire du bien d'en parler avec vous autres.

815

C'est surtout ces détails-là qu'on veut discuter avec vous. Puis l'acceptabilité sociale, on veut savoir ce que ça veut dire exactement, parce qu'on trouve que ça n'a pas été le cas dans notre dossier. C'est tout simplement ça.

820

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur le maire. Municipalité de Lacolle, je vous en prie, prenez place. Et je remercie, pendant que vous vous assoyez, Madame Germaine et monsieur Heirrich Morf, qui ont accepté que je souligne le dépôt de leur requête, que vous recevrez, et j'invite monsieur David Van Vliet à bien vouloir s'approcher de la table.

825

Monsieur de Lacolle, votre nom s'il vous plaît.

830

M. ROBERT PATENAUDE :

Bonsoir. Robert Patenaude. Bonsoir, Monsieur le président, Robert Partenaude, je suis conseiller municipal à Lacolle et représentant du conseil, ce soir, ici.

835

LE PRÉSIDENT :

Bienvenue, Monsieur.

840

M. ROBERT PATENAUDE :

Je ne répéterai pas, parce que notre requête ressemble un petit peu à celle de Saint-Blaise, celle de madame Gagnon aussi, tantôt, sur le patrimoine. Je veux simplement vous situer, pourquoi on fait cette demande.

845

850 Lacolle, depuis plusieurs années, s'est lancée dans une grande réflexion pour créer une politique de développement durable et un plan stratégique, un plan d'action, qui est en cours. La politique va être adoptée ce mois-ci, et le plan d'action, et je pense que c'est assez avant-gardiste dans la région. La politique, on a voulu intégrer vraiment l'économique, sociale culturelle et l'environnement.

855 On a travaillé énormément sur l'environnement depuis plusieurs années. L'environnement comprend le patrimoine, le paysage, et je pense que la Loi 82 va nous l'indiquer encore plus. On a travaillé aussi dans ce sens-là.

860 Donc, si on fait une demande, c'est qu'on considère que Lacolle va avoir des éoliennes sur son perron et qu'il n'y a pas eu aucune étude d'impact réelle sur les effets que ces éoliennes-là pourraient avoir sur Lacolle. Et Lacolle a une gare ancienne, qui est monument historique et citée par Patrimoine Canada, qui va être à quelques mètres des éoliennes. Je pense que dans les politiques de la MRC, il y a une demande d'évaluation du paysage, quand il s'agit de bâtiments patrimoniaux.

865 Lacolle est située sur une côte, Lacolle, la petite Colle, la colline. C'est élevé. Donc, de beaucoup d'endroits à Lacolle et des endroits historiques, les éoliennes seraient visibles – entre autres, de l'Église d'Oddelltown.

870 Donc, on voudrait en parler, apporter plusieurs arguments dans ce sens-là. C'est pour ça qu'on a demandé qu'il y ait des précisions pour l'impact que ça aurait sur Lacolle. Et Lacolle, au nord du village, a une autre situation. C'est qu'il y a un futur développement résidentiel qui arrive exactement dans la cour de ce parc industriel là qu'on veut nous installer.

Alors, voilà les raisons pour lesquelles le Conseil, unanimement, a passé une résolution qui a été envoyée au ministre, dont vous avez eu copie et qui sera déposée.

875 Alors, je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

880 Merci à vous, Monsieur Patenaude. Est-ce que monsieur David Van Vliet? Je poursuis avec monsieur Julien Geoffroy et monsieur Serge Desbois. Monsieur Desbois, vous pouvez approcher. Monsieur Geoffroy, c'est à vous.

Bonsoir, Monsieur Geoffroy.

885 **M. SERGE DESBOIS :**

Bonsoir, Monsieur le président. Moi, je représente... bien, on a suivi vos conseils de la dernière rencontre, on a formé un petit groupe pour que ça soit moins long. Est-ce qu'il faut que je les nomme tous, oui?

890 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y donc, allez-y donc.

895 **M. SERGE DESBOIS :**

Je représente Brigitte Schoemans, Pierre Couture, Michel Dubé et moi-même, Serge Desbois.

900 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci.

905 **M. SERGE DESBOIS :**

On va commencer par Saint-Valentin. Saint-Valentin n'est pas seule, elle fait partie d'une région; il ne faudrait pas oublier. Puis c'est une zone hautement touristique. Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, nautique, puis on aimerait bien préserver la faune du coin, parce que les boisés se font de plus en plus rares.

910 Après, notre groupe a plusieurs inquiétudes qui demandent des réponses face à ce projet, qu'on n'a pas toujours eu les réponses. Et pourquoi en zone habitée quand le Québec est si grand? En plus, les médecins nous disent qu'il y a des problèmes de santé reliés à ces projets, que les marges séparatrices devraient être augmentées.

915 Et, dernièrement, le 8 décembre, à la soirée du BAPE, on a appris qu'il y aurait un chemin d'accès aux éoliennes de Saint-Valentin sur le territoire de Saint-Cyprien. Une nouvelle qui est sortie d'un chapeau ou je ne sais pas où.

920 Alors, c'est pour ça que nous, nous considérons que le projet éolien de Saint-Valentin représente un changement majeur négatif de notre milieu de vie, d'autant qu'un projet du même type menace Saint-Cyprien.

925 Alors, on désire donc en apprendre davantage sur les motifs qui justifient les choix gouvernementaux de tels projets.

C'est à peu près le résumé.

LE PRÉSIDENT :

930 Merci, Monsieur. Vous étiez monsieur Desbois, pas monsieur Geoffroy.

M. SERGE DESBOIS :

Desbois. Merci.

935 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, je remercie également les trois autres personnes que vous représentiez, qui ont chacune déposé un mémoire individuellement, soit madame Brigitte Schoemans, monsieur Michel Dubé et monsieur Pierre Couture.

940 J'invite maintenant, monsieur Julien Geoffroy. Est-ce qu'il est présent? Non? Je poursuis. Je remercie madame Anne Pinsonneault et monsieur René Lapierre qui ont déposé leur requête et qui ne la présenteront pas. Donc, vous pourrez la lire.

945 J'invite maintenant, monsieur François Duveau à approcher de la table, ainsi que madame ou monsieur Robert Lorrain, s'il est présent.

Monsieur Duveau? Bienvenue.

950 **M. FRANÇOIS DUVEAU :**

Bonsoir, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

955 Bonsoir, Monsieur.

M. FRANÇOIS DUVEAU :

960 Excusez-moi, je suis encore un petit peu ébranlé par le témoignage de madame Ammerlaan, mais le mien, j'espère sera à la hauteur.

965 Pour résumer, on me demande, Monsieur le président, de faire beaucoup de concessions, beaucoup de sacrifices personnels, pour un projet qui n'a pas sa place dans un milieu habité. De mon jardin et d'ailleurs, à Saint-Blaise, on me demande de sacrifier un regard imprenable sur la vaste région de champs, de boisés et de montagnes et un ciel sans fin. On me prévient que je

risque de perdre cet endroit, secteur du Petit Rang, où je prends plaisir à me promener, été comme hiver, pour une recharge santé.

970 On me demande de repenser mes projets d'aménagement, parce qu'il y aura toujours ces structures de béton et de métal dans mon panorama. J'avais apporté des photos pour vous montrer, mais on m'a expliqué que ce n'était pas recevable.

975 Le ciel, la nuit, trop de lumières rouges. On ne peut pas faire mieux pour attirer l'attention. L'impact visuel sera de jour et de nuit. Déjà des pylônes de toutes sortes poussent dans nos campagnes comme des champignons, sur nos terres et notre ciel... nos terres et notre ciel sont pris en partie.

980 Quel sera l'impact sonore? Je ne sais pas. Ça, ce n'est pas clair et j'aurai des questions à ce sujet. Je risque fort de perdre la qualité de mes signaux de télévision et de radio FM, possiblement tout le signal. Et, aussi, quel est l'impact – ça me concerne aussi – l'impact sur les radios amateurs qui opèrent en fréquence de deux mètres à quinze mètres, par exemple.

985 Et avec tout ça, on me demande de subventionner le projet en payant plus cher mon électricité. Et le support de l'industrie éolienne restera toujours un souci et une préoccupation pour nos municipalités, et pas seulement la municipalité de Saint-Valentin, mais les municipalités avoisinantes.

990 Pour ces raisons, je m'oppose au projet et j'aurai certainement beaucoup de questions dans le courant des jours qui viennent pour préciser ces points-là.

Merci, Monsieur le président.

995 **LE PRÉSIDENT :**

1000 Merci, Monsieur Duveau. Merci à vous. Je poursuis – donc, j'essaie de n'oublier personne. Est-ce que je vous ai mentionné que madame Anne Pinsonneault et monsieur René Lapierre avaient accepté de ne pas présenter verbalement, mais déposeront leur requête? Il en est de même de madame Patricia Woods et de madame Christine Madison. Je les en remercie, évidemment.

1005 Monsieur Robert Lorrain et madame Nadia Boucher, s'il vous plaît. Monsieur Lorrain. Est-ce que monsieur Lorrain est présent? Est-ce que madame Nadia Boucher est présente? Est-ce que madame Hélène Pilote est présente? Vous m'arrêtez si je suis un peu rapide. Est-ce que madame Élodie Fleury est présente?

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

1010 Il s'agit de ma fille, Monsieur le président, mais elle avait envoyé une lettre, elle ne sera pas là aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

1015 Ah, parfait. Parfait. Merci, Monsieur Fleury. Est-ce que madame Ghislaine Arnaudies est présente? Madame Arnaudies, bonsoir.

Mme GHISLAINE ARNAUDIES :

1020 Bonsoir. J'ai demandé une audience du BAPE à Saint-Valentin parce qu'on projette la construction de deux éoliennes devant chez moi.

1025 En 86, nous avons acheté une maison en milieu agricole. Nous habitons sur le Petit Rang, sur la commune de Saint-Valentin et en bordure de Saint-Blaise. Nous avons choisi de vivre sur un territoire de plaine, entouré de fermes laitières et céréalières. Nous avons dépensé beaucoup d'argent dans les travaux de rénovation de cette maison, avec des entrepreneurs et des artisans de la région.

1030 Plus tard, nous avons acheté quatre lots boisés en face de notre maison, y avons fait creuser un étang dans la partie marécageuse, et autour de cet étang, nous y avons planté environ 500 arbres.

Le permis de construction d'un abri pour notre chaloupe nous a été refusé, car nous étions sur un territoire agricole.

1035 Plus tard, nous y avons fait construire une magnifique cabane à sucre par un entrepreneur de la région et nous exploitons une érablière d'environ 2 000 entailles. Nous avons acheté un autre terrain sur le même rang, toujours le Petit Rang, mais proche de la voie ferrée, y avons construit une cabane à ânes et nous y abritons également un élevage de canards. Ces trois terrains entourent les éoliennes projetées.

1040 J'ai pris ma retraite il y a juste un an pour vivre quotidiennement dans notre petit coin de paradis. Je demande pour cela l'aide du BAPE, pour que ce projet éolien n'ait pas lieu.

1045 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1050 Merci, Madame Arnaudies. La famille Donald Demers, madame Anne Ammerlaan, si vous pouviez vous approcher? La famille Demers, d'abord, Donald Demers. Est-ce que vous êtes présents? Ah! Oui. C'est bon.

Mme ISABELLE DEMERS :

1055 Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

1060 Bonsoir! Vous vous identifiez, s'il vous plaît.

Mme ISABELLE DEMERS :

Isabelle Demers.

M. DONALD DEMERS :

1065 Donald Demers.

Mme ISABELLE DEMERS :

1070 Alors, nous avons demandé une audience publique, car nous avons peur pour notre santé, pour notre tranquillité de vie, ainsi que notre tranquillité d'esprit. Notre famille habite Saint-Valentin depuis plus de 60 ans. Moi, je suis née ici, j'ai 35 ans. Nous habitons Saint-Valentin, car c'est un village paisible.

1075 Alors, le projet nous a été imposé, on n'a jamais demandé ça, puis on n'a jamais eu la parole pour dire si oui ou non on était d'accord avec ce projet-là.

LE PRÉSIDENT :

1080 D'où l'objet de votre requête.

Mme ISABELLE DEMERS :

1085 Oui, c'est ça.

M. DONALD DEMERS :

Merci beaucoup.

1090 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur, Madame. Madame Anne Ammerlaan? Je poursuis. Monsieur Michel Sénécal? Peut-être monsieur Benoit Lemieux et madame Tarrah Khan, pourriez-vous approcher de la table, si vous êtes présents.

1095
Bonsoir, Monsieur.

M. MICHEL SÉNÉCAL :

1100 Bonsoir, Monsieur le président. Michel Sénécal, citoyen de Saint-Valentin depuis 55 ans.

« Monsieur le ministre, je vous demande la tenue d'une audience publique sur le projet éolien de Saint-Valentin, car nous sommes confrontés à un parc éolien. Imaginez la vue de ma fenêtre de cuisine, je vais voir huit éoliennes.

1105
Nous demeurons dans une zone rurale assez densément peuplée et nos éoliennes auront, comme par hasard, 560 pieds de hauteur. – Ils ont réservé les plus hautes dans mon coin, 2.3 mégawatts. – En Gaspésie, en montagne, en pleine forêt, là où il y a personne, les éoliennes ont 350 pieds de hauteur. Où est le bon sens? »

1110
Et comme contracteur électricien, 42 années d'expérience, maintenant je suis à la retraite, j'ai préparé beaucoup de questions pour messieurs l'Hydro-Québec.

Merci, Monsieur le président.

1115 **LE PRÉSIDENT :**

On verra ça bientôt. Merci, Monsieur Sénécal, merci. Est-ce que monsieur Benoit Lemieux et madame Tarrah Khan sont présents? Est-ce que madame Barbara Corcoran? Bonsoir, Madame.

1120 **Mme BARBARA CORCORAN :**

Good evening. I hope you understand English, I am afraid my French is not very good.

1125

LE PRÉSIDENT :

O.K.

1130

Mme BARBARA CORCORAN :

You'll have to excuse because this is a very emotional situation for many of us here, myself in particular.

1135

16 years ago – I'll briefly resume this – 16 years ago, I started looking, as a single mother of two very small children, for a home where I would be able to live comfortably for the rest of my life, and pass on to my children once my time is done.

1140

I have suffered through many serious medical issues during the course of my life; I have dealt with cancer and survived, I was hit by a car in 1999 and left completely paralyzed on one side, but as you can see today, I have worked very hard to get to where I am, because I am responsible, the sole responsible person for my two children. I have no other family.

1145

Now, six years ago, I finally located this particular house and purchased it after many, many long years, as I mentioned, 16 years, 10 years prior looking for a location where I would be comfortable with my conditions: 1, being handicapped and 2, being able to survive an area where there is no concentration of electricity. I have a rare condition called electro-sensitivity that causes much pain and stress on my body when in a vicinity or near a vicinity of a high hydro output. It could be any – just passing under several cross lines, thick cross lines, would cause pain an aggravation to me.

1150

One of the reasons why I moved and chose Saint-Paul after doing much research for the school location, making sure my children can still go to the same school in Saint-Jean, and finding out the neighbourhood where it would best suited for me, and not only financially. Again, being a single mom is not the easiest thing, being a handicapped and also earning a fulltime living has made it difficult.

1155

One of the reasons, as I mentioned, was that for why I moved to Saint-Paul because of the area being such a country-type setting, comfortable, without the high tension wires close by, without the close proximity of neighbours as well, because that helps alleviate the stress of the high electricity outputs.

1160

Another one of the reasons why I had asked for an audience is because we were never, in being in Saint-Paul, asked our opinion whether or not we wanted to have this in our vicinity. Nobody has ever come knock on our doors requesting our opinions or our advise or even a suggestion of what we might be able to do. This, I only discovered on December 8th, in 2010, at the meeting here

1165

and only weeks prior to, because Mrs. Astrid Ammerlaan was good enough to shoulder the burden of letting us all know. And I applaud her for that.

1170 Also, I had requested because of the wildlife in the area. I, as well, have a – being a little bit more isolated than most people – I have a lot of traffic as far as the birds, migratory birds in our backyard. There are different, you know, the deers and, et cetera, that come through the yard as well, and fox. But I am seeing less as industry progresses in the area and this I find very defeating of the purpose of having a country life where there is no life in the country. And if we bring in the eoliennes into the immediate area, not only would it damage further my health situation, which
1175 would inevitably cause me to have to try and again search for another home which I have been investing and building and restoring on my own with little help from friends now and then.

I don't want my investment to go to waste, I don't want my children to lose their inheritance and everything that I have put so much energy into over the last six years since I have been here, I
1180 don't want to see it go to waste and have to pick up my roots and have to move on again.

This is the place I want to stay, I don't want to leave Saint-Paul or the area. This is my home and I can't tolerate the electricity boost, so I will not be able to live here and I don't think that is fair that nobody asked us and these are the reasons why I have asked for this meeting with the BAPE.
1185

Thank you.

LE PRÉSIDENT :

1190 Merci beaucoup, Madame Corcoran.

Ceci termine les exposés des raisons des requêtes que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a reçues, lui demandant qu'il y ait tenue d'une audience publique.
1195

Nous changeons donc de phase. Je me dirige maintenant vers madame Turgeon, qui est porte-parole de Venterre NRG inc., et je l'invite à nous présenter le projet de Venterre NRG inc.

1200 Vous disposez, Madame Turgeon, comme nous en avons discuté, de 15 à 20 minutes pour faire cet exposé, après quoi, le registre sera ouvert, et nous passerons à une courte pause d'une quinzaine de minutes avant d'entamer les questions.

Mme JULIE TURGEON :

1205 Merci, Monsieur le président. Juste avant de commencer ma présentation, j'ai omis de mentionner qu'on a des ressources anglophones. Donc, c'est pour la raison qu'il y a un système de

traduction. Donc, s'il y a des gens unilingues anglophones qui veulent bénéficier du système de traduction, il y a des casques d'écoute à l'arrière. Je devrais peut-être le dire en anglais.

1210 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y donc.

1215 **Mme JULIE TURGEON :**

There is a translation system behind the room here if you want to get headsets for Anglophone people.

1220 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

* * * * *

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

1225 **Mme JULIE TURGEON :**

1230 Donc, en fait, je vais présenter le projet. On va commencer en discutant de qui est Venterre exactement, qui est TransAlta. Je vais donner un petit peu, à la lumière de ce qui se passe en ce moment dans la région, pour l'industrie éolienne dans la région, je vais revenir un petit peu sur le contexte de l'énergie éolienne au Québec, au Canada. Je vais donner quelques détails sur le projet de Saint-Valentin et je vais parler du processus de consultation et des préoccupations qui en sont découlées.

1235 Donc, qui sommes-nous? Venterre, c'est une entreprise qui appartient à 100 % à TransAlta. TransAlta, qui est une entreprise canadienne centenaire, notre principale activité, c'est de produire de l'énergie, notamment avec de l'énergie éolienne.

1240 On est présentement le plus grand producteur d'énergie éolienne au Canada, avec près de 1 000 mégawatts. On a 1 000 mégawatts d'installés, ce qui équivaut à environ entre 900 et 1 000 éoliennes d'installées au Canada.

TransAlta, au Québec, c'est principalement trois projets :

1245 on a acquis récemment le projet éolien le Nordais à Matane et Cap-Chat, qui est de 132 éoliennes, lequel on a remis à niveau;

on a le projet de Saint-Valentin, ici, qui est en développement, de 51.8 mégawatts qui est de 25 éoliennes;

1250

on a un projet à New-Richmond de 67.8 mégawatts, 33 éoliennes, pour lequel on va commencer la construction sous peu. Et, en fait, pour opérer ces trois projets-là, on a principalement cinq bureaux localisés au Québec.

1255

Donc, pour revenir un petit peu sur le contexte de l'énergie éolienne, la puissance mondiale installée – je ne m'éterniserai pas sur ces chiffres-là – en fait, on a 150 000 éoliennes d'installées partout au travers le monde.

1260

Au Canada c'est 4 155 mégawatts, c'est 2 500 éoliennes; au Québec, en ce moment, on a 658 mégawatts, ce qui est l'équivalent de l'alimentation pour 100 000 foyers canadiens. C'est 500 éoliennes qui sont principalement situées en Gaspésie puis sur la péninsule gaspésienne, le Bas Saint-Laurent.

1265

Donc, au Québec, en fait, les premiers pas de l'énergie éolienne au Québec, c'est dans le milieu des années 70. C'était principalement un programme de recherche avec Hydro-Québec et le ministère des Ressources naturelles, à l'époque, qui en sont arrivés avec le premier projet mis en service, c'est le projet Le Nordais, en 1998.

1270

Suite à certains enjeux énergétiques, notamment des enjeux concernant le Suroît, le gouvernement du Québec a émis une politique énergétique québécoise, qui visait l'installation de 4 000 mégawatts d'ici 2015.

1275

Donc, c'est dans cet esprit qu'il y a eu le premier appel d'offres de 1 000 mégawatts en 2002, qui visait l'installation de projet éolien uniquement en Gaspésie, et le deuxième appel d'offres de 2 000 mégawatts qui a été sorti en 2005, dans lequel le projet de Saint-Valentin s'insère, c'était en 2002, qui s'ouvrait à l'ensemble du territoire québécois. Et je tiens à préciser que c'était, notamment, suite à une demande, également, qui avait été appuyée par la Fédération québécoise des municipalités, d'avoir accès à ces appels d'offres-là.

1280

Et, récemment, il y a eu un appel d'offres de 500 mégawatts qui était divisé en deux blocs : un 250 mégawatts pour les projets communautaires, et un 250 mégawatts pour les Premières Nations.

1285

Donc, suite à la réalisation de tous les projets qu'on a maintenant, au Québec, je pense qu'on peut dire qu'aujourd'hui on a une industrie qui est quand même bien encadrée. C'est une industrie qui est sécuritaire.

Les projets, la majorité des projets sont soumis à la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Il y a plusieurs instances gouvernementales qui sont impliquées, dont j'en ai noté ici quelques-unes.

1290 Notamment, il y a la CPTAQ, le MAPAQ, évidemment le MDDEP, le MRNF est impliqué, le MAMRO est également impliqué, les municipalités aussi sont impliquées.

Maintenant, directement dans le vif du sujet. Pour le projet de Saint-Valentin, je pense que c'est important. Il y a eu un historique sur les partenariats du projet – je vais remettre un petit peu en lumière qu'est-ce qui s'est passé.

1295 En 2006, le projet est initié par la compagnie Air Énergie TCI. En 2007, il y a eu un partenariat avec Canadian Hydro Developers, juste avant de soumettre le projet à Hydro-Québec pour l'appel d'offres. C'est ce qui a formé l'entité Venterre.

1300 Aujourd'hui, en 2009, Venterre appartient... excusez-moi, Canadian Hydro a été acquise par l'entreprise TransAlta, ce qui fait que Venterre, présentement, est une entreprise uniquement de TransAlta.

1305 Pourquoi Saint-Valentin? Le projet de Saint-Valentin s'insère dans l'appel d'offres d'Hydro-Québec de 2 000 mégawatts. Et le projet, à l'époque, avait été développé et initié pour, principalement, évidemment, la qualité de la ressource éolienne. Il y avait le transport à proximité du transport d'énergie d'Hydro-Québec. Il y avait la proximité aussi des grands centres urbains, en fait le grand Montréal est tout près, et il y avait également une volonté des intervenants à s'impliquer dans le projet.

1310 Donc, on s'entend, là... bon, les intervenants, on parle ici aussi de la Municipalité de Saint-Valentin et les propriétaires terriens qui ont aussi embarqué dans le projet.

1315 Donc, en bref, le projet c'est 51.8 mégawatts, l'équivalent de 8 500 foyers canadiens, l'énergie requise pour 8 500 foyers canadiens. C'est 25 éoliennes Énercon E82, qui sont toutes situées à un minimum de 750 mètres des bâtiments résidentiels.

1320 L'empreinte sur le territoire agricole, c'est un maximum de 9 hectares. Et on va revenir sur les chiffres concernant l'empreinte sur le territoire agricole. Ça représente point 13% des terres qui sont en culture sur la Municipalité de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. C'est jusqu'à 100 travailleurs qui vont être impliqués pour la construction en période de pointe. C'est des investissements de 150 M\$. Localement, dans la région montréalaise, on prévoit de 15 à 20 M\$ dépensés. Et une mise en service prévue pour le 1er décembre 2012.

1325 Donc, l'éolienne qui a été retenue pour le projet, c'est l'éolienne Énercon E82. C'est une technologie allemande. Il y a plusieurs composantes qui sont fabriquées ici, au Québec. C'est 25 éoliennes pour une puissance totale installée de 51.8 mégawatts.

Les hauteurs totales, de la tour au moyeu – donc, je vais le pointer ici – donc de la base jusqu'au moyeu, jusqu'au centre de l'éolienne, c'est 98 mètres. Le diamètre du rotor c'est 82

1330 mètres et la hauteur totale, donc on part de la base jusqu'à la hauteur ici, c'est 139 mètres, ce qui équivaut aussi en pieds, c'est 450 pieds, 460 pieds.

1335 L'emplacement des éoliennes. La configuration qui va être présentée dans le cadre des audiences et qui a été présentée dans l'étude d'impact, c'est une configuration qui présente 28 positions. Donc, il y a trois positions dans les 28 qui sont considérées comme des positions alternatives. Ce qui fait que sur le territoire de Saint-Valentin, on prévoit 24 positions, maximum, et sur le territoire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, il y a 4 positions.

1340 Donc ici – ça, c'est la carte du projet. Donc, pour se localiser, il y a la municipalité de Napierville qui est ici, Lacolle est ici en bas. On a Saint-Valentin qui est située ici, et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ici. La région en vert, c'est ce qu'on appelle le domaine du projet. Donc, c'est à l'intérieur de cette région-là qu'il va y avoir les infrastructures liées au projet. Donc, on parle des mâts de mesure, les éoliennes et le réseau collecteur et, évidemment, les chemins d'accès.

1345 Pour en arriver à une configuration comme ça, c'est un long processus. Donc, je vais juste reprendre la carte que je viens de présenter. Donc, le village de Saint-Valentin est ici, Lacolle est ici, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix est ici. Ce qu'on fait, c'est qu'on enlève, en fait, de ce secteur-là, toutes les zones qui vont être soit des zones réglementées, des zones protégées ou des zones sur lesquelles on n'a pas d'entente avec les propriétaires. Ce qui fait qu'on en arrive avec l'espace qui est disponible pour les éoliennes, c'est les espaces en blanc. Donc, il y en a ici. On en a un petit peu au centre ici, près de Lacolle, près de Saint-Paul, et au nord ici. Donc, c'est à l'intérieur de ces zones-là qu'on va mettre les éoliennes.

1355 Donc, la configuration, c'est un long processus. Ça a été initié en 2006... pardon, l'étude d'impact a été initiée en 2007-2008. Selon le processus, une des étapes importantes de l'étude d'impact, c'est le processus de consultation publique.

1360 Donc, je vais présenter quelques enjeux qui ont ressorti du processus de consultation publique de Venterre.

1365 Le processus de consultation c'est un processus qui est continu. Donc, ce qui veut dire que ça a été dès le début du projet, on va continuer pendant la construction, et c'est prévu pendant toute la durée de l'exploitation. Il y a eu plus de 60 rencontres avec les organismes et les représentants du milieu. Il y a une consultation continue avec les propriétaires. Donc, à chaque fois qu'on déplace une éolienne, un petit bout de chemin, on retourne les voir, pour s'assurer que ça ne nuit pas à leurs activités.

1370 On a fait des rencontres portes ouvertes. Donc, trois grandes rencontres portes ouvertes. Une en 2007, en 2008 et une cet automne en 2010. Il y a eu l'ouverture du bureau Projet de Saint-Valentin, qu'on a ouvert un petit peu de façon prématurée, suite à des demandes des citoyens pour

avoir accès aux documents. Il y a eu des médias, des feuillets d'information. Le site Internet a aussi présenté des documents et a été remis à jour, s'assurer d'avoir les documents que la population voulait voir et la ligne téléphonique pour nous rejoindre.

1375 On a également, on va mettre en place aussi un comité de suivi qui va représenter les citoyens et les municipalités pour faciliter la communication avec le développeur.

1380 Donc, une des préoccupations qui revient souvent, c'est évidemment l'aspect visuel. La façon – je suis certaine qu'on va revenir sur toutes ces préoccupations-là durant les audiences – la façon dont les aspects visuels ont été traités dans le développement de notre projet, c'est avec des analyses paysagères dans le cadre de l'étude d'impact, donc présentées au MDDEP, et avec la démarche avec la Municipalité de Saint-Valentin, le plan d'intégration et d'implantation architecturale.

1385 Il y a eu 25 simulations visuelles. Donc, on a commencé avec quelques points sensibles qu'on avait identifiés, puis suite à des demandes spécifiques de certains groupes, même des citoyens, on a refait des simulations visuelles et avec une position à 750 mètres minimum des résidences. Pour donner une idée, ça donne à peu près la hauteur, en perspective, un petit peu plus bas qu'un silo. Si on est à l'avant d'une maison, il y a un silo, on regarde l'éolienne à 750 mètres, en perspective, c'est un petit peu plus bas.

1390 Les valeurs de propriété. C'est des questions qui nous ont également été souvent posées. Donc, à cet effet-là, il y a eu une revue des études, deux études principalement exhaustives qui ont été réalisées aux États-Unis, sur des milliers de transactions, et en Ontario, qui concluent qu'il n'y a pas de lien démontrable entre la fluctuation des valeurs de propriétés et la présence des éoliennes.

1395 En Gaspésie...

LE PRÉSIDENT :

1400 S'il vous plaît, on pourra poser des questions tout à l'heure. Je ne peux pas accepter les commentaires. Donc, je vous prie de continuer, s'il vous plaît.

Mme JULIE TURGEON :

1405 Donc, en Gaspésie, plus près de chez nous, il y a des communautés, des municipalités qui ont été contactées, qui ont des éoliennes à proximité des résidences – et je mentionne aussi qu'en Gaspésie, la moyenne c'est d'environ 50 mètres des résidences et non 750 mètres – et selon ces municipalités-là, il n'y a pas de lien sur la valeur foncière également. Et généralement, suite à des sondages, aussi, qui ont été faits dans la péninsule gaspésienne, dans le Bas Saint-Laurent, les parcs éoliens sont généralement perçus de façon non négative.

1410

1415 Sur l'industrie agricole, l'empreinte permanente sur le territoire agricole, c'est moins de neuf hectares. En fait, il y a eu un chiffre qui a circulé, le 19 hectares qui a circulé, c'était concernant la demande qui avait été faite à la CPTAQ. Cependant, il y a des secteurs, comme notamment l'aire d'installation où on va étendre les pales pour... comme on peut regarder sur la figure, ici, à gauche. C'est pas des aires, il n'y aura pas de compaction de faite sur ces aires-là. Donc, le chiffre, si on veut présenter l'empreinte permanente sur le territoire agricole, ça serait de neuf hectares.

1420 Cependant, suite à des récentes discussions avec des intervenants locaux, avec des programmes de compensation qui ont été discutés, il serait possible de viser aucune perte de production agricole pour le projet de Saint-Valentin. On va en revenir encore tout à l'heure avec le programme de compensation qu'on voudrait mettre en place, mais c'est principalement pour faire des remblais, des secteurs de... remblayer des secteurs de fossé, faire du nivellement, améliorer des systèmes de drainage.

1425 Concernant le climat sonore. La configuration est conçue afin de respecter un critère du MDDEP, qui est un maximum de 40 décibels à l'extérieur des résidences. 40 décibels c'est l'équivalence, ce qu'on dit souvent, c'est un chuchotement dans une bibliothèque.

1430 Il y a eu un atelier de simulation sonore, qui a été réalisé à la dernière séance d'information qu'on a faite avant les Fêtes, puis suite à ça, on avait invité la population à venir nous rencontrer pour voir, avoir une idée c'est quoi 40 décibels. En plus, on ajoutait le bruit des éoliennes, avec le climat sonore de la région, avec le vent dans les feuilles et tout, ça donnait une idée de ce que pourrait être 40 décibels.

1435 Également, il va y avoir des suivis lors de l'opération. Donc, à la première année de mise en service, cinquième année, dixième année et à la quinzième année, des suivis du climat sonore.

1440 Concernant la santé. Évidemment, c'est un sujet qu'on entend beaucoup parler ces temps-ci. Nos études, les études, lesquelles on consulte, c'est des études sérieuses, très rigoureuses sur le sujet, qui ont été faites par les autorités gouvernementales et d'experts, incluant des médecins, sur les liens potentiels que pourrait avoir une éolienne trop près d'une résidence.

1445 Je ne les nommerai pas toutes, mais j'ai ici l'Institut national de la santé publique du Québec, il y a les médecins hygiénistes en chef de l'Ontario, ce qui est l'équivalent de notre Collège des médecins ici, l'Organisation mondiale de la santé. Il y a eu un comité d'experts indépendant, également, qui était principalement constitué de médecins, en 2010, évidemment qui se sont prononcés. C'est ce qui nous permet, c'est sur la base de ces lectures-là, ce qui nous permet de conclure que pour le projet de Saint-Valentin, il n'y a pas de problème de santé anticipé, étant donné les distances séparatrices qui sont de l'ordre de 750 mètres.

1450

1455 De plus, également plus près de chez nous, on a fait des téléphones, on s'est fait confirmer par la Direction de la Santé publique de la Gaspésie et celle du Bas Saint-Laurent, qu'il y a eu aucun incident de rapporté, de problème sur la santé relié aux éoliennes, malgré les 12 parcs éoliens mis en opération, de 1998, et les distances séparatrices, ce que je disais tout à l'heure, une moyenne de 500 mètres.

1460 Côté retombées économiques. Bon, comme je le disais, c'est un projet de 150 M\$. On prévoit 15 à 20 M\$ dépensés localement, pour principalement des travaux d'ingénierie, de construction de routes, l'installation des éoliennes, le transport des équipements. Et comme retombées directes pour les redevances, on parle de plus de 750 000 \$ par années, ce qui inclut les redevances aux propriétaires terrains et aux municipalités impliquées.

1465 Donc, pour revenir sur l'échéancier du projet, le développement s'est initié en 2006, va se poursuivre jusqu'en 2011 avec, évidemment il y a toujours l'étape de la CPTAQ qui va s'en venir, il y a des études préconstruction. La construction commencerait en 2012 avec la construction des chemins d'accès, le réseau collecteur, l'installation des éoliennes, et la mise en service prévue avec Hydro-Québec, c'est du 1er décembre 2012.

1470 Pour terminer, j'aimerais juste faire, peut-être juste remettre au point avec la lumière de ce qui se passe en ce moment dans le secteur. On est conscient de ce qui se passe. Le projet a été initié en 2006. Il y a eu beaucoup d'intervenants, il y a beaucoup de rencontres. Il y a eu des changements apportés au projet l'été dernier. Ce qui a soulevé beaucoup de questions puis c'est très légitime.

1475 C'est un peu ce qui s'est passé également en Gaspésie lors des premiers parcs installés, les premiers parcs éoliens qui ont été installés.

1480 C'est une des raisons pour quoi TransAlta a décidé de demander elle-même aussi ces audiences publiques. Je pense que c'est important de venir comprendre, de venir connaître c'est quoi l'industrie éolienne, c'est quoi un parc éolien, de venir, peut-être avoir la chance d'expliquer aussi certains mythes qui circulent sur l'industrie éolienne.

1485 TransAlta a toujours développé ses projets. On a 16 parcs éoliens de construits au Canada. Ça s'est toujours fait dans un esprit de cohérence et d'ouverture sur toutes idées innovatrices. Donc, en fait, ce qui me demande à ne dire qu'il faut poursuivre le dialogue, parce que c'est des idées comme ça qui font que le projet devient meilleur.

1490 Récemment, avec des interventions de certaines gens de la région, on a réussi à comprendre que peut-être on pourrait avoir zéro perte de production agricole pour le projet, si on a l'implication des gens, si on a l'implication de l'UPA, on a l'implication de nos agriculteurs avec qui

on a signé des ententes pour réussir à compenser d'autres secteurs puis à les aider financièrement à améliorer des secteurs.

1495 Donc, c'est des idées comme ça qui peuvent sortir, avec, si les gens nous contactent, si les gens nous rencontrent puis si les gens veulent, acceptent de nous rencontrer, on peut en arriver avec des solutions comme ça.

1500 Donc, je vais juste terminer en disant, avec tous les spécialistes qui sont avec moi, ici, ce soir – j'ai vu des gens de l'industrie aussi, dans la salle – je pense qu'on croit fermement que l'industrie éolienne ça fait partie de l'avenir du Québec; qu'au Québec, généralement, on sort des terrains battus, on regarde ce qui se fait ailleurs, on apprend des erreurs qui se sont faites ailleurs. Ce qui fait que je peux comprendre, ce que je peux conclure c'est que c'est un projet qui est bien encadré puis il peut se faire, il peut s'insérer dans le milieu agricole de façon sécuritaire.

1505 Alors, ça complète ma présentation, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1510 Madame Turgeon, merci beaucoup pour votre présentation. Donc, comme je vous ai mentionné tout à l'heure, nous allons maintenant ouvrir le registre à l'arrière de la salle. Les personnes qui auraient des questions à poser à la commission vont s'inscrire. Et j'avise les internautes, nous faisons une pause de 15 minutes et nous reprendrons donc à 8 h 45.

1515 **PAUSE**

LE PRÉSIDENT :

1520 Nous allons reprendre. Si vous voulez, s'il vous plaît, revenir en groupe. J'en profite pour souligner aux internautes que la présentation PowerPoint de Venterre NRG inc. sera déposée dans les centres de documentation, ainsi que le sur le site Web du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Je vous indique également que les requêtes seront disponibles dans ces mêmes sites, dans un avenir très rapproché.

1525 Nous allons donc initier la période de questions. J'invite monsieur André Lafrance à venir nous adresser sa question.

1530 **M. ANDRÉ LAFRANCE :**

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

1535 Monsieur Lafrance, bonsoir!

M. ANDRÉ LAFRANCE :

1540 Moi, j'habite Saint-Bernard-de-Lacolle. Naturellement, notre Municipalité n'a pas exprimé son opinion, malheureusement, et je le déplore. Mais je poserai la question pour moi, parce que ce que j'aimerais savoir, c'est quand l'électricité est vendue par ces gens-là, à Hydro-Québec, à la prise du compteur, quel est le montant qui est payé à la compagnie?

LE PRÉSIDENT :

1545 Je vais adresser la question à Hydro-Québec.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

1550 Oui, Hydro-Québec ou whatever, à quelqu'un qui a une réponse.

LE PRÉSIDENT :

1555 Monsieur Chaîné?

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

1560 Oui. Monsieur le président, le contrat d'achat d'électricité a été rendu public. Il apparaît sur le site Web d'Hydro-Québec. Il apparaît également sur le site Web de la Régie de l'énergie et il apparaît sur le site Web de la commission du BAPE.

1565 Le prix de l'électricité est défini à l'Article 14 du contrat d'achat d'électricité. Donc, en fait c'est un prix qui, à la date de dépôt des soumissions, était de 108 \$ par mégawattheure, ce qui correspond à 10,8 sous du kilowattheure. Et ce prix-là est indexé jusqu'au début des livraisons, c'est-à-dire jusqu'au début des livraisons qui sont prévues en décembre 2012. Suite au début des livraisons, à ce moment-là, le prix est indexé à l'IPC, c'est-à-dire l'indice des prix à la consommation.

1570 Est-ce que ça répond à la question?

M. ANDRÉ LAFRANCE :

1575 Bien, en fait, c'était le prélude à cette question-là. Parce que je voulais savoir si ce prix qui était versé est le même à Saint-Valentin ou en Gaspésie où il y a, semble-t-il, beaucoup d'acceptabilité sociale? Est-ce que c'est le même?

LE PRÉSIDENT :

1580 Vous vous adressez à moi.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

Oui, à vous. Excusez-moi, Monsieur André.

1585 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a pas de problème.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

1590 Alors, André Lafrance s'adresse à monsieur André.

LE PRÉSIDENT :

1595 La question s'adresse maintenant à Hydro-Québec. Est-ce que le tarif payé, il est égal à peu près pour tous les parcs éoliens du deuxième appel d'offres?

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

1600 Hydro-Québec procède par appel d'offres pour l'approvisionnement en énergie éolienne. Et ça, c'est propre... jusqu'à présent, on a conclu trois appels d'offres pour l'achat d'énergie éolienne. On a toujours publié les prix moyens. Les prix, on comprend qu'on a retenu 15 projets dans le cadre de l'appel d'offres de 2 000 mégawatts. Évidemment, les prix sont différents pour chacun des contrats.

1605 Donc, on peut parler de prix qui sont... le prix moyen est de l'ordre de 8,7 sous du kilowattheure et ça peut aller aussi bas que 8 sous et jusqu'à 11 sous. 11 à 12 sous du kilowattheure, selon les contrats.

1610 **M. ANDRÉ LAFRANCE :**

Alors, ça, c'était ma première question. La deuxième question, naturellement, s'adresse au développeur. Je lui pose la question, sachant, parce que je pense qu'en écoutant ce que j'ai entendu ce soir, il y a beaucoup de gens qui semblent ne pas vouloir avoir ce projet-là, comment le développeur se sent par rapport à ça? Est-ce qu'il a l'intention de continuer dans un contexte semblable?

1620 On aimerait qu'il vienne exprimer lui-même sa position par rapport à ce qu'il entend depuis le début, ici, simplement. C'est ça, ma question. S'il n'a pas de réponse, il n'en a pas, mais s'il en a une, ça serait souhaitable. Puis s'il veut la développer dans un autre temps, il pourra le faire, mais il devra le faire au moins au BAPE, simplement. C'est la question que je leur pose.

LE PRÉSIDENT :

1625 Parfait.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

1630 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Vous n'attendez pas de réponse?

1635 **M. ANDRÉ LAFRANCE :**

Bien oui, j'attends la réponse, mais je veux laisser la place aux autres.

LE PRÉSIDENT :

1640 Ah! oui, parfait. Non, il y a pas de problème. Donc, la question que vous posez, elle touche la question de la participation qu'il y a eue également à différents moments, sur laquelle on va pouvoir revenir sûrement dans les deux jours d'audiences où on va siéger.

1645 Donc, ici, la question que vous posez, c'est une question que je peux prendre un peu, pour la commission. La commission reçoit vos questions, analysera les commentaires et avisera le ministre de son analyse et de ses constatations.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

1650 O.K. Alors, c'est la question que j'aimerais que la commission pose, finalement, au
développeur. En ayant entendu madame Ammerlaan, parce que je pense qu'elle parlait pour
1655 beaucoup de gens, et puis l'autre dame anglophone – vous m'excuserez, j'oublie votre nom –,
mais il y a eu deux témoignages assez importants, je pense, qui reflétaient, semble-t-il, parce qu'on
est dans une salle, ici, qui est assez réfléchie, il n'y a personne qui crie, il n'y a pas trop de
survoltage, comme on dit, j'aimerais, justement, que la commission demande au développeur
pourquoi il veut maintenir un projet dans un climat semblable? Alors que c'est totalement
acceptable, en Gaspésie, à 50 pieds des maisons? Simplement.

1660 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Madame Turgeon? Madame Turgeon, j'ajouterais – on comprend, par ailleurs, qu'on
est au début de l'audience, qu'il y aura beaucoup de questions qui vont être abordées tout au long,
mais la question qui est posée est légitime, donc je voudrais vous entendre à ce moment-ci.

1665 **Mme JULIE TURGEON :**

Oui, effectivement, Monsieur le président, c'est légitime.

1670 Le projet a été initié, comme je le disais tout à l'heure, en 2006. J'ai avec moi – je pense que
c'était nécessaire de le faire – j'ai un document que je vais déposer à la commission, qui montre
toute la consultation publique qui a été faite. C'est un document également qui démontre toutes les
lettres qui ont été envoyées aux populations concernées par le projet puis aux populations
environnantes également.

1675 C'est certain que jusqu'à maintenant, puis ce document-là va être public, donc jusqu'à
maintenant, je pense qu'à la lumière de ce document-là, je pense qu'on a fait vraiment l'effort
nécessaire pour aller chercher puis aller tirer le pouls de chaque personne dans la région, puis
jusqu'à ce qu'il y ait des questionnements, l'été dernier, le projet avançait relativement bien, on était
1680 quand même présent dans la région.

Je pense qu'en ce moment, c'est certain qu'on entend ce qui se passe dans les journaux et
tout, mais il y a quand même des gens qui nous communiquent qu'ils désirent que le projet aille de
l'avant, puis il y a des gens qui désirent que le projet continue.

1685 Donc, c'est dans cette optique-là qu'on croit encore que c'est un bon projet. Il y a encore des
améliorations à y apporter, si les gens veulent participer. Donc, c'est ce que je répondrais à la
question de monsieur.

1690

LE PRÉSIDENT :

Donc, nous allons revenir sur l'acceptabilité sociale, sûrement, tout au long de ces deux journées. Déjà, avec le nombre de questions, de personnes qui se sont inscrites, je peux déjà annoncer qu'on va siéger au moins demain après-midi et demain soir.

1695

M. ANDRÉ LAFRANCE :

Merci.

1700

LE PRÉSIDENT :

Donc, je vous remercie pour votre question, Monsieur Lafrance. J'invite monsieur Serge Desbois, s'il vous plaît.

1705

Je comprends, Madame Turgeon, que vous allez nous déposer ce document selon les règles que nous avons établies? Merci. Monsieur Desbois, je vous en prie. Bonjour!

M. SERGE DESBOIS :

1710

Bonjour! Bien, rebonjour! La question par rapport à ce que la madame vient de dire : quels documents avez-vous envoyés aux populations environnantes et à partir de quelle date? J'aimerais bien avoir une copie, si possible.

1715

LE PRÉSIDENT :

Parfait, oui. Donc, madame Turgeon a dit qu'elle déposerait les documents. Je vais quand même lui adresser la question : quand ces premières consultations, d'une certaine façon, ont démarré, s'il vous plaît? Étant donné que le document va aussi être déposé, vous allez pouvoir le consulter, Monsieur Desbois, sans problème, évidemment.

1720

M. SERGE DESBOIS :

D'accord. J'ai une autre question.

1725

LE PRÉSIDENT :

Nous allons attendre la réponse de madame.

M. SERGE DESBOIS :

1730 D'accord.

Mme JULIE TURGEON :

1735 Bien, encore là, les informations vont être contenues dans le document. Mais à l'époque, l'initiateur du projet était TCI Air Énergie, avait fait parvenir des lettres à la population, en novembre 2007, annonçant qu'ils allaient soumettre un projet à Hydro-Québec.

1740 Suite à ça, il y a eu également une séance d'information en mai 2007 et l'invitation, elle a été envoyée à 5 000, de l'ordre de 5 000 résidants. Donc, les résidants de Saint-Valentin, de Saint-Paul et des municipalités environnantes également. Mais c'est des documents qui vont être inclus dans mon document consultatif.

LE PRÉSIDENT :

1745 Parfait. Vous avez une deuxième question, Monsieur Desbois?

M. SERGE DESBOIS :

1750 Oui. Pourquoi la région de Saint-Valentin a-t-elle été choisie pour y planter une centrale éolienne?

LE PRÉSIDENT :

1755 Qu'est-ce qui a justifié votre choix de Saint-Valentin?

Mme JULIE TURGEON :

1760 Monsieur le président, comme je l'expliquais dans ma présentation tout à l'heure, évidemment, c'est selon la qualité de la ressource éolienne. Le projet s'insérait et répondait aux exigences du document d'appel d'offres d'Hydro-Québec, et le projet a été retenu dans ce cadre-là.

1765 Dans le même ordre d'idée, ou peut-être plus tard on aura l'occasion, j'ai Francis Pelletier, ici, qui pourra faire une démonstration de comment, en fait, fonctionne une configuration puis comment on en arrive à faire une configuration telle qu'elle va être présentée dans le cadre des audiences publiques.

LE PRÉSIDENT :

1770 Oui. Au sens où je comprends la question, c'est plus : pourquoi Saint-Valentin que, par exemple, une région à l'extérieur de la Montérégie ou...? Qu'est-ce qui vous a amenés à Saint-Valentin?

Mme JULIE TURGEON :

1775 En fait, l'initiateur du projet à l'époque avait ciblé la région, parce qu'il y avait principalement des bons vents. Il y avait aussi une volonté. Le cadre réglementaire avait été évalué à l'époque et le cadre réglementaire le permettait. Et en sondant les principaux intervenants, qui est aussi les organismes communautaires et les propriétaires terriens, il y avait également une acceptabilité de développer un projet éolien dans le secteur.

1780

M. SERGE DESBOIS :

Merci.

1785

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Mme JULIE TURGEON :

1790 Si je peux rajouter aussi? Également, à l'époque, dans mon document de consultation à l'annexe C, il y a aussi une revue des médias qui présente, en fait, les résultats des différentes informations publiques qu'on avait faites, qui mentionnent aussi que le projet était bien accueilli.

1795

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est dans le document que vous allez nous déposer?

Mme JULIE TURGEON :

Oui, effectivement.

1800

LE PRÉSIDENT :

1805 Monsieur Desbois, donc vous ne vous gênez pas, si vous avez d'autres questions, vous vous réinscrivez.

M. SERGE DESBOIS :

1810

Oui, tantôt.

LE PRÉSIDENT :

1815

Merci. Madame Brigitte Schoemans. Bonsoir, Madame.

Mme BRIGITTE SCHOEMANS :

1820

Bonsoir! Une petite question, un petit peu préliminaire. Je voudrais savoir qu'est-ce qui est arrivé avec TCI? On n'en a pas entendu parler du tout ce soir et à la dernière consultation du BAPE, le 8 décembre, ils étaient présents et puis là, on ne les voit plus.

LE PRÉSIDENT :

1825

Madame Turgeon, qu'est-il de TCI?

Mme JULIE TURGEON :

1830

Oui. TCI Air Énergie, comme je le mentionnais tout à l'heure, c'est l'initiateur du projet. Ils sont encore impliqués dans le projet concernant surtout la relation avec les propriétaires avec qui on a des ententes. Il y a eu beaucoup d'engagements de pris. Donc, c'est certain qu'ils restent impliqués dans le projet pour s'assurer que tous les engagements qui ont été pris soient suivis. Mais ils sont encore engagés. Cependant, la compagnie TransAlta va être responsable entièrement de la construction du projet puis de l'exploitation.

1835

LE PRÉSIDENT :

1840

Vous l'avez expliqué tout à l'heure, mais est-ce que TCI est une filiale de TransAlta ou comment ça se situe un par rapport à l'autre? Est-ce qu'ils appartiennent à une même société mère ou ils sont totalement indépendants?

Mme JULIE TURGEON :

1845

Je vais demander à mon collègue François Tremblay, coordonnateur de l'étude d'impact, de répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Tremblay?

1850

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Monsieur le président, pour expliquer un peu comment fonctionne l'industrie, parce qu'il y a des appels d'offres au Québec, il y a tout ça, mais il y a des développeurs qu'on appelle souvent des prédéveloppeurs, en fait qui font la prospection, et qui, à un certain moment, vendent leur projet. C'est-à-dire vendre leur potentiel et donc, ça fonctionne comme ça.

1855

Dans ce cas-ci, TCI est un prédéveloppeur qui a cédé son projet à TransAlta. Dans les faits, c'est ça qui est arrivé. Aujourd'hui, donc, TCI n'est pas une filiale de TransAlta, mais comme madame Turgeon l'a dit, ils continuent à être actifs dans le projet, pour s'assurer que les engagements qui ont été pris avec les propriétaires vont bel et bien être suivis par le nouveau propriétaire.

1860

Donc, c'est pour assurer un suivi. Donc, évidemment, contractuellement, ils vont suivre tout ce qui est écrit, c'est sûr.

1865

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Est-ce que TCI était là dès le début du projet?

1870

Mme JULIE TURGEON :

Oui. En fait, TCI c'est l'initiateur du projet de Saint-Valentin et TCI, en fait la compagnie Venterre a été formée au moment de soumettre l'appel d'offres à Hydro-Québec. C'est là que Canadian Hydro Developer est embarquée dans l'aventure pour former la compagnie Venterre, et c'est en novembre 2009 que TransAlta a acquis tous les projets de Canadian Hydro. Ce qui fait que TransAlta est devenue propriétaire des projets de Venterre.

1875

La compagnie Venterre, l'entité Venterre appartient 100 % à TransAlata. TCI est encore active pour le développement puis pour s'assurer de la gestion, principalement avec les agriculteurs.

1880

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Donc, on peut dire que TCI est encore dans le portrait?

1885

Mme JULIE TURGEON :

Oui. Bien, en fait, ils agissent vraiment comme... si on veut, ils sont consultants qui nous aident, en fait, pour s'assurer que tous les engagements sont pris, comme le disait François.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

O.K. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Deuxième question, Madame.

Mme BRIGITTE SCHOEMANS :

Oui. Tantôt, madame Turgeon a dit que c'est un projet 150 M\$ et localement il va être dépensé, dans la localité, 15 à 20 M\$. 15 à 20 M, pour moi, il y a une différence de 25 %. Est-ce que vous pouvez justifier un si grand écart? 15 et 20, c'est énorme comme distinction à faire.

LE PRÉSIDENT :

Madame Turgeon, est-ce que vous êtes en mesure de préciser un peu les investissements locaux?

Mme JULIE TURGEON :

Oui. Bien, en fait, je vais commencer par mentionner que sur le 150 M, il y a 60 % qui doit être dépensé au Québec, un minimum de 60 % au Québec, et en ce moment, selon nos estimés, on va le dépasser. Et c'est quelque chose qui est vérifié par Hydro-Québec.

Deuxièmement, concernant la région locale, le chiffre de 15 à 20 M, c'est une estimation qu'on a faite à l'étape où on en est aujourd'hui. Le projet est encore à sa phase de développement, sauf qu'on va devoir rentrer dans un processus d'appel d'offres pour aller chercher les entrepreneurs, en fait, qui vont construire le projet. Ça va être fait en collaboration avec le manufacturier Énercon. Cependant, à prix et à compétence égale, c'est certain, TransAlta a toujours fait ça dans ses projets, on veut encourager les industries de la région puis c'est ce qui va être fait, dans la mesure du possible.

LE PRÉSIDENT :

Ça répond à votre question?

Mme BRIGITTE SCHOEMANS :

1930 Bien, pas vraiment. Je trouve qu'à cette étape-ci du projet, on devrait savoir, c'est 15 ou 20 M ou 17 ou 18. En ce qui me concerne, je trouve ça...

LE PRÉSIDENT :

1935 Parfait. On va retourner voir. Est-ce que vous pouvez être plus précise? Parce que j'imagine qu'à l'étape où vous avez avancé, vous pouvez aller un peu plus précis, certainement.

Mme JULIE TURGEON :

1940 Bien, à l'étape présentement, on n'a pas fini le processus de permis, on n'a pas fini le processus d'approbation. C'est difficile pour nous d'aller en appel d'offres puis aller chercher des contracteurs, puis signer des contrats avec les entreprises locales. Ça fait que c'est difficile d'estimer exactement combien, en fait, que ça va coûter pour la construction de routes, si on n'a pas encore contracté les entreprises locales.

1945 Mais c'est certain que plus on avance dans le processus de développement, ça va aller relativement rapide le processus d'appel d'offres, puis on va pouvoir divulguer exactement combien on peut avoir en retombées locales.

LE PRÉSIDENT :

1950 Je comprends que les devis techniques ne sont pas élaborés, les devis définitifs. Vous êtes à l'étape d'avant-projet, c'est ce que je comprends?

Mme JULIE TURGEON :

1955 Oui, exactement. En fait, c'est vraiment selon l'équipe de construction de TransAlta, avec les 16 parcs éoliens qui ont été construits au travers du Canada. Généralement, on a un pourcentage qu'on est capable d'aller chercher en contenu local. Puis pour le projet de Saint-Valentin, c'est ce qu'on estime.

LE PRÉSIDENT :

1960 Parfait. Je vais continuer avec votre question, je vais aller vers monsieur Chaîné d'Hydro-Québec. Dans les contrats que vous avez signés avec TransAlta, maintenant, dans ce contrat avec TransAlta, il y a un pourcentage québécois. Est-ce qu'il y a un pourcentage local qui est imposé par contrat?

1970 Et du même coup, si vous pouviez me préciser, parce que madame Turgeon a dit que c'était Hydro-Québec qui vérifiait, mais est-ce que c'est un comité indépendant ou c'est Hydro-Québec, un expert indépendant ou Hydro-Québec qui évalue le pourcentage d'investissement régional?

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

1975 Donc, pour répondre à votre première question, il y a deux types de contenus qui sont vérifiés. Il y a le contenu québécois qui effectivement, qui est à 60 % de contenu québécois, c'est un minimum; et il y a également un contenu gaspésien qui ne s'applique pas à l'ensemble du projet, mais uniquement à la fabrication des éoliennes. Donc, il y a un minimum de 30 % des éoliennes qui doit être fabriqué en Gaspésie, en termes de valeur, en termes de dollars.

1980 Votre seconde question, quant à savoir comment est vérifiée l'atteinte des engagements de la part des promoteurs – effectivement, Hydro-Québec recourt à une firme de vérification comptable, externe. C'est des vérificateurs qui doivent aller faire des vérifications, des audits de vérification comptable, et c'est fait après coup. Donc, on vérifie, les vérificateurs vérifient, au moyen
1985 des factures, auprès des entrepreneurs, on vérifie quels sont les lieux d'affaire des entrepreneurs. Est-ce que les entrepreneurs avaient la main-d'œuvre, le personnel requis pour effectuer les travaux. On vérifie également les chèques. On vérifie l'encaissement des chèques et on vérifie les transferts d'argent.

1990 Est-ce que ça répond à votre question?

LE PRÉSIDENT :

1995 Oui, tout à fait. Et je continuerais, parce que dans le fond, la séquence, il y a la question qui suit, c'est si ces pourcentages ne sont pas atteints, quelles sont les pénalités ou les ententes contractuelles liées au non-respect de ce pourcentage-là.

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

2000 Oui. C'est expliqué dans le contrat d'achat d'électricité, de mémoire c'est dans l'article 29 du contrat d'achat d'électricité. Les pénalités sont très lourdes. Elles ont été établies en fonction de la masse salariale qui n'a pas été dépensée localement pour la fabrication des éoliennes ou encore pour la construction, les activités de construction du parc éolien dans la région. On parle, c'est pour chaque pourcentage qui n'est pas atteint, il y a un premier taux qui est, si on pense au contenu
2005 gaspésien sur les éoliennes, on parle de 4 000 \$ par mégawatt pour les trois premiers points de pourcentage d'écart, et par la suite, ça augmente à 12 000 \$ par mégawatt par pourcentage d'écart additionnel.

LE PRÉSIDENT :

2010

Parfait. Madame Schoemans, ça va?

Mme BRIGITTE SCHOEMANS :

2015

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2020

Merci. Madame Lise Trottier.

Mme LISE TROTTIER :

Monsieur le président, bonsoir! Monsieur le commissaire, bonsoir!

2025

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame Trottier.

Mme LISE TROTTIER :

2030

Alors, moi, mes questions porteront sur l'acceptabilité sociale. Vous me permettrez d'avoir des sous-questions, parce que c'est difficile de cerner en une phrase ce que peut être l'acceptabilité sociale.

2035

J'aimerais demander au promoteur ce qu'il a fait pour consulter la population, mais avant septembre 2007. Quel outil d'information, il a utilisé, toujours avant septembre 2007. Quel moyen il a pris pour connaître les préoccupations citoyennes, toujours avant la même date. Et s'il s'est préoccupé de former un comité tripartite, c'est-à-dire un comité composé de lui-même, le promoteur, de certains membres du Conseil municipal, de citoyens. Donc, un comité tripartite qui aurait soupesé le projet et aurait été à même de pouvoir rendre compte à la population.

2040

Et j'aimerais savoir quel geste il a posé dès le départ, afin d'encourager un accueil favorable à la venue de ce projet-là.

2045

LE PRÉSIDENT :

Là, vous êtes toujours dans vos deux questions?

2050 **Mme LISE TROTTIER :**

Oui. Je suis toujours dans la même question, Monsieur le président.

2055 **LE PRÉSIDENT :**

J'imagine que les réponses vont être très courtes.

2060 **Mme LISE TROTTIER :**

J'espère qu'elles seront très courtes, mais j'aimerais souligner ici – vous savez que cette soirée-ci, c'est une soirée de questions pour que les gens dans la salle se positionnent sur le projet.

2065 **LE PRÉSIDENT :**

Tout à fait.

2070 **Mme LISE TROTTIER :**

Alors, si on ne peut pas élaborer un peu sur les questions, amener de l'eau au moulin, je pense que les gens auraient de la misère à se situer et à se faire une tête sur le projet.

2075 Donc, j'ai étudié la question et j'ai fouillé un peu et j'ai certaines dates et j'aimerais pouvoir en parler au promoteur. Mais en premier, je sais qu'il déposera un document, mais peut-être qu'il pourrait déjà nous donner quelques indications sur les moyens qu'il a pris. Et, ensuite, j'aimerais parler des rencontres qu'il a organisées.

2080 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Et on comprend qu'on est dans la période questionnement et non pas dans la période d'échanges, et c'est toujours à moi que vous vous adressez.

2085 **Mme LISE TROTTIER :**

Oui. Je m'adresse à vous, Monsieur le président.

2090 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, je vais me diriger vers madame Turgeon. Et je vous rappelle, Madame Turgeon, simplement les questions, rapidement : qu'est-ce qui a été fait avant 2007? Quels ont été

les outils d'information? Quel moyen vous avez pris avant septembre 2007, les moyens que vous avez pris? Qu'est-ce que vous avez fait, est-ce que vous avez créé un comité tripartite? Et qu'est-ce que vous avez fait pour favoriser l'acceptabilité du projet?

2095 Vous me regardez, Madame Turgeon, c'est à moi que vous répondez.

Mme JULIE TURGEON :

Je regardais mon document.

2100

LE PRÉSIDENT :

Ah! Pas de problème, vous pouvez regarder votre document.

2105 **Mme JULIE TURGEON :**

En fait, ce que je dois dire, comme je le disais tout à l'heure, c'est pas TransAlta qui a initié le projet, sauf que c'est évidemment de l'information qu'on a recueillie de l'initiateur du projet.

2110 J'ai encore dans mon document. Donc, je vais y aller en lisant ce que j'ai dans mon document, rapidement. Donc, ce que la madame désire savoir, j'imagine, c'est avant que le projet ait été soumis à Hydro-Québec, quelle consultation qui a été faite en septembre 2007?

Mme LISE TROTTIER :

2115

Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

2120 Effectivement. Effectivement.

Mme JULIE TURGEON :

2125 Bien, j'ai en juin 2006. J'ai : rencontre avec la mairesse de Saint-Blaise, directeur de l'UPA de Napierville, pour présenter le projet et de l'information concernant le projet. Il y a eu également des discussions sur l'impact sur le milieu agricole à ce moment-là.

2130 Également, à l'époque, encore juin 2006, il y a eu des présentations à l'UPA, l'UPA de Napierville, l'UPA de Lacolle, maire et directeur général de Saint-Valentin, responsable de l'aménagement de la MRC du Haut-Richelieu, à l'hôtel de ville de Saint Blaise, pour présenter le projet.

En juillet 2006, il y a eu une rencontre avec le Conseil municipal, également, de Saint-Blaise. En août 2006 – en fait, je peux continuer, j'en ai quand même beaucoup, je ne sais pas si... Je peux continuer avec des rencontres comme ça, j'en ai trois pages.

2135

LE PRÉSIDENT :

Peut-être, mais la question, puis je pense que ça va peut-être dans le même sens que madame Trottier pose, dans toutes ces rencontres qui ont été faites avec des représentants des citoyens, c'était soit avec des conseils de ville, des maires ou avec la Fédération de l'UPA, est-ce qu'il y eu de telles rencontres avant 2007 avec des citoyens?

2140

Mme JULIE TURGEON :

La première rencontre officielle, portes ouvertes, avec les citoyens, c'est suite à la soumission de l'appel d'offres. En fait, la date c'était en mai 2007.

2145

LE PRÉSIDENT :

En mai 2007. Ça, c'était avant la soumission à Hydro-Québec. Et la réponse d'Hydro-Québec, l'acceptation...?

2150

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

C'est en mai 2008.

2155

LE PRÉSIDENT :

A été faite en mai 2008, parfait.

2160

Mme LISE TROTTIER :

Monsieur André, si vous me permettez, Monsieur le président, j'aimerais dire... moi, j'ai relevé, dans la même documentation que madame semble avoir en main, trois rencontres, en fait, avec les citoyens. Et je pense que c'est important que les gens ici le sachent.

2165

Donc, une première rencontre le 7 mai 2007. Effectivement, c'est une rencontre d'information et de discussions qui est organisée à l'Hôtel de Ville. La population environnante est invitée et on relate, dans le document de l'entreprise, qu'il y a près de 50 personnes qui ont participé. Sur une population de quelques milliers, de populations environnantes, je ne trouve pas que c'est très représentatif, je me serais un peu inquiétée à savoir... bon, O.K., je n'ai pas le droit de commenter.

2170

LE PRÉSIDENT :

2175 On appelle ça un commentaire.

Mme LISE TROTTIER :

2180 On appelle ça un commentaire, je le comprends.

La deuxième rencontre, Monsieur le président, a eu lieu à la Municipalité de Saint-Valentin. Ça a été une consultation publique, et j'aimerais poser une question au directeur général de la Municipalité, est-ce que c'est possible?

2185 **LE PRÉSIDENT :**

C'est à moi que vous la posez, puis moi je vais décider à qui je l'adresse.

Mme LISE TROTTIER :

2190 Parfait. Alors, j'aimerais demander au directeur général s'il se rappelle cette réunion-là et s'il pourrait nous éclairer sur le nombre de citoyens qui étaient présents à cette rencontre-là du 5 juillet 2007.

2195 **LE PRÉSIDENT :**

D'abord, du côté de madame Turgeon. Est-ce que cette rencontre faisait partie de votre liste, 5 juillet 2007?

2200 **Mme LISE TROTTIER :**

Page 114.

Mme JULIE TURGEON :

2205 Je ne pense pas avoir le même document. Je n'ai pas le document, je n'ai pas le volume 1 de l'étude d'impact en ce moment. C'est un nouveau document.

Mme LISE TROTTIER :

2210 Ah, O.K., c'est beau. Moi, j'ai l'étude d'impact, je m'excuse.

LE PRÉSIDENT :

2215 On parle du 5 juillet 2007.

Mme JULIE TURGEON :

2220 J'ai, en juillet 2006, une rencontre avec la Municipalité de Saint-Valentin qui tenait une consultation publique concernant le projet et répondre aux questions des citoyens.

Mme LISE TROTTIER :

2225 C'est en 2007.

LE PRÉSIDENT :

2006 ou 2007?

2230 **Mme JULIE TURGEON :**

En juillet 2007.

LE PRÉSIDENT :

2235 2007, parfait.

Mme LISE TROTTIER :

2240 Le nombre de citoyens?

LE PRÉSIDENT :

2245 Est-ce que vous avez le nombre de citoyens dans votre rapport?

Mme JULIE TURGEON :

2250 Je n'ai pas le nombre de citoyens. Cependant, j'aimerais peut-être juste rajouter que la première rencontre d'information publique dont madame Trottier a mentionné tout à l'heure, l'invitation à cette rencontre – effectivement, il y a eu une cinquantaine de personnes –, mais l'invitation avait été envoyée à la population, en fait, à toutes les populations environnantes. C'était une invitation dans chaque boîte aux lettres de chaque citoyen qui avait été invité.

LE PRÉSIDENT :

2255

Donc, Monsieur Gibeau, madame Turgeon n'a pas l'assistance qu'il y avait le 5 juillet 2007. Est-ce que vous étiez à cette rencontre?

M. SERGE GIBEAU :

2260

Oui, j'étais à cette rencontre.

LE PRÉSIDENT :

2265

Est-ce que vous pouvez nous dire combien il y avait de personnes à peu près?

M. SERGE GIBEAU :

2270

Il y avait au maximum 10 personnes.

LE PRÉSIDENT :

Maximum 10 personnes. Parfait.

2275

Mme LISE TROTTIER :

Merci. Il y a eu ensuite présentation, donc dépôt à l'Hydro après juillet, après mai, il y a eu dépôt à Hydro. On se rend compte qu'il y a eu dépôt à Hydro sans que la population soit vraiment consultée. Je présume que vous allez me dire que c'est un commentaire encore? Je m'excuse, Monsieur le président.

2280

LE PRÉSIDENT :

Oui, puis je vais vous demander de les éviter.

2285

Mme LISE TROTTIER :

Je m'excuse, je m'excuse, mais j'essaie...

2290

LE PRÉSIDENT :

Le prochain, ça va être plus difficile.

2295 **Mme LISE TROTTIER :**

Oui, mais j'essaie vraiment que les gens dans la salle réalisent ce qui s'est passé dans l'historique de la construction de ce projet-là. Pour moi, ça m'apparaît... pour moi, une consultation publique, une consultation citoyenne, c'est un respect du citoyen.

2300 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, vous avez raison.

2305 **Mme LISE TROTTIER :**

Et à la lecture de mon évaluation de ce dossier-là, ça a été absent. Mais je continuerai dans mes questions, O.K.

2310 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous savez, Madame, je vais simplement vous dire quelque chose.

2315 **Mme LISE TROTTIER :**

Oui, allez-y.

LE PRÉSIDENT :

2320 S'il vous plaît, vous allez directement aux questions, et les gens, je suis convaincu qu'ils comprennent ce que vous voulez faire avec vos questions.

Mme LISE TROTTIER :

2325 Parfait. O.K. Alors, mon autre question... bien, dans la même idée d'acceptabilité, j'aurais une sous-question à monsieur le directeur général de la Municipalité de Saint-Valentin, monsieur Serge Gibeau. J'aimerais lui demander s'il trouve normal d'avoir rencontré le promoteur le 3 avril 2007, le 23 avril 2007, le 12 juin 2007, le 1er août 2007, le 13 août 2007, le 13 août, encore, 2007, et encore une fois en novembre 2007, sans qu'il n'ait daigné, en tant que directeur général, inviter la population?

2330 **LE PRÉSIDENT :**

2335 Donc, vous comprenez que dans votre question, on ne sait pas exactement quel était l'objet des rencontres.

Mme LISE TROTTIER :

Informatives.

2340 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ce que je vais faire, je vais demander à monsieur Gibeau si c'est possible de nous préciser un peu. Vous avez eu beaucoup de rencontres, quel était l'objet de ces rencontres avec TransAlta ou TCI à l'époque?

2345
Allez-y, Monsieur Gibeau, je vous en prie.

M. SERGE GIBEAU :

2350 À l'époque, c'était sûrement des rencontres avec les représentants de TCI.

LE PRÉSIDENT :

2355 De TCI, oui.

M. SERGE GIBEAU :

2360 Essentiellement, c'était des éléments d'information et des discussions pour permettre à la Municipalité de comprendre un peu où le projet s'orientait. C'était essentiellement ça.

2365 Il n'y avait pas, à ce moment-là, de nécessité qui avait été déterminée par la Municipalité de convoquer une rencontre avec les citoyens. Alors, le moment où les citoyens ont été convoqués, et si je peux me permettre de revenir sur la réunion du 5 juillet où, effectivement, il n'y avait pas plus que 10 personnes, mais cette réunion-là, elle a été convoquée par l'envoi d'un communiqué à chacune des adresses civiques de la municipalité. Et à ce moment-là, on avait les éléments d'information sur le projet de protocole d'entente qui était sur la table, en discussion avec les gens de TCI.

2370 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Donc merci, Madame Trottier. Vos deux questions, j'en ai fait pas mal de petits.

Mme LISE TROTTIER :

2375 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez vous réinscrire si vous voulez.

2380

Mme LISE TROTTIER :

Je le ferai, Monsieur le président, j'en aurais eu une autre. Merci.

2385

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Trottier, merci. Madame Patricia Dorantes Brassard.

Mme PATRICIA DORENTES BRASSARD :

2390

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

2395

Bonsoir, Madame.

Mme PATRICIA DORENTES BRASSARD :

2400

Ma première question est en tant que citoyenne, d'abord. Je fais la distinction, parce que ma deuxième question est en tant que conseillère, davantage.

LE PRÉSIDENT :

2405

De quelle municipalité?

Mme PATRICIA DORENTES BRASSARD :

De la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

2410

LE PRÉSIDENT :

De Cyprien, parfait.

Mme PATRICIA DORENTES BRASSARD :

2415

Donc, tout d'abord, aux prises avec le présent projet éolien empreint de failles importantes, on se retrouve avec une nouvelle réalité, un profond déchirement social, voir une discorde

2420 importante chez nous, dans notre municipalité, donc à Saint-Cyprien, dans les municipalités voisines, au sein du monde agricole, parce que je suis aussi conjointe d'un agriculteur, et même au sein de plusieurs familles.

2425 Donc, face au déchirement social vécu au sein de notre communauté, quels sont les moyens – et là, je parle d'actions, je ne parle pas de rencontres, là, je parle d'actions efficaces – comptez-vous entreprendre – je m'adresse donc aux entrepreneurs, promoteurs du projet – pour assurer un retour à l'harmonie sociale chez nous, soit dans les municipalités touchées directement par le projet, les membres de la communauté agricole, les familles et les foyers touchés?

LE PRÉSIDENT :

2430 Parfait. Madame Turgeon? Dans la question qui vous est adressée, il y a d'abord un fait qui est énoncé par madame, pour elle, ce qui est un fait pour elle, c'est qu'il y a un déchirement dans la communauté, et elle se demande comment ou quelle mesure... d'abord, ma question serait : est-ce que vous constatez qu'il y a un tel déchirement? Et si oui, qu'est-ce que vous prévoyez faire pour essayer de rassembler les forces ou réduire ce déchirement?

2435 **Mme JULIE TURGEON :**

2440 Oui. Merci, Monsieur le président. Premièrement, je pense que c'est important de savoir qu'on va mettre en place un comité de suivi. Le rôle du comité de suivi c'est justement, afin d'assurer d'avoir le pouls de la population puis de pouvoir répondre, continuer de répondre à toutes les questions, encadrer par un comité de suivi qui va avoir des réunions, et les gens vont pouvoir assister à ces réunions-là.

2445 Suite à ça, est-ce que je pourrais passer la parole à mon collègue Jason Edworthy? Il va répondre. Ça va être une réponse courte, en anglais, que je vais traduire par après, sur la façon dont ça se passe dans les projets de TransAlta qui ont peut-être un peu vécu le même genre de situation.

LE PRÉSIDENT :

2450 Parfait. Monsieur Edworthy? Donc, je comprends que vous allez nous adresser la parole en anglais et que madame Turgeon va résumer votre propos ou traduire votre propos.

2455 **M. JASON EDWORTHY :**

Oui, Monsieur le président. We have seen in some of our other communities where there has been some division over a project and even after a project, there are still some people that have concerns, but what we do is we work with everybody with a respectful dialogue and we take as

2460 many suggestions as we can and incorporate them. Unfortunately, we have found that it is impossible to please everyone all the time, but we do try.

LE PRÉSIDENT :

2465 Merci. Madame Turgeon, vous nous résumez?

Mme JULIE TURGEON :

2470 Bon. En fait, ce que mon collègue disait, c'est qu'il y a des projets dans lesquels on est impliqué, qu'il y avait des divisions entre les communautés, qu'on a toujours continué de favoriser un discours qui se faisait d'une façon respectueuse, que malheureusement on ne peut pas plaire à tout le monde.

2475 Je vais continuer, juste en rajoutant, que ça serait important aussi... bien, je pense que les audiences vont donner l'occasion, mais que peut-être qu'il y a des choses qui se véhiculent en ce moment sur l'énergie éolienne, qui ne sont pas tout à fait exactes. Donc, peut-être que les audiences publiques vont permettre, justement, que les gens aient moins de craintes, puis qu'il y ait des mythes qui soient abolis puis que ça va peut-être un peu plus favoriser le discours.

2480 Mais je veux juste répéter. On est encore ouvert à des changements, à des possibles discussions. Comme mon exemple sur essayer de minimiser les pertes agricoles le plus possible, on est arrivé avec des nouvelles idées récemment, donc je pense que c'est en favorisant un discours comme ça, qui fait qu'on va réussir à faire le meilleur projet possible.

2485 Je ne vais pas m'éterniser, cependant il y a eu plusieurs demandes de rencontres, récemment, justement, à la lumière de ce qui se passe en ce moment dans le secteur, puis on a eu des demandes pour rencontrer les gens, qui ont tout simplement refusé ou n'ont pas voulu avoir des dialogues avec nous. Donc, de cette façon-là, c'est sûr qu'on ne peut pas arriver à trouver des solutions, peut-être innovatrices, à des idées.

2490 Donc, voilà.

Mme PATRICIA DORENTES BRASSARD :

2495 Sauf, si vous me permettez, l'occasion, ici, pour eux, d'entendre tout ce qu'on a à dire leur permettra par la suite de trouver des moyens efficaces. Donc, on ne pourra pas dire qu'ils n'auront pas entendu ce qu'on avait à dire.

LE PRÉSIDENT :

2500 Là, le rôle de l'audience est de vous entendre, d'abord questionner et ensuite vos opinions et vos commentaires.

Mme PATRICIA DORENTES BRASSARD :

2505 On aura réglé un problème. Deuxième question en tant que conseillère donc, davantage, on est préoccupé chez nous, évidemment, par la ligne de transport d'énergie éolienne partant du poste de transformation d'énergie éolienne jusqu'au poste de distribution d'énergie d'électricité à Napierville. Donc, nécessairement pour se rendre de Saint-Valentin à Napierville, on passe sur les terres de Saint-Cyprien.

2510 Donc, advenant que Saint-Cyprien-de-Napierville n'autorise pas la ligne de transport d'énergie électrique, quelles sont les alternatives envisagées?

LE PRÉSIDENT :

2515 Parfait, merci. Monsieur Chaîné, sur cette ligne?

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

2520 Hydro-Québec a deux rôles par rapport au projet. Le premier rôle c'est à titre d'acheteur d'électricité et le deuxième rôle c'est l'intégration du projet de parc éolien au réseau de transport.

2525 Le poste de Napierville est le poste le plus près pour permettre le raccordement du réseau. On est à une distance de 5,5 km à 6 km, selon les tracés envisagés. L'alternative serait de se rendre de l'autre côté de la rivière Richelieu, et on parle d'une distance de 17 km à vol d'oiseau.

LE PRÉSIDENT :

2530 Parfait. Donc, Saint-Cyprien, je comprends, devra accepter le passage de la ligne, s'il n'accepte pas, il faut prendre une autre option. C'est ce que je comprends de votre réponse? Ou est-ce qu'il y a d'autres voies que vous envisagez si Saint-Cyprien refusait, par exemple, d'avoir une ligne sur son...

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

2535 Sur la base de la réglementation qui est en vigueur actuellement, nous croyons que la ligne, l'usage est autorisé pour la construction d'une ligne de transport.

LE PRÉSIDENT :

2540

Vous croyez que l'usage est autorisé, parfait.

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

2545

Sur la base de la réglementation de la Municipalité ou de la MRC.

LE PRÉSIDENT :

2550

De Saint-Cyprien.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Est-ce que l'enfouissement a été envisagé comme option?

2555

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

Je n'ai pas la réponse à cette question-là. Je peux vérifier auprès de l'équipe de projet. Moi, je suis davantage au niveau de la gestion des appels d'offres et de la gestion du contrat d'achat de l'électricité. Pour le raccordement, la question au niveau de l'enfouissement, je n'ai pas la réponse. Je vais vérifier et je vous reviens.

2560

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Merci.

2565

Mme PATRICIA DORENTES BRASSARD :

Est-ce que je peux préciser le mot « autoriser », parce que je sens qu'on a joué un petit peu sur les mots ici, là. Donc, autoriser, quand j'utilise ce mot-là, je signifie que le Conseil de Saint-Cyprien-de-Napierville s'est positionné contre la ligne de transport d'énergie, ladite ligne. Quand je parle d'autoriser, je ne parle pas de règlement ou de loi quelconque. Je parle de la position du Conseil de Saint-Cyprien-de-Napierville.

2570

Donc, dans le cas où se positionne contre ce projet-là, votre alternative quelle est-elle? C'est ça ma question.

2575

LE PRÉSIDENT :

2580 Est-ce que vous avez un complément à donner, Monsieur Chaîné? Est-ce qu'un conseil de ville qui s'oppose, est-ce que Hydro-Québec procède ou évite?

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

2585 Hydro-Québec s'est toujours trouvée un consensus au niveau de l'établissement des différents tracés de lignes qui sont requis pour raccorder des centrales. On a un processus d'information/consultation qui va reprendre immédiatement après les audiences du BAPE, avec des rencontres. Il y a déjà eu une rencontre avec la Municipalité de Saint-Cyprien, qui a eu lieu au début du mois de février, et il y a d'autres rencontres qui vont se tenir par la suite.

2590 Généralement, Hydro-Québec réussit à trouver un terrain d'entente avec les municipalités concernées par le passage des lignes.

LE PRÉSIDENT :

2595 Parfait. Donc, vous pouvez ne pas être satisfaite de la réponse, mais c'est la réponse...

Mme PATRICIA DORENTES BRASSARD :

2600 C'est ça qui est ça.

LE PRÉSIDENT :

... que nous avons.

2605 **Mme PATRICIA DORENTES BRASSARD :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2610 Merci, Madame. Merci beaucoup. Madame Carole Doucet. Bonsoir, Madame.

Mme CAROLE DOUCET :

2615 Bonsoir! Carole Doucet, Saint-Cyprien-de-Napierville. Bon, ma première question, je suis allée un peu consulter les documents au niveau de l'impact visuel. Bien, j'ai deux questions, en fait par rapport à ça.

2620 Les photographies sont à combien de mètres des éoliennes? Parce qu'on les voit tout le temps d'une perspective, d'un certain point, mais je voulais savoir, pour les photographies qui avaient été prises, les simulations, on se trouve à combien de mètres?

2625 Et j'aimerais avoir des simulations pour les gens qui vont être situés à 750 mètres, entre 750 et 2 km, parce qu'on peut avoir des simulations à 5 km, par exemple il y en a du pont de Noyan, il y en a de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, mais j'aimerais avoir l'effet visuel pour les gens qui vont être plus à proximité, pour avoir un impact visuel. Parce que c'est sûr que vu de loin, l'impact est très différent.

LE PRÉSIDENT :

2630 Parfait. Votre question est très claire. Madame Turgeon?

Mme JULIE TURGEON :

2635 Monsieur le président, je vais demander à François Tremblay, qui est notre expert en analyse visuelle puis coordonnateur de l'étude d'impact, de répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

2640 Monsieur Tremblay.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

2645 Monsieur le président, pour ce qui est de la distance entre la prise de photos et les éoliennes simulées, c'est très variable. On fait des photomontages à partir de points qui sont représentatifs de l'expérience que vont avoir les citoyens. Donc, on est allé effectivement choisir des distances variables. Par exemple, le pont de Noyan était quelque chose qui nous a été signifié comme important au point de vue récréotouristique. La même chose avec l'île-aux-Noix, on en a fait, mais évidemment on est à quelques kilomètres de là.

2650 Récemment, il nous a été demandé plusieurs fois : « Faites-en à 750 mètres. » Donc, on l'a fait aussi, on a des photomontages additionnels qui se sont ajoutés en cours de route. On peut le projeter si vous voulez. La projection d'un photomontage c'est toujours, en fait j'avertis l'audience, parce qu'une fois projeté, on ne voit pas grand-chose. Par contre, on peut toujours arriver avec des grands formats en papier qu'on pourra montrer aux gens. Ça, c'est une possibilité aussi.

2655 Pour l'instant, je vais vous montrer la simulation à... je crois que c'est 800 mètres? On en a une à 750, je pense? Bon, ils vont chercher puis on va les projeter.

LE PRÉSIDENT :

2660

Parfait. Est-ce que vous avez une deuxième question en attendant la réponse de la première?

Mme CAROLE DOUCET :

2665

Moi, j'avais une autre question par rapport, bon, on sait qu'on est une région où il y a effectivement beaucoup de vent. Je reste dans un rang où je suis touchée par ces couloirs, il y a des couloirs de vent. Est-ce qu'on a mesuré l'impact des éoliennes sur les couloirs de vent? Par exemple, bon, moi, je fais juste mettre ma poubelle puis le banc de neige ne se ramassera pas à la même place.

2670

Je sais qu'il y a des éoliennes qui vont être à proximité des chemins publics. Ça va avoir des impacts sur le déneigement de ces chemins-là. Est-ce qu'il y a une étude d'impact sur comment ça va faire dévier les vents puis si ça peut avoir des impacts, justement, sur l'accessibilité des chemins publics, comme par exemple quand il y a des grosses tempêtes et qu'il y a de la poudrière?

2675

LE PRÉSIDENT :

2680

Parfait. Donc, est-ce que vous voulez répondre à cette deuxième question avant de projeter ou vous êtes prêt à la projection? On commence par le paysage et on reviendra sur la deuxième question, merci.

2685

Pour les auditeurs sur Internet, il y a la projection d'un plan qui se trouve... peut-être que vous pourriez nous indiquer dans quel rapport et de quel numéro de plan il s'agit, ce qui permettrait à des personnes d'aller le consulter en ligne, éventuellement.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

2690

Oui. Monsieur le président, c'est dans le volume 2 de l'étude d'impact, et c'est le photomontage numéro 5. Donc, le photomontage numéro 5, dans le volume 2 de l'étude d'impact, c'était une configuration antérieure. Donc, quand on suit les différents volumes, on regarde le numéro 5 tel qu'il a été refait plus récemment.

2695

Donc, c'est la simulation qu'on a. On a une éolienne qui est à environ à 800 mètres. Donc, à 50 mètres près, là. Disons que la différence n'est pas visible à l'œil, une question de 50 mètres, mais c'est la grosseur apparente qu'auraient ces éoliennes à cette distance.

LE PRÉSIDENT :

2700

Parfait. Et je poursuis un peu là-dessus. Ce qu'on regarde là, du point où un observateur est, est-ce que ça correspond à ce qu'il verra en termes de dimension ou il y a une correction à apporter? Est-ce que vous pouvez me répondre à ça? Est-ce que s'il est à ce point-là, il va voir de cette dimension-là les éoliennes ou il y a un usage d'une lentille qui fait en sorte qu'on le voit

2705

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

La question de la lentille, effectivement le choix de l'objectif peut induire certaines déformations. C'est des choses qui peuvent arriver. Dans ce cas-là, on utilise les photomontages, en fait, celui-là spécifiquement a été fait avec une lentille standard. Donc, évidemment, tous les éléments qui sont là sont pris avec la même lentille et l'éolienne qui est simulée, est simulée avec le même type de déformation que la lentille. Donc, on parle d'une 35 millimètres, un appareil conventionnel. Donc, c'est pas... la question de la déformation, ça va s'appliquer beaucoup plus quand on est dans le troisième plan arrière, qui l'éloigne. Dans la situation qui est là, les éoliennes sont, on pourrait dire, au deuxième plan. Elles ne vont pas rapetisser tant que ça, là, avec un objectif comme ça.

2710

2715

LE PRÉSIDENT :

2720

Parfait. Et là, votre 35 millimètres, c'est votre distance focale, c'est ça?

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

2725

Oui, c'est ça, exactement.

LE PRÉSIDENT :

2730

C'est ça. Et l'œil humain, est-ce que c'est à peu près sa focale? Parce que dans la littérature on nous parle d'un 50 millimètres.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

2735

Ça ressemble à ça, effectivement. C'est entre 50 et 35. Disons que la 35 permet d'avoir un angle d'ouverture qui correspond un peu plus à l'angle qu'on a, à l'angle d'attention. Mais pour avoir un angle comme ça, bien, le sacrifice se fait au niveau de la focale. Mais juste pour votre information, on fait, la firme pour laquelle je travaille, GL Garrad Hassan, donc les simulations qui sont faites par ce moyen-là, avec la lentille dont on vient de parler, on a validé ça par la suite. On est allé sur le terrain et effectivement, ça correspondait à la réalité.

2740

Donc, il y a des sondages qui ont... pardon, il y a des suivis qui ont été faits par rapport aux simulations visuelles qu'on soumet dans les études d'impact. Et il s'avère qu'avec les lentilles qu'on utilise et la façon dont on procède, ça correspond à la réalité une fois construit.

LE PRÉSIDENT :

2745

Excusez. Il y a un ordre, il y a un protocole.

INTERVENANT DANS LA SALLE :

2750

Je n'ai pas de question, j'avais pas prévu une question comme ça, mais le terrain et la photographie, je le connais très bien. Ça fait plusieurs années que je suis près de cet endroit-là. Je reconnais très, très bien le bois qui est à côté. La hauteur du bois qu'on voit à la gauche, environ, les arbres ont environ 20 pieds; comment peut-on expliquer que les arbres à côté de l'éolienne ont 20 pieds et que l'éolienne en a 450 pieds? Donc, il y a environ deux fois la hauteur. C'est juste ça ma question.

2755

LE PRÉSIDENT :

2760

Vous avez sûrement une excellente question, mais je vous propose de vous inscrire pour venir la poser, pour qu'on puisse fouiller cette question du paysage. C'est une bonne chose, mais je ne peux pas accepter d'intervention de cette nature. Je suis désolé. Parce que c'est le protocole qui nous impose ce respect et cet ordre d'intervention.

Madame, est-ce que vous voulez compléter?

2765

Mme CAROLE DOUCET :

Non. Bien, là-dessus, ça va.

2770

LE PRÉSIDENT :

Et votre deuxième question c'était? Est-ce que ça va changer...?

Mme CAROLE DOUCET :

2775

Au niveau des couloirs de vent. Parce que sûrement que n'importe quelle chose qu'on met, ça a un effet sur les couloirs de vent. Est-ce qu'il y a eu une évaluation de faite à ce niveau-là?

LE PRÉSIDENT :

2780

Donc, Madame Turgeon, avez-vous évalué? Est-ce que ça peut avoir un effet sur les corridors de vent, sur les lieux d'accumulation de neige, sur l'entretien des routes.

Mme JULIE TURGEON :

2785

Pour répondre à la question, je vais demander à Francis Pelletier qui est spécialiste en énergie éolienne.

LE PRÉSIDENT :

2790

Monsieur Pelletier, bonsoir!

M. FRANCIS PELLETTIER :

2795

Bonsoir, Monsieur le président. Donc, on n'anticipe pas de problématique à ce niveau-là. J'ai participé à... j'ai fait mes études à l'École de technologie supérieure dans la chaire de recherche en aérodynamique des éoliennes. C'est un élément qu'on a souvent investigué, ce qu'on appelle le sillage derrière les éoliennes, et quand on étudie le sillage derrière les éoliennes, il n'y a pas d'impact significatif ou de modification des régimes de vent qui vont jusqu'au sol.

2800

Normalement, les éoliennes ralentissent plutôt le vent que de le faire dévier, si on veut.

LE PRÉSIDENT :

2805

O.K. Donc, si la neige traverse les éoliennes, avec le vent, comment elle se comporte?

M. FRANCIS PELLETTIER :

2810

On appelle ça le sillage. Il va y avoir une zone de perturbation derrière l'éolienne. Donc, le vent derrière les éoliennes est perturbé et se dissipe à une certaine distance. Il y a une régénération du vent normal qui se fait à une certaine distance. Mais au niveau du sol, ça ne se rend pas jusqu'au niveau du sol. Il n'y a pas de perturbation. Le sillage ne vient pas comme toucher le sol, si on veut, de manière significative. Dans les résultats qu'on a analysés, les investigations qu'on a faites, il y a plusieurs études qui portaient sur ce sujet-là. Donc, on n'a pas d'inquiétude à ce propos.

2815

LE PRÉSIDENT :

Ça répond, Madame?

2820 **Mme CAROLE DOUCET :**

Juste une précision. Parce que j'ai l'impression que l'explication concerne les pales qui tournent, là. Moi, ce que je veux savoir c'est au niveau du poteau.

2825 **LE PRÉSIDENT :**

C'est la tour.

2830 **Mme CAROLE DOUCET :**

Le fait d'avoir un objet dans les champs, ça a un effet sur les accumulations de neige. Tantôt, je donnais l'exemple chez moi, d'une poubelle, par exemple. Je la déplace, le banc de neige ne se ramasse pas à la même place. Il va se ramasser dans mon entrée plutôt qu'à une autre place.

2835 Est-ce qu'il y a eu une étude, parce que le fait d'avoir des grandes structures va avoir un effet sur les accumulations puis sur le vent, là. Le vent, pas le vent fait par l'éolienne, mais les vents, le vent, là...

2840 **LE PRÉSIDENT :**

Qui passe dans les structures.

Mme CAROLE DOUCET :

2845 Le vent qui passe, là.

LE PRÉSIDENT :

Donc, par rapport au mât est-ce qu'il peut y avoir un...

2850 **M. FRANCIS PELLETIER :**

Oui. Bien, je comprends très bien la question.

2855 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

M. FRANCIS PELLETIER :

2860

En fait, il va y avoir une perturbation de la neige, mais ça va être très localisé près du mât. Comme sur votre maison, bien, le vent fait le tour de votre maison, à certains endroits de la maison, la neige va s'accumuler. Mais les tours, elles ont six mètres de diamètre. Ça fait qu'il va y avoir une petite accumulation, peut-être un peu en avant du mât, mais ça, ça va être sur, maximum, une dizaine de mètres alentour des éoliennes. Les éoliennes sont dans le milieu des champs, ça fait que je n'aurais pas de préoccupation, par exemple, pour vos poubelles ou les choses comme ça. C'est suffisamment loin.

2865

Mme CAROLE DOUCET :

2870

Moi, ma préoccupation c'était plus pour...

LE PRÉSIDENT :

2875

Pour les routes.

Mme CAROLE DOUCET :

2880

Parce que je sais qu'il y en a qui vont être près des routes, là. En tout cas, entre autres proches de la 223, entre autres. Je sais qu'il y en a trois qui vont être là. Je pensais à celles-là principalement.

LE PRÉSIDENT :

2885

Parfait. Donc, quelle est la plus proche distance d'une éolienne d'une route dans votre projet?

M. FRANCIS PELLETIER :

2890

On me dit que c'est environ 500 mètres, mais même si c'était à 250 mètres, je n'aurais pas d'inquiétude non plus. Même à 100 mètres je n'aurais pas d'inquiétude.

LE PRÉSIDENT :

2895

Parfait. Voilà la réponse, Madame.

Mme CAROLE DOUCET :

Parfait.

2900

LE PRÉSIDENT :

Merci. J'invite maintenant, madame Mariette Brouillard, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame.

2905

Mme MARIETTE BROUILLARD :

Bonsoir, Monsieur le commissaire. Mariette Brouillard de Saint-Valentin. On a déjà traité la question tantôt, l'acceptabilité sociale, mais vu que je suis citoyenne de Saint-Valentin, je crois que c'est important que j'aborde une autre question. Mais si vous me permettez, je n'emploierai pas le mot « consultation. » Parce que consultation, c'est l'action de consulter, de demander un avis, dans mon livre à moi.

2910

Donc, ma question : est-ce que des séances d'information sont suffisantes pour avoir l'acceptabilité sociale des citoyens pour un projet d'une aussi grande envergure tel que le parc d'éoliens industriel qu'on veut nous imposer?

2915

LE PRÉSIDENT :

Madame Turgeon, dans votre résumé et dans votre étude, vous dites que de façon générale, il semble y avoir une acceptation du projet par la population. Pouvez-vous nous expliquer un peu ce qui vous amène à cette conclusion? Ce qui correspond, je pense, assez bien à votre questionnement.

2920

Mme JULIE TURGEON :

Je pense que je comprends l'essentiel de la dame, c'est peut-être de faire une différence entre information et consultation. Pour nous, consultation, c'est quand on va savoir la préoccupation des gens puis adresser, dans la mesure du possible, les préoccupations des gens puis les demandes des gens.

2925

Comme on l'a mentionné, le projet s'est sensiblement modifié. C'est justement suite à ces consultations-là, il y a eu des changements de position suite aux consultations. Il y a eu des ajouts de photomontages, de simulations visuelles suite à ces consultations-là.

2930

Donc, je ne sais pas si ça répond à la question, là?

2935

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, vous avez donné de l'information aux gens. Les gens vous ont fait part de leurs préoccupations et vous avez tenu compte d'un certain nombre de ces préoccupations-là pour améliorer le projet.

2940

Mme JULIE TURGEON :

Oui, effectivement.

2945 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ce que je comprends.

Mme JULIE TURGEON :

2950

Ce que je peux aussi peut-être répondre, comme autre exemple de ce qu'on a fait l'été dernier. Bon, il a commencé à y avoir plus de questionnement par rapport à l'industrie éolienne en général, donc c'est à ce moment-là qu'on a décidé, avant même le processus du BAPE, de rendre publique notre étude d'impact, d'ouvrir un bureau ici à Saint-Valentin. On a lancé une autre séance d'information, on a même offert une autre séance d'information à la Municipalité de Saint-Paul, pour s'assurer que les gens puissent venir nous rencontrer puis avoir les bonnes informations.

2955

LE PRÉSIDENT :

2960

Voilà, Madame.

Mme MARIETTE BROUILLARD :

C'est les questions qu'on peut avoir.

2965

LE PRÉSIDENT :

C'est la réponse, oui.

2970

Mme MARIETTE BROUILLARD :

Oui, la réponse plutôt. Est-ce que notre ancien maire, monsieur Yvon Landry, aurait dû faire un référendum? N'aurait-il pas été nécessaire, avant de signer un contrat d'un parc éolien industriel, afin d'assurer l'acceptabilité sociale, et pourquoi cela n'a pas été fait?

2975

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Landry, bien, il ne fait pas partie de nos personnes-ressources. Nous, il y a un volet...

2980

Mme MARIETTE BROUILLARD :

Bien, c'est parce qu'à l'époque, c'était monsieur Landry.

2985

LE PRÉSIDENT :

Oui, je comprends. Je comprends.

2990

Mme MARIETTE BROUILLARD :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2995

Mais je peux demander à monsieur Gibeau. Est-ce qu'il y a, au Conseil municipal, il y a eu une réflexion sur le fait de faire ou non un référendum, une discussion au Conseil municipal sur ça?

3000

M. SERGE GIBEAU :

À ma connaissance non.

LE PRÉSIDENT :

3005

Il n'y a pas eu besoin. Est-ce qu'il y a eu un règlement particulier qui aurait été adopté, qui permet d'autoriser le projet éolien, par exemple, ou d'ajuster le zonage pour le projet éolien, qui aurait permis l'ouverture d'un registre puis une signalisation d'une certaine opposition citoyenne?

3010

M. SERGE GIBEAU :

Oui. Il y a eu, au tout début, au tout début du projet, lorsque les discussions ont eu lieu avec le promoteur, ça a été annoncé au promoteur, lorsque le Conseil a consenti un appui à son projet, qu'il avait l'intention de soumettre à la consultation, à la population, une réglementation d'encadrement. Et c'était le Règlement 333, qui a suivi le processus prévu par la loi et il a suivi les étapes, premier projet, second projet et projet définitif.

3015

Et ce qui est arrivé à ce règlement-là, c'est qu'il n'a pas été accepté par la MRC pour une question de terminologie, de définition du mot « boisé », et aussi à cause du fait que la MRC avait entrepris, déjà à ce moment-là, la mise en place d'une résolution de contrôle intérimaire et travaillait sur un processus réglementaire.

3020

3025 Alors, à ce moment-là, le Conseil a laissé tomber le règlement, puisqu'il ne pouvait pas
3026 entrer en vigueur. Et le processus prévu par la loi, assemblée publique de consultation, ouverture
3027 du registre et possibilité de demander un référendum a été fait, et dans toutes les situations, il y a
3028 eu zéro citoyen qui sont venus se présenter.

LE PRÉSIDENT :

3030 O.K. Et là, on est en quelle année? 2006?

M. SERGE GIBEAU :

3035 En 2006 ou 2007, au tout début. Je pourrais, Monsieur le président, si ça vous convient, j'ai
3036 les documents. Je pourrais vous les déposer, tout le processus du Règlement 333 qui a été suivi.
3037 Je pourrais vous le déposer demain.

LE PRÉSIDENT :

3040 Parfait. On apprécierait que vous déposiez ces documents. Monsieur Longpré?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3045 Est-ce qu'il y a eu d'autres règlements que le 333 qui auraient pu être soumis à la signature
3046 d'un registre ou qu'il ait pu y avoir un référendum par la suite?

M. SERGE GIBEAU :

3050 C'est difficile vraiment à la préciser. Par la suite, lorsque la MRC a enclenché son processus
3051 de modification de schéma – et peut-être que l'aménagiste, madame Roberge, pourrait peut-être
3052 vous préciser les séquences éventuellement –, ce que la Municipalité a fait, c'est qu'à chaque fois
3053 qu'il y a eu une modification au schéma d'aménagement qui a été apportée, la Municipalité a suivi
3054 avec un règlement de concordance à ce niveau-là, qui n'appelait pas nécessairement une
3055 procédure référendaire.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3060 Mais il y a jamais eu d'occasion à cet effet-là, qui s'est prêté pour qu'un référendum ait lieu
3061 sur un règlement en particulier.

M. SERGE GIBEAU :

Sauf le dernier règlement que la Municipalité a adopté dans le processus, qui était la refonte globale de sa réglementation de zonage et qui a été adopté en janvier 2011.

3065

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et avez-vous, chez vous, un plan d'implantation architecturale?

3070

M. SERGE GIBEAU :

On a une réglementation sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale, effectivement.

3075

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et ça, ce règlement-là, il porte quel numéro?

M. SERGE GIBEAU :

3080

Il porte le numéro 351.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3085

Et est-ce qu'il a été soumis à la signature d'un registre avant son adoption?

M. SERGE GIBEAU :

3090

Non, parce que la loi ne le prévoyait pas. Il a été soumis à un processus de consultation, à l'assemblée publique de consultation.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3095

C'est tout.

M. SERGE GIBEAU :

Et à l'adoption, à l'adoption du règlement.

3100 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Et il n'y a pas eu de contestation?

3105 **M. SERGE GIBEAU :**

Au moment de l'assemblée publique de consultation, il n'y a pas eu d'opinion manifestée par les citoyens.

3110 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

O.K. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3115 Merci, Madame. Ça m'amène à monsieur Jean-Louis Fleury.

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

Bonjour!

3120 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur, à nouveau.

3125 **M. JEAN-LOUIS FLEURY :**

Alors, je comprends qu'on vous pose les questions à vous, mais n'importe comment, c'est à vous que je voulais parler en premier. D'abord, parce que je m'étonne de l'absence du ministère des Affaires municipales. Il ne sera pas là?

3130 **LE PRÉSIDENT :**

Il est possible que nous lui adressions des questions, et si on constate qu'il est nécessaire, nous ferons ce qui est possible pour l'avoir au téléphone.

3135 **M. JEAN-LOUIS FLEURY :**

3140 Parce que justement ma question générale aux représentants du BAPE qui sont ici, c'est que – moi, j'ai lu à peu près tous les rapports qui ont été faits dans le cadre des projets éoliens, j'ai fait mes devoirs, et je me suis rendu compte que le BAPE demande très fréquemment au ministère

des Affaires municipales, des encadrements pour les conseils municipaux qui adoptent de tels projets, en soulignant, bien évidemment, que les maires et les conseillers doivent éviter les situations de conflit. Il faut que vous sachiez qu'ici, le Conseil municipal a souvent voté des décisions cruciales avec trois absents, dont le maire, pour conflit d'intérêts. C'est donc quatre conseillers contre, et souvent ça pourrait être validé par Serge, j'imagine.

3145

Et puis aussi, vous n'arrêtez pas de demander, le BAPE, qu'on fasse des études sur la valeur des propriétés. Ces gens-là nous sortent des études de France, des études d'Angleterre, des études... on en a autant de l'autre côté qui disent l'inverse.

3150

Donc, à chaque fois le BAPE dit, a dit, vous avez dit que le ministère fasse quelque chose. Donc, j'aurais bien aimé demander au ministère ce qu'il avait fait.

Et ma dernière question qui s'adresse à vous – mais attendez, après j'aurai une question à Hydro, ça sera ma seconde.

3155

LE PRÉSIDENT :

Donc ça, c'est notre première. Votre première, c'est bon.

3160

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

Alors, je termine la première, là, c'est de dire : pour des gens comme vous, est-ce que c'est pas un petit peu décourageant, parce que la première réunion du BAPE concernant le projet de Gaspésie, vos collègues ont dit : « Assez favorables à l'éolien, mais s'il vous plaît, pas en milieu habité. » Ça, c'est il y a 14 ans, quand même. Et puis là, on arrive ici, la moyenne d'habitation au Québec, c'est deux habitants au kilomètre carré. Ici on en a entre 35 et 40.

3165

Comment on se sent dans votre fauteuil? Alors, expliquez ça devant des gens.

3170

LE PRÉSIDENT :

Je comprends ça comme un commentaire, un regard sur moi-même et sur la commission, je l'assimilerai. Pour votre autre question, nous allons l'adresser au ministère des Affaires municipales, mais avant, je demanderais au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, s'il y a eu des préoccupations qui ont été soulevées au regard de la valeur des propriétés lors de l'analyse interministérielle.

3175

Et aussi, et peut-être du même coup, Monsieur Talbot, s'il y a eu déjà des discussions avec le ministère sur cette question d'expertise autour de la valeur des résidences?

3180

M. DENIS TALBOT :

3185 Mais il n'y a pas d'étude comme telle qui existe au Québec actuellement. Il y a eu, dans le
cadre de ce projet-là, il n'y a pas eu de préoccupations qui ont été exprimées dans le cadre de
l'analyse interministérielle. Et, par ailleurs, je dois signaler qu'il y a des parcs en milieu habité qui
sont existants. Il y a des comités de suivi qui ont été mis en place pour recueillir les plaintes qui ont
rapport avec ces parcs éoliens là, et on n'a pas eu de plainte concernant des baisses de valeur de
propriété significatives, qui nous ont été signalées.

3190 **LE PRÉSIDENT :**

Et quand vous parlez de projets dans des milieux habités, pouvez-vous nous préciser
lesquels, s'il vous plaît?

3195 **M. DENIS TALBOT :**

Je parle de Baie-des-Sables en particulier.

3200 **LE PRÉSIDENT :**

De Baie-des-Sables.

M. DENIS TALBOT :

3205 La région de Matane, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

3210 Parfait. Et la région de Matane, on comprendra qu'elle fait partie de ces régions favorisées
socioéconomiquement par le développement de l'éolien.

M. DENIS TALBOT :

3215 C'est un fait. C'est un fait.

LE PRÉSIDENT :

3220 Parfait. Mais votre question, elle est très pertinente, et je vais m'assurer de l'adresser au
ministère des Affaires municipales, de l'Occupation du territoire et des Régions.

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

3225 Merci beaucoup, Monsieur le président. Mais est-ce que vous pouvez m'autoriser une sous-question à ce monsieur, qui concerne Baie-des-Sables. Il vient de parler de Baie-des-Sables.

LE PRÉSIDENT :

3230 Exceptionnellement.

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

3235 Ma question est très simple, c'est : est-ce qu'il est allé à Baie-des-Sables?

LE PRÉSIDENT :

 Monsieur Talbot?

3240 **M. DENIS TALBOT :**

 Si je suis allé à Baie-des-Sables? À plusieurs reprises, oui.

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

3245 Oui. Avez-vous vu, de l'église de Baie-des-Sables, des éoliennes? Je m'explique. Ce que je veux dire par là, c'est qu'en Gaspésie, toutes les maisons font front au golf, évidemment. Et les éoliennes ont été très, très bien construites, non pas en milieu municipal, mais 5 km dans les terres avec des paliers successifs qui fait qu'on ne les voit pas. Mais promenez-vous sur les rangs où il y a des éoliennes et amusez-vous à regarder le nombre de maisons à vendre. J'en ai déjà parlé dans les journaux ici. Il y en a, il y a des aubaines à faire, Monsieur. Des maisons de 150 000 qui se vendent 90 000 et qui ne se vendent pas, du reste, à ce prix-là.

3255 Alors, quand vous nous dites des éoliennes en milieu urbain, si vous êtes expert et spécialiste, je ne sais pas où il y a en a en milieu urbain, mais elles sont généralement, quand même, sur les rangs au fond.

LE PRÉSIDENT :

3260 Parfait. Je prendrai ça comme une observation. Monsieur Talbot, est-ce que vous avez quelque chose, un fait à ajouter sur ça?

M. DENIS TALBOT :

3265

Sans que ce soit un fait – et là, on parle toujours de la municipalité de Baie-des-Sables en particulier?

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

3270

Oui, ou Saint-Ulrich.

M. DENIS TALBOT :

3275

Ou Saint-Ulrich, effectivement. Mais je pense qu'on pourrait faire une vérification auprès des Municipalités pour savoir qu'est-ce qu'il en est vraiment.

LE PRÉSIDENT :

3280

Je pense que la question, nous l'adresserons au MAMROT pour avoir une réponse et nous verrons si nous sommes en mesure d'avoir un représentant en ligne demain soir ou quelque chose comme ça, pour lui adresser les questions. Mais nous l'avons notée, les analystes l'ont notée, nous allons l'adresser et nous aurons une réponse sur ça.

3285

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

Et l'autre question que je vous avais posée, Monsieur le président, sur votre aisance vis-à-vis des recommandations que fait le BAPE et du suivi qui leur est donné.

3290

LE PRÉSIDENT :

Je vous ai dit que celle-là, je la prenais et j'en faisais une introspection.

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

3295

Parfait. Alors, si je peux parler maintenant, ma deuxième question est à Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

3300

Votre question à Hydro-Québec. Votre deuxième et dernière question pour tout de suite.

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

3305 Alors, moi, j'aimerais beaucoup, je suis un ancien cadre d'Hydro-Québec, j'ai quitté Hydro-Québec en l'an 2000 pour ma retraite, mais j'étais des gens – je préviens tout de suite le monsieur d'Hydro – j'étais des gens qui ont discuté avec le gouvernement pour savoir pourquoi Hydro-Québec ne ferait pas elle-même l'éolien.

3310 Alors, j'espère que devant cette salle, vous allez demander au monsieur d'Hydro-Québec qu'il nous explique pourquoi Hydro-Québec, qui a fait la Manic, qui a fait la Baie-James, qui fait tous ces... pourquoi, elle-même ne fait pas l'éolien. Pourquoi elle s'est débarrassée de ça. Ça, c'est une interprétation, pourquoi elle ne le fait pas? Ma question.

LE PRÉSIDENT :

3315 Oui. La question est bonne. Monsieur Chaîné, pourquoi Hydro-Québec ne s'est pas lancée dans l'éolien?

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

3320 Et on peut dire que c'est un long débat. Ça fait longtemps que ces discussions-là ont eu lieu. Ça a commencé en 95. Donc, monsieur Fleury était encore à l'emploi d'Hydro-Québec. À ce moment-là, il y a eu un débat public, une table ronde sur l'énergie, qui a conduit à une nouvelle politique énergétique en 96.

3325 Dès cette politique énergétique là en 96, le gouvernement a inscrit qu'il souhaitait que l'éolien soit développé au moyen d'un programme d'achat d'énergie.

3330 Par la suite, il y a des encadrements qui ont été mis en place. La *Loi sur la régie de l'énergie*, avec la Loi 116 à l'an 2000, et c'est là que le cadre a été mis en place, le modèle d'affaire a été mis en place, pour procéder par appel d'offres, non seulement pour l'achat d'énergie éolienne, mais pour répondre à tous les besoins de croissance de la clientèle québécoise.

3335 Par la suite, il y a eu une nouvelle consultation publique plus élargie encore, en 2005, avec encore une table ronde qui a fait différentes consultations pour élaborer la nouvelle politique énergétique de 2006. Puis dans la politique de 2006, ça a été clairement indiqué que le gouvernement souhaitait que le développement de l'énergie éolienne se fasse au moyen d'appel d'offres, et souhaitait aussi, afin de favoriser la participation du plus grand nombre d'entreprises possible, qu'Hydro-Québec ne participe pas à ces appels d'offres là pour le développement de l'énergie éolienne.

3340

LE PRÉSIDENT :

3345 Parfait. Donc, vous avez la réponse à votre question.

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

3350 Non, absolument pas, non. Je suis désolé, parce que vous avez un pouvoir de tribunal. Ça, ce n'est pas la réponse. Je suis désolé, ce n'est pas la réponse.

LE PRÉSIDENT :

3355 Écoutez, là, vous portez un jugement sur ma présidence.

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

3360 Est-ce que je peux reformuler ma question? Puis je m'en vais, c'est promis, mais je reviendrai.

LE PRÉSIDENT :

3365 Écoutez, la question que vous avez posée est à l'effet : pourquoi Hydro-Québec ne s'est pas lancée dans l'énergie éolienne.

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

Oui, oui.

3370 **LE PRÉSIDENT :**

3375 La réponse qui vous est donnée, c'est une décision d'entreprise et une décision politique. C'est la réponse qui vous a été donnée par monsieur Chaîné de façon élaborée, c'est la réponse qui a été donnée.

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

Tout à fait, mais Monsieur le président, je ne veux pas...

3380 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, si vous avez une sous-question, allez-y, je vais l'entendre.

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

3385

Oui. Juste une question que je vous pose à vous.

LE PRÉSIDENT :

3390

Moi, je ne suis pas ici pour...

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

3395

Non, non, je sais, mais pour leur poser à eux, si vous le jugez pertinent.

LE PRÉSIDENT :

Excellent, parfait. Oui, vous avez très bien compris. Allez-y.

3400

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

Moi, je crois, et ma question s'en vient, qu'en fait, la Loi d'Hydro-Québec dit qu'Hydro-Québec doit produire de l'énergie au plus bas coût possible avec de saines pratiques de gestion. C'est une phrase avec laquelle j'ai travaillé toute ma vie.

3405

Quand le gouvernement a demandé, en 97, à Hydro-Québec : « Est-ce que l'énergie éolienne... est-ce que vous pouvez produire de l'énergie éolienne? » Hydro-Québec a répondu : « Non, parce que notre loi nous l'interdit. Notre loi nous dit qu'on doit produire au plus bas coût possible. » Le plus bas coût possible est à la Romaine entre 6 et 8. Il n'est pas à Saint-Valentin à 12 cents du kilowattheure.

3410

Alors, je redemande, je vous prie de demander à ce monsieur-là, peut-être qu'il n'est pas au courant, parce que c'est un truc de vieux, mais moi j'étais des gens qui ont été dire ça au gouvernement – il fallait être courageux, du reste –, mais Hydro, d'après moi, l'est beaucoup moins maintenant.

3415

LE PRÉSIDENT :

Donc, votre question c'est : est-ce que la Loi d'Hydro-Québec aurait permis à Hydro de développer l'éolienne?

3420

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

3425 C'est une décision politique. En l'an 2000, lorsque le gouvernement a voté la Loi 116, il a été
décidé à ce moment-là que l'électricité ne serait pas vendue en fonction de son coût de production,
mais bien en fonction de sa valeur sur les marchés. C'est à ce moment-là que le gouvernement a
choisi que l'approvisionnement des besoins énergétiques de la clientèle québécoise soit satisfait
au moyen d'appel d'offres où tous les producteurs sont mis en concurrence.

3430 Pour l'énergie éolienne, le gouvernement décide de fonctionner par bloc. Donc, des appels
d'offres réservés aux producteurs d'énergie éolienne. Il demande expressément qu'Hydro-Québec
ne participe pas à ces appels d'offres là.

3435 Est-ce que ça répond à la question?

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

Absolument pas.

3440 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous pourrez le soulever dans votre mémoire, Monsieur Fleury.

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

3445 Je reviendrai peut-être si vous m'invitez, parce qu'il y a ces gens-là à qui je veux parler aussi.

LE PRÉSIDENT :

3450 Oui, mais vous pouvez revenir vous réinscrire autant de fois que vous voulez et vous êtes
bienvenue, bien sûr.

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

3455 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

3460 Merci, Monsieur Fleury. J'ai créé un impair tout à l'heure, j'ai sauté par-dessus une personne
qui est monsieur Daniel Routhier. Donc, je m'excuse et j'appelle monsieur Daniel Routhier. Venez,
Monsieur. Bonsoir, Monsieur.

M. DANIEL ROUTHIER :

3465 Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

3470 Désolé pour avoir sauté une ligne, Monsieur.

M. DANIEL ROUTHIER :

3475 Pas de problème. Je ne sais pas s'il y a quelqu'un qui peut me répondre ici, j'ai une question au niveau de la santé. La répercussion des éoliennes sur la santé.

Je sais qu'en Europe il y a une étude, il y a une définition du mot « syndrome des éoliens », qui a été développé en Europe, puis je voudrais savoir s'il y a eu des cas de détectés ici, dans les parcs éoliens existants.

3480 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je vais donc adresser la question à la représentante du ministère de la Santé et Services sociaux, qui est madame Tardif.

3485 **Mme ISABELLE TARDIF :**

3490 Oui. J'ai questionné mes collègues des autres régions à ce sujet, pour répondre à la question de monsieur Routhier. Donc, mes collègues des autres régions m'ont mentionné ne pas avoir reçu de plaintes particulières à ce sujet. Par contre, on m'a dit que des témoignages avaient été faits dans les médias au sujet de symptômes que la population pourrait associer à la présence d'éoliennes.

3495 Donc, c'est l'information que j'ai à ce sujet-là. Effectivement, dernièrement, on entend beaucoup parler dans les médias du syndrome de l'éolien, qui est mis de l'avant par des médecins, et bon, dont les 40 médecins qui ont signé une pétition à ce sujet, qui sont inquiets à ce sujet.

3500 C'est un syndrome qui est documenté par ce qu'on appelle, en épidémiologie, des séries de cas. Donc, c'est un type d'étude épidémiologique qui consiste à documenter des cas de symptômes ou des cas de malades, si on veut. Et, d'habitude, ces séries de cas là servent à bâtir des devis, formuler des hypothèses pour des études épidémiologiques qui vont comparer des populations, qui sont plus descriptives, qui sont plus comparatives.

3505 Donc c'est, si on veut, une première étape dans la série d'études qu'on peut réaliser sur un sujet donné. Ce n'est pas une étape qui permet de faire des conclusions, mais c'est une étape qui permet de soulever des hypothèses.

Alors, au niveau du syndrome de l'éolien, c'est là qu'on en est. Il n'y a rien de concluant encore, mais par contre, ça soulève des besoins de vigilance à ce sujet.

3510 **LE PRÉSIDENT :**

Ça soulève des besoins, vous avez dit, comment?

3515 **Mme ISABELLE TARDIF :**

De vigilance.

LE PRÉSIDENT :

3520 De vigilance. Et pouvez-vous nous le... pour le bénéfice de tout le monde, en quoi ça consiste le syndrome éolien?

Mme ISABELLE TARDIF :

3525 Donc, ce qui est mentionné comme symptômes, c'est des troubles du sommeil, des maux de tête, étourdissements, tremblements et nausées, fatigue, anxiété, des effets sur l'humeur, donc colère, irritabilité, dépression, troubles de concentration et d'apprentissage, acouphène.

LE PRÉSIDENT :

3530 Parfait. Et ces symptômes apparaissent dans les études que vous avez consultées. Vous avez consulté des études sur le syndrome éolien?

Mme ISABELLE TARDIF :

3535 Oui. J'ai lu quelques études, des rapports de cas, comme je disais, des séries de cas. Donc, selon les auteurs, ces symptômes-là surviendraient suite à l'implantation d'éoliennes.

LE PRÉSIDENT :

3540 Et est-ce qu'il y a des conditions pour une survenue de tels symptômes, qui ont été démontrées?

Mme ISABELLE TARDIF :

3545

Il faudrait que je vérifie de façon précise, mais je crois que dans bien des cas, les éoliennes sont plutôt près des résidences – on parle de 400 mètres – et on parle aussi de certaines personnes qui seraient plus sensibles à la survenue de ces symptômes.

LE PRÉSIDENT :

3550

Et dans la littérature, parce que dans la littérature scientifique on reconnaît que parfois on avance des hypothèses, ensuite on essaie de les infirmer et de les confirmer.

Mme ISABELLE TARDIF :

3555

Voilà, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

3560

Est-ce qu'il y a des controverses autour de l'idée du syndrome éolien ou c'est quelque chose qui semble être accepté dans la littérature? Ou sinon, quelles sont les oppositions?

Mme ISABELLE TARDIF :

3565

Non, au contraire, c'est très controversé. Il y a des auteurs qui mentionnent que ça existe, il y a d'autres auteurs qui disent, au contraire, que ce n'est pas prouvé. Moi, ce que je vous dis ce soir, c'est que dans toute la série d'études qu'on peut faire à ce sujet, qui amène à des conclusions définitives, on n'en est qu'au début. Donc, à l'étape où on soulève des hypothèses.

3570

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Et vous dites aussi que ça amène un besoin de faire preuve de vigilance?

Mme ISABELLE TARDIF :

3575

Oui. Donc, un suivi de la situation, un suivi des plaintes, des mesures, peut-être des mitigations éventuellement où des plaintes seraient formulées à cet effet.

LE PRÉSIDENT :

3580

Donc, on considère que c'est un phénomène qui n'est pas irréversible, c'est ça? Puisqu'on le fait en suivi et non pas en mesure de précaution?

3585

Mme ISABELLE TARDIF :

Pouvez-vous préciser votre question?

3590

LE PRÉSIDENT :

3595

Oui. Bien, en fait, j'essaie de voir jusqu'où la question du syndrome éolien, jusqu'où on peut aller avec cette question. Je comprends que dans la littérature qui a été publiée sur cet effet, on parle d'un différent nombre de troubles de santé. Vous nous dites qu'il y a des conditions dans lesquelles ça semble s'être appliqué, mais vous devez vérifier – donc, j'apprécierais qu'on ait un peu de détails sur les contextes des situations dans lesquelles ces éléments se sont manifestés, pour le bénéfice et information pour tout le monde – et vous me dites que ce syndrome éolien est aussi contesté dans la littérature. Donc, je comprends bien qu'il y a des tenants et des opposants de cette idée de syndrome qui essaient de démontrer – parfois c'est démontré, parfois ce n'est pas démontré, selon les analyses qui ont été faites – et vous m'ajoutez : « On a besoin d'être vigilant face à ça. »

3600

3605

Donc, moi, de la façon dont j'interprète « on a besoin d'être vigilant », il y a deux façons de l'interpréter : un, c'est encore incertain, on doit faire des recherches scientifiques nouvelles sur cette question, et le développement d'éoliens devrait se faire à une distance X ou selon un contexte Y, pour réussir à réduire ces risques-là. Ça, c'est un premier choix.

3610

Un deuxième choix, ça serait de dire : nous allons les faire selon les règles d'application que nous avons, selon les distances séparatrices que nous avons, et on fera un suivi pour constater ou non s'il y a un syndrome éolien et auquel cas, s'il y a un syndrome éolien, il faudra réagir.

3615

Donc, ma question c'est : votre position est donc une de réaction par les suivis à la situation de syndrome éolien potentiel qui pourrait se manifester, advenant que ça puisse, que les conditions en soient propices, question pour laquelle on n'a pas de réponse pour l'instant, plutôt que de chercher tout de suite et présumer que ça pourrait exister et prendre des mesures, plus de nature précaution que prévention, pour essayer de tout de suite voir à une implantation de projets éoliens qui diminueraient les risques. C'est sur ces deux positions-là que...

3620

M. DANIEL ROUTHIER :

Monsieur le président, si je peux juste compléter votre question. Ça fait déjà une quinzaine d'années, je pense, qu'il existe des parcs éoliens, puis s'il y avait eu le syndrome, je pense qu'il aurait été...

LE PRÉSIDENT :

3625

Hautement documenté?

M. DANIEL ROUTHIER :

3630

Il aurait été documenté. Ça fait que moi, je pensais qu'il l'avait déjà été. C'est pour ça que je posais la question. Je voulais savoir si c'était récurrent.

LE PRÉSIDENT :

3635

Parfait. Donc, vous, votre question, c'était au Québec en particulier?

M. DANIEL ROUTHIER :

3640

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

3645

Donc, au Québec, ce que vous avez répondu, c'était clair. C'est que jusqu'à maintenant, il y a eu quelques documentations de cas possibles?

Mme ISABELLE TARDIF :

3650

Il y a eu des témoignages dans les médias de nuisance, de dérangement, mais au niveau des Directions de santé publique, il n'y a pas eu de plainte déposée à ce sujet. Il n'y a pas eu d'appel fait particulier à ce sujet, par des citoyens.

LE PRÉSIDENT :

3655

O.K.

Mme ISABELLE TARDIF :

3660

Et effectivement, au niveau des études épidémiologiques... au niveau de la santé publique, on n'est pas particulièrement inquiet sur ce sujet-là, étant donné qu'il y a des études; les études épidémiologiques qui comparent les groupes sont plutôt à l'effet qu'il n'y aurait pas ce type de syndrome là ou d'effets associés aux infrasons. Parce que c'est un syndrome qui est associé, généralement, dans les médias, aux infrasons.

3665 Donc, nous avons des études qui sont rassurantes. D'un autre côté, on ne peut pas nier qu'il y a des séries de cas qui sont à la base, dans les premières séries d'études qu'on réalise quand on se lance sur un sujet, on ne peut pas nier qu'il y a des auteurs qui ont quand même publié des choses.

3670 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

Mme ISABELLE TARDIF :

3675 Donc, je ne pourrais pas justifier, moi, de fermer les yeux sur le syndrome. Non. Ce que je dis, quand je dis : « Soyons vigilants », il y a des distances minimales à avoir. De ne pas s'implanter à 400 mètres, comme dans les cas où des syndromes ont été rapportés, je pense que c'est prudent. Et comme dans tous les cas d'industries qui s'implantent, assurer un suivi serré des plaintes.

3680 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Et pour vous, un suivi de plaintes serait suffisant, c'est-à-dire les gens porteraient plaintes si...

3685 **Mme ISABELLE TARDIF :**

3690 Bien, il s'agit de documenter les circonstances, de documenter les niveaux de sons émis et leur fréquence, et de voir : est-ce qu'il y a moyen de mettre des mesures en place pour diminuer les effets qui sont mentionnés?

LE PRÉSIDENT :

3695 Parfait.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3700 Au niveau du MDDEP, est-ce que vous avez, dans les rapports de suivi des parcs éoliens, des problèmes de santé qui auraient pu être soulevés par des comités de suivi, dans ce qui est produit, là?

M. DENIS TALBOT :

3705 Dans ce qui a produit jusqu'à maintenant, non. Il n'y a pas eu de problèmes de santé qui ont été relevés.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3710 Il y a rien qui ressort?

M. DENIS TALBOT :

3715 Non.

LE PRÉSIDENT :

3720 Donc, peut-être juste pour résumer, Madame Tardif. Si c'est possible de nous documenter les situations dans lesquelles ces projets-là ont été... ces situations de syndrome ont été observées, on apprécierait, puis ça nous donnerait une idée un peu plus du contexte dans lequel ils ont été observés et appliqués.

Ça vous répond? Merci, Monsieur Routhier. Madame Nancy Huchette, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame.

3725 **Mme NANCY HUCHETTE :**

3730 Bonsoir! J'aimerais tout simplement savoir quel sera le montant des redevances annuelles dont bénéficiera la Municipalité de Saint-Valentin, et quel pourcentage des revenus de la Municipalité ce montant représente.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Madame Turgeon, question claire, réponse claire.

3735 **Mme JULIE TURGEON :**

3740 Les redevances de la Municipalité, bien en fait, c'est offert aux deux municipalités participantes, c'est 2 200 \$ du mégawatt, ce qui fait un total, donc si on fait 2 200 \$ fois les 21 éoliennes, on parle de l'ordre de 100 000 \$ pour des redevances directement à la Municipalité.

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est par année?

3745 **Mme JULIE TURGEON :**

100 000 \$ par année. En fait, sur 20 ans, et c'est indexé à chaque année.

LE PRÉSIDENT :

3750

Et ça correspond à quel pourcentage du... ah! attendez, je vais aller vers monsieur Gibeau. Monsieur Gibeau, votre budget annuel est de combien, s'il vous plaît?

M. SERGE GIBEAU :

3755

Le budget annuel est de 788 878 \$ pour l'année, l'exercice financier 2011.

LE PRÉSIDENT :

3760

Pour 2011. Donc, c'est à peu près un huitième du budget annuel.

M. SERGE GIBEAU :

3765

J'ai fait le calcul cet après-midi, 12.83 %.

LE PRÉSIDENT :

12.83 %. Merci, Monsieur Gibeau. Vous avez la réponse?

3770 **Mme NANCY HUCHETTE :**

Oui, merci. J'aimerais aussi savoir, si c'est possible, de quelle façon la Municipalité de Saint-Valentin pourrait utiliser ces nouveaux montants?

3775 **LE PRÉSIDENT :**

La question est claire. Monsieur Gibeau, est-ce que la Municipalité a réfléchi sur ce qu'elle ferait avec ce 100 000 \$?

3780

M. SERGE GIBEAU :

Il n'y a pas nécessairement de réflexion ni de décision précise que je peux vous mentionner. Ce que je peux vous préciser, cependant, c'est que les discussions du Conseil me permettent de croire qu'il y a une possibilité qu'une partie de ces sommes-là soit attribuée directement à la diminution du fardeau fiscal, donc sur la taxe directement, et un autre pourcentage pourra être utilisé pour des projets de nature communautaire.

3785

Mais comme vous savez, un directeur général n'est pas le Conseil. Donc, je ne peux pas vous donner plus de précision que celle-là, sauf ces éléments de réflexion là qui sont sur la table.

3790

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

3795

Mme NANCY HUCHETTE :

Je dois vous avouer que je m'attendais un peu à ce type de réponse, évidemment. Donc, est-ce qu'on sait si, par exemple on parlait tantôt de Baie-des-Sables, est-ce qu'on peut connaître la façon, justement, la façon dont, dans d'autres municipalités, on utilise ou on fait bénéficier la population de ces montants-là? Est-ce qu'on a accès à cette information-là?

3800

LE PRÉSIDENT :

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, est-ce qu'il y a un suivi qui est fait sur les usages que les municipalités font des redevances? Est-ce qu'on a une idée de l'expérience dans les autres municipalités?

3805

M. DENIS TALBOT :

Non. Je n'ai pas de réponse à cette question. Ce n'est pas un suivi qui a été fait. Nous autres, on s'occupe essentiellement des suivis qui ont plus rapport avec les questions environnementales.

3810

LE PRÉSIDENT :

Pour l'instant, on n'a pas de réponse à cette question.

3815

Mme NANCY HUCHETTE :

Ça serait intéressant de l'avoir éventuellement.

3820

LE PRÉSIDENT :

Oui, je vais l'adresser au ministère des Affaires municipales de l'Occupation du territoire et des Régions pour voir... en fait, c'est plutôt l'inverse, des Régions et de l'Occupation du territoire, mais on essaiera d'avoir une réponse.

Mme NANCY HUCHETTE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Là, je ne suis pas certain de la lecture, madame Jocelyne Arreal. Est-ce que j'ai bien lu votre nom de famille?

Mme JOCELYNE ARREAL :

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon, merci.

Mme JOCELYNE ARREAL :

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame.

Mme JOCELYNE ARREAL :

Bon. Moi, c'est selon un document publié par Hydro-Québec, le kilowatt produit à Saint-Valentin coûtera 14 sous. Est-ce exact? Est-ce que ce montant comprend les frais de la construction de la ligne de 7 km de 120 kV?

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous savez dans quel document vous avez vu ça? Est-ce que vous avez la référence ou...? Ce n'est pas grave, je peux adresser la question à monsieur Chaîné.

Mme JOCELYNE ARRÉAL :

Non.

3865

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Chaîné?

3870

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

J'ignore à quel document que madame fait référence, mais à ma connaissance, il n'y a aucun document d'Hydro-Québec qui mentionne que le coût de l'électricité produite par le projet Saint-Valentin reviendra à 14 sous du kilowattheure.

3875

Le prix au contrat est de 10,8 sous du kilowattheure et à ça, on peut rajouter un coût de transport inférieur à 1 sou du kilowattheure.

3880

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça serait autour de 11 sous le kilowattheure?

3885

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

Peut-être 12 sous du kilowattheure.

LE PRÉSIDENT :

3890

O.K. Et ça, ça inclut la ligne que vous avez à construire?

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

3895

Oui. Je mets 1 sou du kilowattheure pour la ligne, ce qui est probablement un peu plus que le coût total de transport associé à ce projet-là.

LE PRÉSIDENT :

3900

O.K. Donc, ce que je peux vous dire, Madame, c'est si jamais vous avez la référence exacte, vous pouvez nous l'apporter puis on pourra la soumettre à monsieur Chaîné pour voir ce qu'il en est.

Mme JOCELYNE ARRÉAL :

3905 Ça va. Mon autre question : d'après certains renseignements Air Énergie TCI pourrait recevoir un contrat d'Hydro-Québec pour construire la ligne de 7 km de 120 kV. Y a-t-il une raison qui explique pourquoi ce contrat ne faisait pas partie de la soumission initiale déposée en septembre 2007?

3910 **LE PRÉSIDENT :**

Je ne suis pas tout à fait certain. Vous parlez de la ligne qui relie le poste de transformation vers le poste de distribution?

3915 **Mme JOCELYNE ARRÉAL :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3920 O.K. Et dans votre question, il y a un élément, puis je veux juste être certain que j'ai compris, c'est pourquoi il n'était pas... la ligne n'était pas incluse dans le projet qui a été soumis par TCI en septembre 2007. Parfait.

3925 Donc, je vais y aller par étape. Je vais commencer par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs; dans la directive sur les parcs éoliens, est-ce que la ligne qui relie les deux postes qui nous intéressent fait partie de ce qu'on définit dans un projet de parc éolien ou n'est pas incluse dans la directive?

3930 **M. DENIS TALBOT :**

Non. Il s'agit d'un projet différent réalisé, de toute façon, par des promoteurs différents. C'est deux articles distincts dans la loi.

3935 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, comme la ligne appartient à un propriétaire différent ou un initiateur différent du poste, ces deux éléments-là, c'est-à-dire du parc, ces deux éléments-là, sont isolés, sont séparés?

3940

M. DENIS TALBOT :

Exact. Ce qui est considéré comme le parc éolien, c'est l'ensemble des éoliennes, les lignes de raccordement de 34,5 kV, le poste élévateur.

3945

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

3950

M. DENIS TALBOT :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

3955

Et la seule obligation – est-ce qu'en fait, le promoteur a une obligation de mentionner la ligne? Il ne la traite pas du tout, en fait, il la mentionne et ça suffit?

M. DENIS TALBOT :

3960

Bien, il mentionne qu'effectivement son projet va être relié par une ligne à tant de kV, mais le promoteur du parc éolien n'a pas les détails de ce projet-là, et ce n'est pas le promoteur éolien non plus qui va déterminer le tracé de cette ligne-là, mais c'est bien le promoteur Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

3965

Parfait. Je vais aller du côté d'Hydro-Québec maintenant. Côté d'Hydro-Québec, pour cette ligne, comment vous allez procéder pour retenir les services de la personne ou de l'unité qui va faire la construction éventuelle, s'il advenait que le parc était autorisé et que la ligne avait lieu, comment vous allez procéder pour sélectionner une entreprise pour faire ça?

3970

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

Au niveau de la construction de ses équipements, Hydro-Québec procède toujours par appel d'offres. Ce sont des appels d'offres qui sont affichés. Hydro-Québec a un site Internet où les entrepreneurs peuvent prendre connaissance des différents appels d'offres qui ont cours pour la construction de lignes ou autres types d'installations et c'est par appel d'offres.

3975

Maintenant, la confusion vient peut-être qu'il y a deux entreprises au Québec qui s'appelle TCI. Il y a le développeur qui a été, au départ, à l'origine du projet éolien, et il y a également un constructeur de lignes, qui est majeur au Québec, c'est Transelec Common inc. Donc Transelec

3980

Common inc., TCI également. Et c'est un grand entrepreneur au niveau du raccordement, de différents raccordements ou de la construction de postes électriques. Mais c'est deux entreprises distinctes.

3985

LE PRÉSIDENT :

Ça vous répond, Madame?

3990

Mme JOCELYNE ARREAL :

Merci.

3995

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. J'appelle monsieur Daniel Ponton.

M. DANIEL PONTON :

4000

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Ponton, bonsoir!

4005

M. DANIEL PONTON :

Bonsoir! Je suis résidant de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, conseiller municipal, président du CCU également.

4010

Ma première question s'adresse à monsieur Arcand, notre ministre. Parce que v'là deux semaines, j'ai été invité à recevoir la Charte du développement durable de la Montérégie. Et ma question est pour le développement durable; j'aimerais vous souligner que la définition émise de notre gouvernement sur le développement durable, c'est un développement qui répond aux besoins présents, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

4015

Le développement de Saint-Valentin a une vie peut-être de 10 ans maximum, 10-15 ans, tout dépendant de la qualité, les bris des équipements. Je ne vois pas ça du développement durable. Je vois que c'est indissociable avec social, économique et environnemental. C'est ma première question à monsieur Arcand.

4020

LE PRÉSIDENT :

4025 Oui. Votre question, je peux l'adresser au ministère, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

M. DANIEL PONTON :

4030 Oui, oui, absolument.

LE PRÉSIDENT :

4035 Mais je dois la percevoir, votre question. Donc, votre question c'est : est-ce qu'on considère qu'un projet éolien est un projet de développement durable?

M. DANIEL PONTON :

4040 Absolument.

LE PRÉSIDENT :

4045 C'est ça votre question?

M. DANIEL PONTON :

4050 Oui.

LE PRÉSIDENT :

4055 Monsieur Talbot?

M. DENIS TALBOT :

4060 Bien, moi, je pense qu'un projet éolien peut être considéré comme un projet qui s'inscrit dans le cadre du développement durable, dépendant, évidemment, de la façon dont il est monté, qu'il est situé, qu'il est accepté. Mais effectivement, ça peut être un bel exemple de développement durable.

4065 On parle d'un projet qui, sur le plan environnemental, il n'y a aucune émission polluante. Il y a des retombées économiques importantes pour les régions, puis si on réussit à avoir, si ce n'est pas... au moins un certain consensus social dans le lieu d'implantation, bien, on peut parler d'un projet qui respecte les trois principes du développement durable.

4065 Ceci dit – comment je pourrais dire ça. Au MDDEP, la *Loi sur le développement durable*, ça s'applique davantage aux orientations, aux stratégies, aux politiques et aux réglementations qui sont mises en œuvre. Ainsi, aucune évaluation par projet n'est effectuée, la loi étant prise en compte en amont du processus d'autorisation des projets.

LE PRÉSIDENT :

4070 Parfait. J'ajouterai, parce que vous comprendrez qu'on ne demandera pas à monsieur Arcand, notre ministre, mais vous savez que – je l'ai mentionné dans mon discours d'ouverture – que la commission et le Bureau d'audiences publiques ont adhéré à cette loi, volontairement et très rapidement. Ils ont adopté un plan d'action de développement durable et l'analyse de tous les dossiers se fait en vertu des 16 principes, en regardant l'application des 16 principes du développement durable qu'on retrouve dans la loi.

4075
4080 Donc, notre rapport va regarder tous les principes, il va choisir les pertinents et il va adresser son analyse au regard des principes de développement durable. Donc, vous allez avoir des réponses à certains nombres de vos questions.

M. DANIEL PONTON :

4085 Merci. Deuxième question. Ici, on a peu d'expérience dans l'éolien au Québec. 10 ans peut-être? Et mes recherches couvrent en Europe, en Italie, tout ça, ils disent que les éoliennes – ma question est : pourquoi qu'on n'a pas appliqué la même loi ici – que les éoliennes rendent les riverains malades jusqu'à 1 610 mètres.

4090 Pourquoi que cette notion, qui est publiée, on la trouve sur Internet, je l'ai retrouvée en Italie, je l'ai retrouvée en France, je l'ai retrouvée en Angleterre, pourquoi qu'on n'est pas parti de cette base-là, ici, au Québec?

LE PRÉSIDENT :

4095 Parfait. Donc là, il y a deux éléments. Donc, la commission va vous demander de nous envoyer les adresses Web de vos sites avec votre 1 610 mètres, de façon à ce qu'on puisse y référer dans notre analyse.

M. DANIEL PONTON :

4100 Oui, je les ai ici.

LE PRÉSIDENT :

4105 Donc, vous allez juste donner ça à madame Gélinas, je n'ai pas besoin de les entendre.
Mais je vais aller du côté de la représentante, madame Tardif, la représentante du ministère de la
Santé et des Services sociaux.

4110 Sur la question des distances séparatrices, est-ce que vous êtes au courant de telles
distances de 1 610 mètres? Est-ce que les distances séparatrices sont un critère central pour la
localisation des parcs éoliens, des éoliennes?

Mme ISABELLE TARDIF :

4115 Il y a des distances séparatrices qui existent pour des questions d'aménagement du
territoire. Il y a aussi quelques organisations gouvernementales qui ont établi des distances
séparatrices. Je pense, entre autres, à l'Ontario qui a établi dernièrement des distances
séparatrices. Et la base de référence pour établir la distance est le respect d'un critère de niveau
sonore de 40 décibels. Donc, avec des modélisations, ils ont établi des distances en fonction d'un
4120 certain nombre d'éoliennes et de puissance de ces éoliennes, et en sont arrivés à proposer des
distances pour respecter un critère de 40 décibels aux résidences.

4125 Pour ce qui est de l'Europe, je sais qu'il y a des... je pense, le Parlement Britannique a
proposé des distances séparatrices, mais ce n'est pas encore adopté et je ne connais pas
l'argumentaire en arrière de la distance proposée.

Nous, au Québec, on n'établit pas de distance séparatrice pour des raisons de santé. On
demande plutôt des niveaux sonores à respecter à travers la note d'instruction sur le bruit du
ministère de l'Environnement. C'est l'outil qu'on a actuellement à notre disposition.

4130 **M. DANIEL PONTON :**

Mais j'ai une sous-question à ça. Parce qu'au Danemark...

LE PRÉSIDENT :

4135 À moi, Monsieur.

M. DANIEL PONTON :

4140 Excusez, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

4145 Non, je vous en prie. C'est normal, ce n'est pas grave.

M. DANIEL PONTON :

4150 C'est un défaut. Au Danemark, ils ont l'éolienne depuis 30 ans. Ils ont eu des problèmes d'acouphène, de santé qui ont été relatés, selon l'historique que j'ai pu constater, les recherches, et le Danemark a interdit toute construction d'éoliennes sur le sol.

4155 Et je pense que notre système de santé au Québec, notre ministère devrait peut-être regarder un petit peu plus avant d'imposer des parcs éoliens de ce genre de puissance, ici, à Saint-Valentin.

LE PRÉSIDENT :

4160 Oui. Le dernier point c'est comme un commentaire.

M. DANIEL PONTON :

C'est un commentaire.

4165 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que, Madame Tardif, vous êtes au fait de la situation danoise?

Mme ISABELLE TARDIF :

4170 Non, pas précisément. Est-ce que vous souhaitez que je me penche sur la situation danoise?

LE PRÉSIDENT :

4175 Bien, je pense que ça pourrait être intéressant de savoir qu'est-ce qui a amené cette réflexion dans d'autres contextes que le Québec. Je pense que c'est pour répondre aux préoccupations de monsieur, aussi, et puis arriver donc à mieux comprendre cette réflexion, cet élément qu'il nous a amené sur la table.

4180 Peut-être du côté du promoteur, l'expérience des parcs éoliens. Est-ce que vous êtes au fait de l'expérience danoise?

Mme JULIE TURGEON :

4185

Oui, Monsieur le président, je vais passer la parole à François Tremblay, qui est le coordonnateur de l'étude d'impact.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

4190

Donc, l'entreprise pour laquelle j'ai coordonné l'étude d'impact c'est GL Garrad Hassan qui est internationale, bien implantée en Europe. Et ce qui est important au Danemark – il y a beaucoup de choses qu'on lit sur Internet, mais il n'y a pas d'interdiction puis ils ne s'en vont pas en mer au complet, absolument pas.

4195

En ce moment, au Danemark, il y a 5 000 éoliennes sur un territoire à peu près grand comme la Gaspésie. Si on se mettait en Montérégie pour à peu près le même type de densité de population, il y aurait en ce moment 1 200 éoliennes dans votre région. Ça, c'est le Danemark. Et là, ils ont un projet pour augmenter le taux de pénétration de l'éolien, de passer de 20 % à 30 %. Donc, là, on veut passer de 1 200 éoliennes dans une région comme la Montérégie à 1 800, 2 000. C'est ça qu'on fait au Danemark en ce moment.

4200

Donc, au Danemark, les gens... il y a eu des éoliennes qui se sont implantées plus proche que 750 mètres, comme on le fait ici, à une certaine époque, pour en arriver à 1 200. Il y a des éoliennes qui sont implantées assez proche, des fois. On l'a vu tout à l'heure, ça peut occasionner peut-être des choses.

4205

Ici, on n'est pas du tout dans la même situation. Et je voulais juste faire le point, au Danemark, il n'y a pas d'interdiction de « onshore » pour s'en aller dans le « offshore », pas du tout. Ce n'est pas la situation, et il y a même un plan pour augmenter le nombre d'éoliennes à un nombre... Ici, en Montérégie, là, au plus, vous allez en avoir 77. Là, on parle de 1 200 au Danemark. Ça fait que c'est important des fois de mettre les choses en perspective.

4210

LE PRÉSIDENT :

4215

Oui. Il faut dire aussi que le 77 dépend des futurs développements, éventuellement, et plein de choses. C'est un peu aléatoire.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

4220

Qui fonctionnent par appel d'offres, donc c'est des choses qu'on...

LE PRÉSIDENT :

4225 Mais je comprends, votre contribution est intéressante sur la situation danoise. Donc, ce que
je vais faire, Monsieur, je vais vous demander simplement d'aller voir madame Gélinas pour
donner vos références, qu'on puisse consulter. Et je ne dirai pas qu'on ne reviendra pas sur cette
question-là, parce que vous avez dans votre question un élément sur la distance séparatrice. Je
pense que c'est une question qu'il faut aborder et pousser plus loin.

4230

M. DANIEL PONTON :

Merci beaucoup, Monsieur le président. Mais au Danemark, ils n'ont pas le même problème,
ils n'ont pas l'hydroélectricité comme on a ici.

4235

LE PRÉSIDENT :

4240 Il y a peut-être des contextes très différents, mais je vais quand même essayer de voir avec
madame Tardif. La question est vraiment plus sur la distance. S'il existe une distance séparatrice
pour arrêter les faits, un peu, et s'il y a une justification sur cette distance-là, ce serait intéressant
de comprendre la justification.

Mme ISABELLE TARDIF :

4245

Pour la situation du Danemark?

LE PRÉSIDENT :

4250 Bien, c'est parce que c'est celle-là, ou la situation européenne, disons, sur les distances,
parce que monsieur l'a mis de façon large, l'éolien.

M. DANIEL PONTON :

4255

Oui, oui, je l'ai mis assez large sur en Europe, là. Merci beaucoup, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur. Monsieur Alain Gaucher. Bonsoir, Monsieur Gaucher.

4260 **M. ALAIN GAUCHER :**

Bonsoir chez vous. Deux questions, la première concernant Hydro-Québec, une question que je me pose depuis fort longtemps, et je pense que les gens, aussi, dans cette salle, se la posent également.

4265 J'aimerais savoir quelle différence qu'il y a, en termes de rentabilité, entre des éoliennes qui sont plantées ou exploitées dans le nord – parce que le Plan Nord de Jean Charest nous a montré des éoliennes dans sa présentation – et puis ici dans le sud. Est-ce qu'il y a une différence? Est-ce que sur le plan rentabilité c'est viable ou pas, et est-ce que c'est souhaitable. Lequel des deux?
4270 Est-ce qu'on est mieux d'exploiter dans le sud ou d'exporter le tout dans le nord? Il y a certainement des chiffres que vous avez mis en quelque part pour être capables d'étayer ça un peu, là.

4275 **LE PRÉSIDENT :**

La question est claire. Monsieur Chaîné, sur la question de la rentabilité, est-ce que c'est rentable de faire les projets, autant rentable de les faire dans le sud que dans le nord?

4280 **M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

Hydro-Québec ne fait pas de projet éolien. C'est le premier point. Donc, ce qu'on reçoit c'est des soumissions. On compare les soumissions entre elles et on doit faire la sélection avec une grille de sélection. Mais par la suite, en bout de ligne, le dernier critère c'est le coût. Mais lorsqu'on parle du coût, c'est le coût total.

4285 Donc, le coût de l'électricité qui nous est offert par le promoteur, auquel on additionne le coût de transport. Dans le coût de transport, c'est évidemment les équipements qui sont nécessaires pour raccorder, les nouveaux équipements qui sont nécessaires pour raccorder le projet.

4290 **M. ALAIN GAUCHER :**

Ça veut dire que le projet esquissé par Jean Charest, ce n'est pas Hydro-Québec qui s'occupe des éoliennes en haut, là.

4295 **M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

À ma connaissance, le Plan Nord n'est pas encore annoncé. Donc, on parle, oui, d'une possibilité de développement de différents... du potentiel énergétique dans le nord, mais il n'y a pas eu d'annonce encore de faite.

4300

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Et s'il y avait des éoliennes, s'il n'y a rien de changé jusqu'à ce jour, ça serait sur des appels d'offres.

4305

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

Oui. Ce que la loi prévoit, et c'est les élus qui fixent les lois. Donc, les achats d'énergie éolienne jusqu'à présent, c'est fait par appel d'offres.

4310

M. ALAIN GAUCHER :

Donc, vous avez aucune référence au niveau des coûts ou, exemple, est-ce que la production d'électricité dans le nord est difficile? Est-ce que c'est facile? Est-ce que sur le plan du transport de l'énergie, est-ce que c'est quelque chose qui est compliqué ou est-ce quelque chose qui est facilement « incluable » au niveau des lignes de transport existantes?

4315

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

Donc, comme j'expliquais tantôt, le coût en transport d'électricité est pris en compte. Pour déterminer à quel prix que les soumissionnaires vont offrir leur électricité, il y a plusieurs facteurs qui entrent en ligne de compte. Premièrement, il y a le niveau de concurrence. S'ils sont nombreux à participer par rapport à la quantité recherchée, les prix vont être plus agressifs.

4320

La qualité des vents. La qualité des gisements éoliens, c'est très important également. Évidemment, ensuite, il y a les coûts de construction. Donc, si on est dans une zone éloignée avec des coûts de construction plus élevés, ça rend l'électricité plus coûteuse. Enfin, il y a le coût de raccordement. Lorsqu'on compare, des projets qui sont situés près des centres de consommation ont des coûts en transport plus faibles, parce qu'ils sont près des infrastructures de transport, et qu'ils sont près aussi des charges, c'est-à-dire des poches de consommation d'électricité.

4325

C'est-à-dire que lorsqu'on fait des projets près des charges, des postes qui consomment de l'électricité, on vient réduire le taux de perte moyen du réseau. Si on fait des parcs éoliens dans les deux grands axes de transport qu'on a au Québec, soit la Baie-James ou sur la Côte-Nord, on ajoute de la production sur des réseaux d'électricité qui sont déjà chargés à bloc. Donc, on a des taux de perte à ce moment-là de l'ordre de 10 à 12 %.

4330

4335

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est la perte d'énergie dans le transport, mettons, entre le territoire de la Baie-James...

4340

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

4345 Exactement. Entre l'énergie qui est injectée dans le nord, dans le réseau, et ce qui est livré ici à Montréal, à la charge.

M. ALAIN GAUCHER :

4350 Donc, je ne voudrais pas donner un devoir à monsieur Chaîné, mais est-ce que ça serait souhaitable de faire un petit scénario, monter un scénario avec des chiffres ou un semblant de chiffres, au moins pour avoir une comparaison en quelque part?

LE PRÉSIDENT :

4355 Ce que je comprends pour l'instant, c'est qu'il y a énormément d'autres coûts qui feraient en sorte, pratiquement, que la construction risque de coûter plus cher dans le nord, quand on est plus loin que quand on est plus proche. Plus de raccordements, plus de frais de construction, plus de distance plus de... dans la réponse qu'on entend, je pense, si je comprends bien, si je lis bien votre réponse, Monsieur Chaîné, c'est ce que j'interprète.

4360 **M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

Jusqu'à présent, il y a peu de projets éoliens qui ont été offerts dans le nord en raison des contraintes. Il y a également des contraintes reliées au climat. Donc, les éoliennes ne sont pas conçues pour être exploitées dans des zones où les températures peuvent atteindre -40° Celsius. Donc, il y a des contraintes également à ce chapitre-là.

4365 Les éoliennes ne fonctionnent pas en bas de -30° Celsius. À ce moment-là, un développeur éolien n'ira pas placer ses éoliennes là où il peut se priver de la production à ces températures-là.

4370 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous n'auriez pas, même si je demandais un scénario, on n'aurait pas de réponse plus précise, parce qu'il y a trop d'éléments hypothétiques?

4375 **M. ALAIN GAUCHER :**

Oui, puis ça demeure hypothétique. Oui, c'est ça.

4380 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

M. ALAIN GAUCHER :

4385 Mais c'est quand même une question, je pense, qui demande réponse, parce qu'elle est souvent posée. Quand on nous dit : « Bien, pourquoi qu'ils mettent ça en zone habitée, pourquoi qu'ils ne mettent pas ça dans le Grand Nord? » Bien, là, il y a une réponse et j'aurais aimé ça qu'elle soit chiffrée, ça aurait été plus intéressant.

4390 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pourrez mentionner ça dans votre mémoire.

M. ALAIN GAUCHER :

4395 Mais il y a des éléments de réponse.

LE PRÉSIDENT :

4400 C'est ça. Est-ce que vous avez une autre question?

M. ALAIN GAUCHER :

4405 Oui. Concernant le syndrome éolien, j'ai fait quelques lectures moi aussi, et puis diable! Ça dépend où est-ce qu'on prend nos sources, d'après ce que je vois.

4410 Donc, le syndrome éolien, dans beaucoup de documentation, on nous dit que ça n'existe pas et dans d'autres, on nous dit que ça existe, le syndrome éolien. D'ailleurs, sur le document qu'on a reçu dans nos municipalités, on nous dit : « Le syndrome éolien a été confirmé de façon scientifique. »

Est-ce qu'effectivement, de façon scientifique, ça a été confirmé par les 40 médecins qui ont signé? J'adresse ça à la Santé, parce qu'il y a une autre question qui déboule par rapport à ça.

4415 **LE PRÉSIDENT :**

4420 Parfait. Donc, si je comprends, le document que vous avez reçu, vous parlez de quel document? Ça n'a pas été envoyé par le promoteur, je comprends. C'est un document du promoteur?

M. ALAIN GAUCHER :

Non, je ne pense pas que c'est le promoteur.

LE PRÉSIDENT :

4425

C'est un document qui a été envoyé par?

M. ALAIN GAUCHER :

4430

Bien, c'est la coalition, les cinq municipalités voisines qui ont envoyé donc des informations aux citoyens pour les alerter, donc pour qu'ils viennent aux audiences, puis ce n'est pas une méchante idée, parce qu'il y a des réponses, ici, à ce niveau-là.

4435

Sauf que dans la littérature que j'ai lue, presque tout partout on nous dit que le syndrome n'existe pas, puis tout à coup, il y a un document qui vient nous dire : 40 médecins ont signé dans le coin de je ne sais pas trop où, là, je pense que c'était... est-ce que c'est dans le Centre du Québec? Je ne me souviens pas trop, là. En tout cas, c'était textuel là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

4440

Je comprends.

M. ALAIN GAUCHER :

4445

Donc, au niveau de la Santé, est-ce que le syndrome éolien est reconnu et est-ce que l'Ordre des médecins du Québec a signé ça?

LE PRÉSIDENT :

4450

Parfait. Donc, vous savez que la science est parfois ni blanche ni noire.

M. ALAIN GAUCHER :

4455

Surtout dans le domaine de la psychologie.

LE PRÉSIDENT :

4460

Donc, je vais laisser madame Tardif vous répondre à votre question. Est-ce que c'est confirmé, le syndrome éolien? Est-ce que c'est une hypothèse? Que voulaient dire les signataires de cette déclaration dont parle monsieur Gaucher? Donc, pouvez-vous nous éclairer, Madame Tardif?

Mme ISABELLE TARDIF :

4465 C'est effectivement très controversé dans la littérature. Monsieur a raison, ça dépend de qui on lit. Ce n'est pas une maladie reconnue au niveau de l'Ordre des médecins du Québec.

4470 Au niveau des médecins qui ont signé la pétition, je pense que c'est par inquiétude qui l'ont signée, quoique je ne peux pas parler à leur place, à la suite des séries de cas qui ont été publiés et beaucoup publicisés, et qui sont facilement accessibles avec les moteurs de recherche Internet.

4475 Ceci dit, en santé publique, quand on veut se prononcer sur un syndrome, une maladie qui est démontrée en lien avec une cause qu'on soupçonne, ça nous prend des études habituellement qui sont beaucoup plus poussées que ce qui a été fait jusqu'à présent. On parle d'études analytiques de type cohortes, de type cas-témoins, des études complexes qui demandent des suivis auprès de personnes atteintes, exposées à des situations sur plusieurs années, ou encore des études expérimentales en laboratoire ou auprès de personnes volontaires.

4480 Donc, ces études-là qui nous permettent habituellement de conclure n'ont pas été réalisées.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci.

4485 **M. ALAIN GAUCHER :**

Donc, je voulais juste conclure...

LE PRÉSIDENT :

4490 Allez-y.

M. ALAIN GAUCHER :

4495 Toujours avec madame Tardif. Dans le contexte de l'éolien au Québec, on a eu des distances séparatrices de 500 mètres, au minimum, 550 en Ontario – je pense qu'ils s'en vont voter une loi à cet effet-là –, à Saint-Valentin, le plus près des résidences est à 750 et la moyenne est à 1 km.

4500 Est-ce que vous jugez que c'est raisonnable, en termes de distance, pour dire : oui, il y a des précautions qui ont été prises à Saint-Valentin, pour assurer la santé des citoyens?

LE PRÉSIDENT :

4505 Madame Tardif?

Mme ISABELLE TARDIF :

4510 Avec ces distances-là, je n'ai pas de préoccupation particulière quant au niveau du syndrome éolien. Je persiste avec des questionnements sur la nuisance due au bruit, mais au niveau syndrome éolien, ça ne me pose pas de préoccupation particulière.

M. ALAIN GAUCHER :

4515 Ça termine mon questionnaire.

LE PRÉSIDENT :

4520 Merci. Vous pouvez vous réinscrire, Monsieur, si vous désirez, Monsieur Gaucher. Monsieur Gabriel Surprenant.

M. GABRIEL SURPRENANT :

4525 Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur.

4530 **M. GABRIEL SURPRENANT :**

4535 Moi, bien, pour commencer, c'est plus une explication de ma situation. Je suis un fils d'agriculteur, j'ai deux éoliennes sur mes terres. Celles-là, bien, ça va me rapporter des revenus plus tard, quand on sait que la nouvelle génération, c'est vraiment dur de prendre la relève. Ensuite, ma question c'est plus sur les distances, car j'ai été obligé de changer mes éoliennes de place sur mes terres versus qu'ils disent que le niveau de bruit n'était pas acceptable versus les campings puis les habitations des maisons.

4540 Puis par rapport à ça, bien, j'aimerais savoir le bruit, pourquoi ils m'ont fait reculer mes éoliennes versus le camping?

LE PRÉSIDENT :

4545 O.K. Donc, si je comprends votre contexte, votre terre est à peu près adjacente à un terrain de camping?

M. GABRIEL SURPRENANT :

4550 Oui.

LE PRÉSIDENT :

L'éolienne planifiée était plus proche du camping que de votre résidence?

4555 **M. GABRIEL SURPRENANT :**

Oui. Elle était à 750 mètres puis ils me l'ont fait reculer jusqu'à 875 mètres.

LE PRÉSIDENT :

4560 Du camping?

M. GABRIEL SURPRENANT :

4565 Oui.

LE PRÉSIDENT :

4570 Et là, ça devient à quelle distance de chez vous à peu près?

M. GABRIEL SURPRENANT :

Bien, du camping c'est 875 mètres, puis ma maison est à 750 mètres.

4575 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Votre maison est moins loin que le camping?

M. GABRIEL SURPRENANT :

4580 Pourquoi une habitation doit être à 750 mètres puis versus un camping doit être à 875 mètres?

LE PRÉSIDENT :

4585 Parfait. Je vais commencer par le côté du promoteur et j'irai peut-être du côté de la MRC, sûrement du côté de la MRC du Haut-Richelieu pour la réponse.

4590 Madame Turgeon, pourquoi une résidence est à 750 mètres puis un terrain de camping à 875? Est-ce que c'est le cas?

Mme JULIE TURGEON :

Est-ce que vous trouvez pertinent qu'on présente la carte pour montrer d'où on parle?

4595 **LE PRÉSIDENT :**

Ça peut nous aider, oui, c'est sûrement éclairant pour ceux qui sont dans la salle puis les internautes, la carte sera déposée comme pièce dans les jours qui suivront.

4600 Pendant que vous le cherchez, je peux peut-être poser... Ah! Bien, vous l'avez déjà. Allez-y.

Mme JULIE TURGEON :

Bien, je vais céder la parole à mon collègue François Tremblay.

4605 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Tremblay.

4610 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

4615 Pour le premier élément de question que vous avez reformulé, Monsieur le président, par rapport à la question de 875 mètres versus 750 mètres. Dans la MRC du Haut-Richelieu, il y a eu un règlement de contrôle intérimaire, à un certain moment, qui a été adopté et notamment dans lequel on prévoyait des distances de séparation par rapport à ce qu'on appelle des immeubles protégés.

4620 Des immeubles protégés, ça regroupe un ensemble de constructions puis de vocations. On met là-dedans les théâtres d'été, les lieux de culte, en fait tout ce qui amène des gens en certains nombres, et le camping, à ce moment-là, tombait dans la catégorie immeubles protégés. Donc, qui a été choisi, qui devait être protégé par un 875 mètres. Ça, ça a été voté dans le règlement de contrôle intérimaire. À ce moment-là, le 750 mètres, lui, il s'applique aux résidences.

4625 Donc, c'est le cas, la carte qu'on a sous les yeux en ce moment, vous avez le camping ici –
je passe avec la main à l'écran – on a le camping en question, on a les deux éoliennes les plus
rapprochées, donc qui sont à au moins 875 mètres des limites du camping. Et à l'origine – on
pourrait éventuellement vous montrer une présentation de l'évolution des configurations du projet
4630 au fil des différents inputs qu'on a eus des municipalités et tout ça, mais il y avait une éolienne qui
était prévue, il me semble, de mémoire, elle était environ dans ce coin-ci, où je place la main, le
petit curseur. Et lorsqu'on était trop proche par rapport au 875 mètres, donc il a fallu revoir les
positions, il a fallu donc en faire sauter une et revoir les positions de ces deux-là pour être au moins
à 875 mètres.

4635 Donc, ça, c'est un des changements qui a été fait.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

On parle de 875 mètres du camping?

4640 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

Du camping, oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

4645 Mais la distance, maintenant, par le fait de l'avoir reculée pour l'éloigner du camping, c'est à
combien de distance de la résidence de monsieur?

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

4650 Il faudrait être sûr de quelle résidence on parle, là, sur le chemin ici.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

4655 Bien, je peux vous poser la question. De quelle résidence parlez-vous?

M. GABRIEL SURPRENNANT :

4660 Bien, exactement, la résidence, elle doit être à peu près à 900 mètres, parce que l'éolienne
est vraiment une ici puis l'autre plus loin. Ça veut dire qu'elle est vraiment plus loin.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

O.K. Vous n'êtes pas en bas du 750 mètres?

4665 **M. GABRIEL SURPRENNANT :**

Non, drette ça.

4670 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

Mais ce qui est arrivé en réalité, c'est qu'on était peut-être à 700 mètres du camping à 1,2 km de chez monsieur, puis là, l'éolienne a été repoussée. Évidemment, c'est des choses qui peuvent arriver à cause du changement réglementaire.

4675 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Peut-être du côté de la MRC, c'est madame Lenoir si je ne me trompe pas?

4680 **Mme CAROLINE ROBERGE :**

Roberge.

LE PRÉSIDENT :

4685 Madame Roberge, excusez-moi. Madame Roberge, donc qu'est-ce qui a amené, est-ce que vous savez qu'est-ce qui a amené la définition d'une distance plus grande, mettons, pour un camping ou pour un lieu de dégustation de vin qu'une distance de résidence?

4690 **Mme CAROLINE ROBERGE :**

En fait, le groupe au niveau des immeubles protégés, ça fait partie d'un rassemblement de bâtiments, comme expliquait monsieur Poirier, je crois. Donc, c'est ça, on est venu mettre une protection au niveau de ces immeubles-là, qui sont à connotation un peu plus sensible au niveau de la population, dans le cadre d'un RCI qui a été adopté au niveau de la MRC.

4695 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Et j'imagine que c'est venu en discussion pourquoi la distance des résidences est plus courte que la distance des immeubles protégés?

4700 **Mme CAROLINE ROBERGE :**

4705 Bien, en fait, souvent un immeuble protégé ça représente, tu sais, il y a des vignobles aussi qui sont inclus, des bâtiments de dégustation de 20 places et plus ouverts à l'année... c'est pour ça.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, je comprends quand même que vous êtes à 900 mètres, à peu près, votre résidence?

4710

M. GABRIEL SURPRENANT :

That's it.

4715

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez encore des inquiétudes sur votre localisation?

4720

M. GABRIEL SURPRENANT :

Non, c'est parfait.

LE PRÉSIDENT :

4725

Ça va aller?

M. GABRIEL SURPRENANT :

Oui.

4730

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur.

4735

M. GABRIEL SURPRENANT :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

4740

Monsieur Maurice Boissy. Bonsoir, Monsieur.

M. MAURICE BOISSY :

4745 Bonjour! Bonsoir, je devrais dire. Ma question, est-ce qu'il y a eu des études d'impact sur le couloir migratoire? Nous avons beaucoup d'oies blanches, d'outardes, du canard. Est-ce qu'il y a eu quelque chose de fait sur ça?

LE PRÉSIDENT :

4750 Parfait. Madame Turgeon, quelles études ont été faites sur les couloirs de migration des oiseaux migrateurs, oies, canards et autres?

Mme JULIE TURGEON :

4755 Effectivement, l'étude des oiseaux migrateurs fait partie de l'étude d'impact. Donc, je vais demander à monsieur Michel La Haye, biologiste, qui était responsable des études d'impact, des études qui ont été réalisées sur les oiseaux.

LE PRÉSIDENT :

4760 Parfait. Monsieur La Haye, bonsoir!

M. MICHEL LA HAYE :

4765 Bonsoir! On a suivi un protocole qui nous a été dicté par le Service canadien de la faune. Comme les oiseaux migrateurs migrent entre les provinces, c'est le fédéral qui s'occupe de ces oiseaux-là. On a fait des points d'observation. On a dénombré les passages d'oiseaux, et puis on a comparé avec des sites témoins pour voir les abondances, s'ils étaient plus hautes, plus élevées.

LE PRÉSIDENT :

4770 Et vous avez fait ces études à quelle saison, quelle année?

M. MICHEL LA HAYE :

4775 Au printemps, à l'automne, pendant la migration, à différents points. Il fallait couvrir des... il fallait répartir nos points d'observation de manière à tout couvrir le territoire à l'étude, et on a soumis nos points au Service canadien de la faune qui a validé qu'ils étaient corrects. Et c'est comme ça qu'on a évalué les oiseaux qui passaient. C'est surtout des oies blanches puis des bernaches, effectivement, en grande abondance.

4780

LE PRÉSIDENT :

4785 En grande abondance.

M. MICHEL LA HAYE :

4790 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce qu'ils font des haltes migratoires dans les champs?

4795 **M. MICHEL LA HAYE :**

4800 Bien, on a observé un corridor de déplacements entre les dortoirs dans la rivière Richelieu et puis les champs où ils viennent manger les restants qui sont restés après les récoltes. On a observé un patron de déplacements plutôt est-ouest, dans ce sens-là, pendant nos observations.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Et vous avez étudié les hauteurs de vol?

4805 **M. MICHEL LA HAYE :**

4810 Oui. On a évalué les hauteurs de vol. Il y avait une proportion... il faut comprendre que les oiseaux ne partent pas de trop loin, puis ils se jettent au champ. Donc, ils ne sont pas nécessairement très hauts, mais on peut avoir des oiseaux qui partent pour migrer ou qui arrivent, donc ils sont plus hauts. Donc, au niveau des proportions, je n'ai pas ça en tête par cœur, mais je pourrais regarder.

LE PRÉSIDENT :

4815 O.K., mais je comprends que... est-ce qu'ils volent à la hauteur des éoliennes?

M. MICHEL LA HAYE :

4820 Oui, effectivement. Mais la littérature a montré que c'est des oiseaux qui font beaucoup d'évitement, facilement. Donc, ce n'est pas une préoccupation pour nous autres.

LE PRÉSIDENT :

4825 O.K. Donc, dans l'histoire des parcs éoliens où il y a des bernaches puis des oies blanches, ce n'est pas juste au Québec, est-ce qu'il y a des cas de mortalité massive qui ont déjà été observés?

M. MICHEL LA HAYE :

4830 Bien, je peux vous donner l'exemple de Wolfe Island qui est entouré de dizaine, de milliers de migrateurs. C'est dans les îles pas loin de Kingston. C'est entouré de migrateurs. Je pense que dans un an, ils ont dénombré quatre mortalités d'oiseaux migrateurs. Ce n'est pas beaucoup par rapport aux milliers d'oiseaux qui entourent le parc éolien.

4835 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

M. MICHEL LA HAYE :

4840 Donc, c'est connu tout partout dans la littérature, plus spécialement les oiseaux migrateurs qui sont habitués de voler en volier puis en groupement, ils sont habitués d'éviter les structures. Vous n'avez qu'à penser aux bernaches résidentes qui nichent dans le centre-ville de Toronto, pour comprendre que c'est des oiseaux qui évitent facilement les structures en volant.

4845 **M. MAURICE BOISSY :**

Oui, mais les buildings tournent rarement.

4850 **LE PRÉSIDENT :**

Adressez-vous à moi, s'il vous plaît. Ce n'est pas grave, là, c'est...

M. MAURICE BOISSY :

4855 Est-ce que vous avez souvent vu des buildings tourner?

LE PRÉSIDENT :

4860 J'ai bien entendu la question. Donc, vous avez mené ces études. Je vais aller du côté du MDDEP deux minutes. Vous avez eu un avis du Service canadien de la faune? Je sais qu'il n'est pas avec nous ce soir, mais dans son avis, est-ce que le Service canadien de la faune et

Environnement Canada étaient satisfaits des études, posaient des questions pour lesquelles on n'avait pas de réponse claire?

4865

M. DENIS TALBOT :

Je ne l'ai pas immédiatement sous la main, il faudrait que...

4870

LE PRÉSIDENT :

Que vous regardiez?

4875

M. DENIS TALBOT :

Oui. Je pourrais peut-être vous revenir à la prochaine séance là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

4880

Parfait. J'apprécierais et on essaiera d'avoir le service canadien de la faune.

M. MICHEL LA HAYE :

4885

Mais sur les oiseaux migrateurs et aussi les choses migratoires, les chauves-souris sont là-dedans, puis il y a déjà eu des choses de faites sur les chauves-souris, puis il y a déjà eu des plaintes de faites là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

4890

Je vais me déplacer vers le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Madame Lescop-Sinclair.

4895

Madame, deux questions. Une première question : il y a déjà des suivis d'oiseaux qui sont faits dans les parcs éoliens du Québec depuis déjà un certain nombre d'années, est-ce qu'il y a déjà eu des oiseaux, donc des canards, des oies ou des bernaches qui auraient été trouvés parmi les cadavres lors des suivis de mortalité?

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

4900

Là, vous me posez la question sur les oiseaux, c'est bien ça?

LE PRÉSIDENT :

4905 Sur les oiseaux, oui, puis je vais en venir aux chauves-souris après. Des fois, je tourne un peu.

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

4910 Oui, en effet. Il y a certainement des canards, bernaches et oies qui ont été trouvés. Je n'ai pas les chiffres, mais je pourrais vous revenir avec ça. Puis aussi, c'est parce que c'est la juridiction d'Environnement Canada, le Service canadien de la faune. Mais il y a d'autres types d'oiseaux, évidemment, qui ont été trouvés dans les suivis de mortalité qui normalement durent trois ans à la suite de la création des parcs éoliens.

4915 **LE PRÉSIDENT :**

J'aimerais, si vous pouviez nous trouver l'information un peu, sur quels ont été les résultats de ces suivis d'oiseaux. Je pense que monsieur Tremblay est bien au fait de cette question.

4920 **Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :**

Oui, tout à fait. Mais vous voulez des nombres et des espèces?

LE PRÉSIDENT :

4925 Les nombres et les espèces qui ont été effectivement trouvés. Et là, on va aller vers la question des chauves-souris. L'étude sur les chauves-souris, vous l'avez menée également, je pense. C'est votre entreprise aussi, c'est vous?

4930 **M. MICHEL LA HAYE :**

Oui, Monsieur le président, oui.

LE PRÉSIDENT :

4935 Donc, qu'est-ce que vous avez fait comme étude de chauves-souris?

M. MICHEL LA HAYE :

4940 On a distribué des capteurs acoustiques qui enregistrent la marque sonore des chauves-souris à différents points, de façon à couvrir les grands types d'habitats tels que le protocole du MRNF suggérait de faire. Et puis on a regardé les espèces qui étaient présentes, les proportions,

puis on a comparé ces proportions-là, ces nombres de passages là à des sites témoins, encore une fois. Est-ce que vous voulez des détails sur les résultats?

4945

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, est-ce que vous avez trouvé des corridors particuliers de migration de chauves-souris à l'intérieur du terrain d'étude?

4950

M. MICHEL LA HAYE :

Dans notre cas, on n'a pas étudié les corridors de migration. On a plutôt regardé la présence de chauves-souris migratrices, au printemps et à l'automne. On a porté une attention particulière à l'identification des traces sonores de ces espèces-là, pour ne pas les manquer, parce que c'est des espèces sensibles en plus. Et les proportions sont très faibles par rapport aux espèces locales, mais vraiment faibles par rapport à des sites témoins.

4955

Donc, il n'y a pas l'air d'avoir, dans le territoire à l'étude, une grande portion de chauves-souris migratrices.

4960

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Côté du ministère des Ressources naturelles, sur l'étude des chiroptères, est-ce que vous avez des préoccupations particulières?

4965

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

Oui, c'est ça. En fait, pour le parc éolien, en effet on a des préoccupations. Étant donné qu'il y a six espèces des huit espèces de chauves-souris du Québec qui sont présentes. Ensuite de ça, il y a trois des espèces qui sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec, qui sont aussi présentes.

4970

Justement, monsieur Tremblay a fait des comparaisons dans les abondances de chiroptères et ce parc éolien, en fait, a une abondance qui est assez importante pour les chiroptères à statut précaire, en comparaison avec sept autres parcs éoliens.

4975

LE PRÉSIDENT :

Vous allez pouvoir nous déposer cette étude?

4980

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

Oui. Je vais demander si c'est possible de le déposer, mais on le fera.

4985

LE PRÉSIDENT :

Parfait et si impossible, vous nous dites pourquoi?

4990

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

Oui, oui, exactement. Oui, je vais vous dire pourquoi. Puis en fait, aussi, concernant l'ensemble des espèces présentes, les six espèces, il y a aussi une abondance importante quand on compare avec les sept autres parcs éoliens.

4995

LE PRÉSIDENT :

Les sept autres parcs éoliens du Québec?

5000

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

Oui, exactement, du Québec.

LE PRÉSIDENT :

5005

O.K. Et est-ce que l'étude qui a été faite, vous avez eu à évaluer si c'était bien selon le protocole qui était donné, ça a été bien fait?

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

5010

Oui, ça a été bien fait, oui, ça a été suivi.

LE PRÉSIDENT :

5015

Parfait.

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

5020

Il y aurait certaines préoccupations sur les zones dans le parc éolien, mais ça, je pourrais vous revenir avec, si on veut, notre position, dans les prochains jours. Parce qu'il y a des zones où il y a plus de chauves-souris enregistrées, où il y a également des éoliennes.

LE PRÉSIDENT :

5025 Parfait. Donc, nous pourrions revenir demain sur la question un peu plus de... s'il y a des éoliennes problématiques ou autres.

5030 Donc, il y a des suivis, Monsieur, qui ont été faits. Les suivis ont été faits selon le protocole du MRNF. Le MRNF confirme que ça a été fait selon son protocole. Il y a une préoccupation du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur les densités de chéiroptères et sur les espèces surtout à statut potentiellement précaire, donc susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, qui va venir.

M. MAURICE BOISSY :

5035 Sur les recherches que monsieur a faites, est-ce qu'on peut avoir des papiers? Parce qu'il dit : « Il y en a beaucoup, pas beaucoup. » Ça veut dire quoi beaucoup, pas beaucoup? Beaucoup d'argent, pas beaucoup d'argent? Ça veut dire quoi?

5040 **LE PRÉSIDENT :**

Je comprends. Les documents sont tous déposés dans le dossier, sur le bureau du Bureau d'audiences publiques sur le...

5045 **M. MAURICE BOISSY :**

Avec des chiffres, là?

LE PRÉSIDENT :

5050 ... sur le site, avec les chiffres, c'est dedans. Mais si vous voulez, on peut demander de nous les préciser sommairement.

M. MICHEL LA HAYE :

5055 Si vous permettez, ils sont dans le volume 3. Je ne les ai pas par cœur. Et puis, par rapport aux commentaires de l'abondance des chauves-souris, il faut savoir qu'il y avait cinq stations. Il y en a deux, effectivement, qui avaient une grande abondance. Il y en a une qui était située à Saint-Valentin même et une autre dans une forêt mature où les éoliennes sont assez éloignées, sont en dehors d'une zone sensible. Les trois autres stations, les abondances étaient pas mal plus faibles. Puis on parle des stations qui étaient en champ, en milieu ouvert.

5060

Donc, il faut faire attention quand on parle de moyenne. On avait deux très bonnes stations puis trois plus faibles. Une moyenne, il faut regarder comment elle a été construite.

5065

LE PRÉSIDENT :

Oui. Mais on va attendre de voir un peu quel document va nous déposer madame Lescop-Sinclair.

5070

M. MICHEL LA HAYE :

Certainement.

5075

LE PRÉSIDENT :

Et puis on pourra revenir sur cette question. Donc, les chiffres sont effectivement dans l'étude d'impact, mais est-ce que vous pourriez, assez rapidement, trouver un petit peu des éléments de résultat?

5080

M. MICHEL LA HAYE :

J'ai amené ma pile de papiers, le temps de fouiller dedans puis vous sortir ça.

5085

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce serait le temps de fouiller, O.K. C'est bon? Donc, peut-être vous pourrez nous indiquer – puis c'est le volume 3, vous nous avez dit, donc dans le volume 3 de l'étude d'impact.

5090

M. MAURICE BOISSY :

O.K. Comme deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

5095

Allez-y.

M. MAURICE BOISSY :

5100

On a entendu parler des contrats signés pour les éoliennes par rapport... les cultivateurs avec la compagnie. Il y a 45 pages. Ça fait qu'il y a d'autres choses là-dedans qui parlent que d'une éolienne. Ils ne doivent pas parler de l'éolienne pendant 45 pages.

5105 Ça fait que les autres choses qu'il y a là-dedans, est-ce qu'on pourrait voir ce contrat-là? Je ne te parle pas d'un contrat signé avec quelqu'un, mais un contrat blanc qu'on peut voir c'est quoi les autres choses. C'est-tu du gaz de schiste qui pourrait arriver? C'est-tu une exploitation de quoi d'autres choses?

LE PRÉSIDENT :

5110 Parfait.

M. MAURICE BOISSY :

5115 C'est ça que j'aimerais savoir, moi.

LE PRÉSIDENT :

5120 Parfait. Donc, Madame Turgeon, la commission aimerait que vous déposiez copie de toutes les ententes ou contrats types pris avec des producteurs. Ce n'est pas le nom avec le signataire, là, c'est le modèle type de contrat, le modèle type de lettre, s'il y a eu des lettres qui devaient être signées avec les promoteurs, donc tous ces documents ou annexes, avenants.

Mme JULIE TURGEON :

5125 Oui. Il y a pas de problème, on va pouvoir déposer ça.

LE PRÉSIDENT :

5130 Donc, on apprécierait que ça soit fait le plus tôt possible, donc pour demain, idéalement, pour qu'on puisse en discuter en audience.

Mme JULIE TURGEON :

5135 Oui. Ça va être fait ce soir.

LE PRÉSIDENT :

5140 Ça répond à votre question?

M. MAURICE BOISSY :

Oui. Oui, je vous remercie.

5145 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Le temps passe beaucoup. Il est déjà 23 h 50. Je ne veux pas dépasser 23 h. Nous reprendrons demain. Je vais donc prendre une dernière personne pour ce soir.

5150 Je vous explique quand même comment nous allons fonctionner. Nous avons quelques pages de personnes qui ont des questions. Nous allons reprendre demain après-midi. Nous comprenons que certaines personnes ne pourront pas être là. Donc, je vais, en soirée, reprendre également l'ordre pour les personnes qui étaient absentes. Et toute autre personne qui veut s'inscrire au registre pour poser des questions, vous aurez encore la chance de le faire demain
5155 après-midi. Et comme je le disais, nous allons être ici également demain soir. Et on verra après s'il y a lieu d'être ici jeudi.

Je vais appeler donc la dernière personne pour ce soir, qui est madame Isabelle Demers.

5160 **Mme ISABELLE DEMERS :**

Rebonsoir!

LE PRÉSIDENT :

5165 Rebonsoir, Madame.

Mme ISABELLE DEMERS :

5170 Ma première question est la suivante : en période hivernale, la glace formée sur les pales des éoliennes peuvent se détacher. Est-ce qu'il y aura une distance suffisante entre les éoliennes et les résidences et entre les éoliennes et les routes, pour qu'il n'y ait aucun danger pour la population?

5175 **LE PRÉSIDENT :**

Question claire. Madame Turgeon, sur la distance de projection d'éventuelle glace sur les éoliennes.

5180 **Mme JULIE TURGEON :**

Oui. Juste un moment, Monsieur le président, je veux juste m'assurer d'avoir la bonne personne. Bien, Francis Pelletier va répondre à la question.

5185

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Pelletier?

5190 **M. FRANCIS PELLETIER :**

5195 Donc, Monsieur le président, pour répondre à la question. On n'a pas d'inquiétude en fonction des distances de séparation qui sont actuellement sur le projet, distances de séparation des routes, des résidences. On n'a pas d'inquiétude associée au niveau de risque de la projection de glace pour la population.

LE PRÉSIDENT :

5200 Parfait. Donc, expliquez-nous sur quoi vous fondez cette sécurité? Donc, la distance d'une route la plus proche, c'est 200 mètres, c'est ça?

M. FRANCIS PELLETIER :

5205 500 mètres qu'on me dit.

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous dites 500 mètres, la distance pour une route.

5210 **M. FRANCIS PELLETIER :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

5215 Puis c'est 750 d'une résidence?

M. FRANCIS PELLETIER :

5220 Exact.

LE PRÉSIDENT :

5225 Parfait. Et la projection, donc, de glace sur une éolienne qui est à cette hauteur, vous avez sûrement fait des simulations pour voir jusqu'à quelle distance ça peut être projeté?

M. FRANCIS PELLETIER :

5230 Bien, en fait, il y a des analyses de risque qui sont faites par des compagnies en énergie éolienne et au-delà de 200, 250 mètres, il est accepté que le niveau de risque est très faible.

LE PRÉSIDENT :

5235 Parfait. Donc, ce serait à peu près de l'ordre de 200, 250 mètres et il y a rien à l'intérieur de 200, 250 mètres. Et même, pour les chemins de motoneige ou VTT ou autres, vous respectez quand même le 200 mètres?

M. FRANCIS PELLETIER :

5240 Oui, habituellement, mais c'est des règles du pouce quand on parle de ces distances-là. Juste à titre d'exemple, à Murdochville où les conditions de glace sont beaucoup plus sévères qu'ici, que ce qu'on s'attend comme conditions de glace ici, en Montérégie, bien, il y a des motoneiges qui passent à moins de 200 mètres des éoliennes.

5245 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Et la hauteur des éoliennes à Murdochville?

M. FRANCIS PELLETIER :

5250 C'est comparable.

LE PRÉSIDENT :

5255 139 mètres?

M. FRANCIS PELLETIER :

5260 Au niveau de la distance pour l'enjeu de la projection de glace, c'est comparable à ce qu'on parle ici.

Mme ISABELLE DEMERS :

5265 Mais est-ce qu'il y a une étude publiée? Oui?

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a une étude publiée sur cette question?

5270

M. FRANCIS PELLETIER :

Qui concerne l'analyse...

LE PRÉSIDENT :

5275

Sur la projection de glace, l'analyse de risque?

M. FRANCIS PELLETIER :

5280

... de risque associé à la projection de glace? Oui, il y a une étude générique associée à ça. C'est fait par la firme Garrad Hassan, qui explique l'analyse de risque et l'ensemble des facteurs qui sont considérés dans l'établissement d'une analyse de risque, oui.

LE PRÉSIDENT :

5285

Pour la glace, là. Des éoliennes.

M. FRANCIS PELLETIER :

5290

Pour la glace, pour la projection de glace, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

5295

Donc, il serait possible de déposer cette étude?

M. FRANCIS PELLETIER :

Oui.

5300

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

Mme JULIE TURGEON :

5305

Monsieur le président, en fait, j'aimerais peut-être ajouter un point par rapport aux éoliennes qu'on va utiliser. Il y a un système de déglçage sur les éoliennes également. Ce qui fait que les blocs de glace, si on veut – s'il y a une accumulation, premièrement, il y a une déstabilisation des pales, donc ce qui va faire que l'éolienne va s'arrêter, et le bloc de glace, à cause du système qui va faire que ça va dégeler, ça va faire fondre le bloc de glace. Il va tomber comme un bloc de glace pourrait tomber d'un bâtiment ou d'une église.

5310

M. FRANCIS PELLETIER :

5315

Ça diminue encore le risque.

LE PRÉSIDENT :

5320

Ça diminue la distance. Parfait. Donc, nous allons avoir l'étude, c'est bon? Est-ce que vous avez une autre question?

Mme ISABELLE DEMERS :

5325

Oui. Pour ma deuxième question : est-ce qu'il a un lien entre les pylônes électriques reliés aux éoliennes et la leucémie? C'est dans l'émission des docteurs qu'ils en ont parlé. Ils ont dit qu'il y avait un lien entre les pylônes électriques et la leucémie.

LE PRÉSIDENT :

5330

Entre les pylônes électriques. Là, on ne parle pas des éoliennes, on parle des pylônes électriques?

Mme ISABELLE DEMERS :

5335

Bien, eux, ils parlaient vraiment électrique, mais je sais qu'il va y avoir d'autres pylônes qui vont être installés avec les éoliennes.

LE PRÉSIDENT :

5340

O.K. Je vais aller du côté du ministère de la Santé et Services sociaux. Madame Tardif, sur la question de leucémie, pylônes électriques, éoliennes.

Mme ISABELLE TARDIF :

5345 Oui. En fait, la question fait référence à ce qu'on appelle les champs électromagnétiques. Donnez-moi quelques minutes, parce que je ne suis pas experte des champs électromagnétiques.

Donc, le rapport de l'INSPQ, de l'Institut national de santé publique, à ce sujet, mentionne que :

5350 *Les lignes de transport font en sorte qu'un léger degré d'incertitude demeure quant aux champs électromagnétiques, puisqu'elles peuvent engendrer de ces champs de façon significative, pour les populations demeurant à proximité.*

5355 Donc, on ne parle pas du parc comme tel, mais des lignes de transport. Donc :

Effectivement chez l'enfant, un risque supérieur à la normale de développer une leucémie pourrait exister à la suite d'une exposition prolongée aux champs magnétiques à proximité immédiate des lignes de transport d'électricité.

5360

LE PRÉSIDENT :

À proximité immédiate, ça réfère à quelque chose de particulier?

5365

Mme ISABELLE TARDIF :

Il faudrait que je m'informe.

LE PRÉSIDENT :

5370

O.K. Puis les lignes, est-ce que ça a un voltage particulier?

Mme ISABELLE TARDIF :

5375 Oui. Il y a des voltages qui sont associés, et des distances qui sont associées. Je ne les ai pas sous la main présentement, mais je peux creuser la question.

LE PRÉSIDENT :

5380

Parfait. Et je comprends que vous dites que c'est un risque léger, là.

Mme ISABELLE TARDIF :

Oui.

5385

LE PRÉSIDENT :

O.K.

5390

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Juste une question pour Hydro-Québec. Au niveau des lignes de transport d'énergie, les 120 kV c'est les plus faibles lignes de transport?

5395

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

Oui. Au niveau du transport, en ce moment c'est les lignes de plus faible tension qu'on construit. Dans le passé, il y a eu des lignes de transport à 69 kV, mais on n'en construit plus des 69 kV. C'est 120 kV, 230 kV, 315 kV, 450 pour la ligne à courant continue, puis 735 kV.

5400

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Merci.

5405

LE PRÉSIDENT :

Donc, Madame Tardif, la question c'est plutôt sur les 120 kV, qui va nous intéresser. Ça va permettre d'avoir une réponse plus claire à votre préoccupation.

5410

Mme ISABELLE DEMERS :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

5415

C'est bon.

5420

Donc, écoutez, nous allons terminer cette première soirée de la première partie de l'audience publique sur l'environnement. Je remercie les personnes-ressources, le promoteur et surtout toutes les personnes requérant et personnes qui ont posé des questions aujourd'hui. Je remercie également tous les internautes qui ont été des nôtres.

Je vous donne rendez-vous demain, dans la même salle, à 13 h 30 et nous pourrons poursuivre.

5425

Monsieur Dutil, je pense que c'était l'heure que vous vouliez savoir? 13 h 30 c'est l'heure que nous allons reprendre demain, et en soirée, nous reprendrons à 19 h.

Bonne nuit.

5430

AJOURNEMENT

5435

* * * * *

Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

5440

ET J'AI SIGNÉ :



5445

Yolande Teasdale, s.o.